

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**Projet de délibération : 1**

Direction des Ressources Humaines et des  
Relations Humaines

**Rapporteur** : Monsieur Christian **PEDOWSKI**

**RESSOURCES ET MOYENS**

---

**Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité  
entre les femmes et les hommes**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans l'article 6 bis de la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail ; avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme ( article L2242-5 du Code du Travail), notamment au titre des formulaires DC1 : lettre de candidature et la Déclaration de sous-traitance (DC4).

L'objet final de la délibération vise à :

Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

**Rapporteur** : Monsieur Christian PEDOWSKI

**Projet de délibération** : 1

## RESSOURCES ET MOYENS

---

### **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans l'article 6 bis de la loi n°83 -364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL , les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail ; avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme ( article L2242-5 du Code du Travail), notamment au titre des formulaires DC1 : lettre de candidature et la Déclaration de sous-traitance (DC4).

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil après avoir délibéré, à

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ

# ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 rappelé dans l'article 1<sup>er</sup> de la constitution de 1958 et dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires.

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 8 mars 2013 avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics comportant différentes mesures dont l'obligation d'élaboration d'un rapport de situation comparée de l'égalité professionnelle. Le protocole fait le constat que « cette égalité de droits et de statut, garantie aux femmes par la loi, reste à construire dans les faits, y compris dans la fonction publique. En dépit des principes prévus par le statut général des fonctionnaires, qui visent à combattre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, il n'en demeure pas moins des inégalités persistantes, tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels qu'en matière de rémunérations et de pensions. »

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, il appartient aux collectivités préalablement aux débats sur le budget, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Dans la société comme dans l'ensemble du monde du travail privé ou public et en particulier dans la Fonction Publique Territoriale, le paysage de la répartition des agents par sexe est plutôt inégalitaire : à une incontestable féminisation des effectifs répond une parité déséquilibrée des métiers et une réelle difficulté à occuper des emplois de direction pour les femmes, particulièrement dans les plus grandes collectivités.

Des études menées ces dernières années démontrent bien que les inégalités persistent, tant dans le déroulement des parcours professionnels qu'en matière de rémunération. Pour autant, des lois successives, dont la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, accélère des dispositions en faveur de l'égalité réelle.

Parallèlement, les réformes statutaires et indemnitaires en cours telles que le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et rémunération (PPCR) impose une gestion en matière de Ressources Humaines « complémentaire » afin d'optimiser les parcours professionnels des agents.

Le cadre législatif et réglementaire a certes progressé pour faire bouger les lignes, les choses évoluent lentement qu'il s'agisse de stéréotypes, de recrutements, d'écart salariaux et de déroulements de carrière, de conciliation entre temps personnel et vie professionnelle, de conditions de travail ou de précarité...

La définition d'un plan d'action global intégrant toutes les facettes de la gestion des ressources humaines nécessite au préalable de disposer d'un diagnostic précis et circonstancié alors même que les sources de données – Bilans Sociaux, Bilans de l'Emploi, INSEE sont souvent incomplètes et cloisonnées.

Le présent rapport réalisé au niveau Communauté d'agglomération de Lens-Liévin vise à disposer d'un état des lieux, susceptible de dresser des tendances générales et à donner des pistes d'objectifs à atteindre pour tendre vers un meilleur équilibre, tant sur le volet Ressources Humaines internes que sur celui des politiques menées sur notre territoire.

## LA PLACE DES HOMMES ET DES FEMMES

### 1. Au sein des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le taux de féminisation.....	Page 1
Proportionnellement, les hommes plus nombreux en catégorie A.....	Page 1
Le taux de représentation selon les filières.....	Page 2
La pyramide des âges et l'âge moyen.....	Page 2
Les femmes absentes des emplois fonctionnels.....	Page 3
Des avancements de carrière au bénéfice des hommes.....	Page 3
Le temps de travail, un facteur d'inégalité.....	Page 4
Globalement, les femmes partent davantage en formation.....	Page 4
Les salaires nets mensuels des femmes est inférieur.....	Page 5
Des pistes d'actions pour favoriser l'égalité dans les Ressources Humaines..	Page 6

### 2. La place des Hommes et des Femmes dans la population des 36 communes du territoire

La population par âge et par sexe.....	Page 7
Le taux d'activité et le taux de chômage.....	Page 8
Le statut et les conditions d'emploi.....	Page 9
Le niveau de diplôme.....	Page 9

# 1. LA PLACE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LES RESSOURCES HUMAINES DE LA CALL

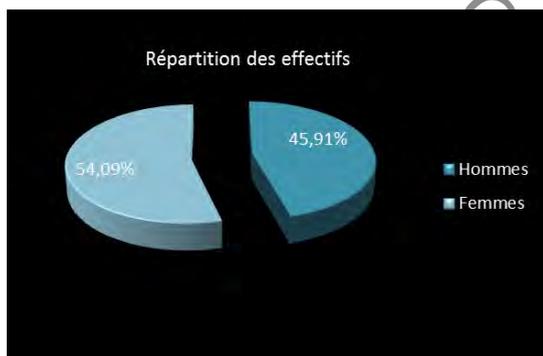
## Les principales caractéristiques des agents territoriaux de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Cette partie retrace, des données statistiques générales de l'année 2019 relatives aux agents publics territoriaux exerçant leurs fonctions au sein de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Plus particulièrement orientées sur la thématique de la répartition par genre, elles permettent, en outre, par le jeu des comparaisons, d'appréhender la situation de la collectivité au regard des chiffres nationaux.

### ➔ Le taux de féminisation

Plus de 5 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes.

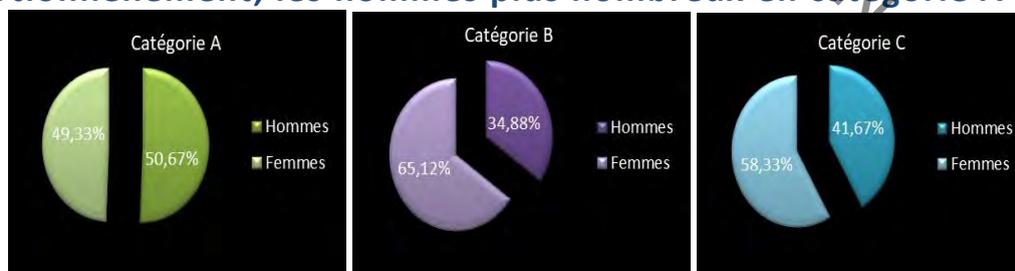


Soit 142 femmes et 108 hommes.

**Données nationales : Le taux de féminisation de la CALL est inférieur au taux national (à savoir 61,3%)**

*Rapport Annuel sur l'État de la Fonction Publique 2019- données SIASP*

### ➔ Proportionnellement, les hommes plus nombreux en catégorie A

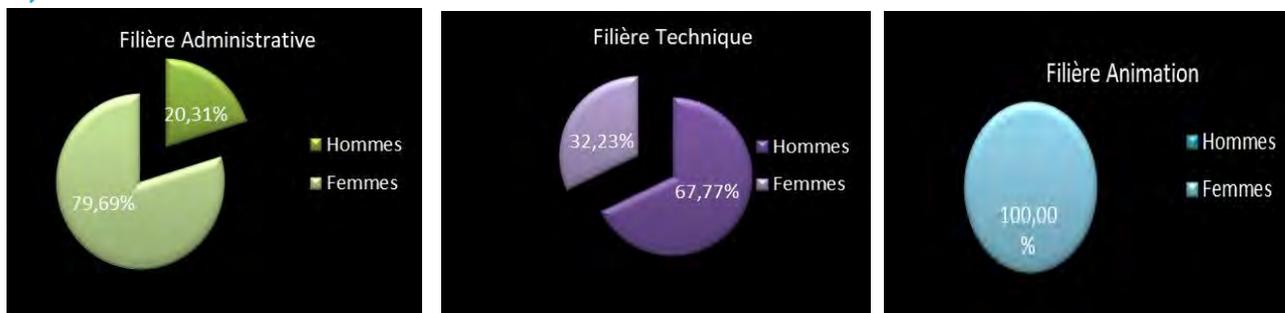


Selon la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, **les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés limitant leur accès à l'encadrement intermédiaire. L'écart entre les Hommes et les femmes s'est fortement réduit pour la catégorie A**

	Taux de féminisation à la CALL	Taux féminisation au niveau national
Catégorie A	49.3%	62.2%
Catégorie B	65.1%	63.4%
Catégorie C	58.3%	60.8%

*Données nationales : Rapport Annuel sur l'État de la FPT 2019*

## ➔ Le taux de représentation hommes femmes selon les filières



La communauté d'agglomération de Lens-Liévin n'échappe pas aux représentations classiques des métiers dans la Fonction Publique Territoriale, comprenant des **ilots masculins** en filière technique, et des **bastions féminins** en filière administrative.

Le taux de féminisation de la filière administrative de la CALL est moins élevé que le niveau national.

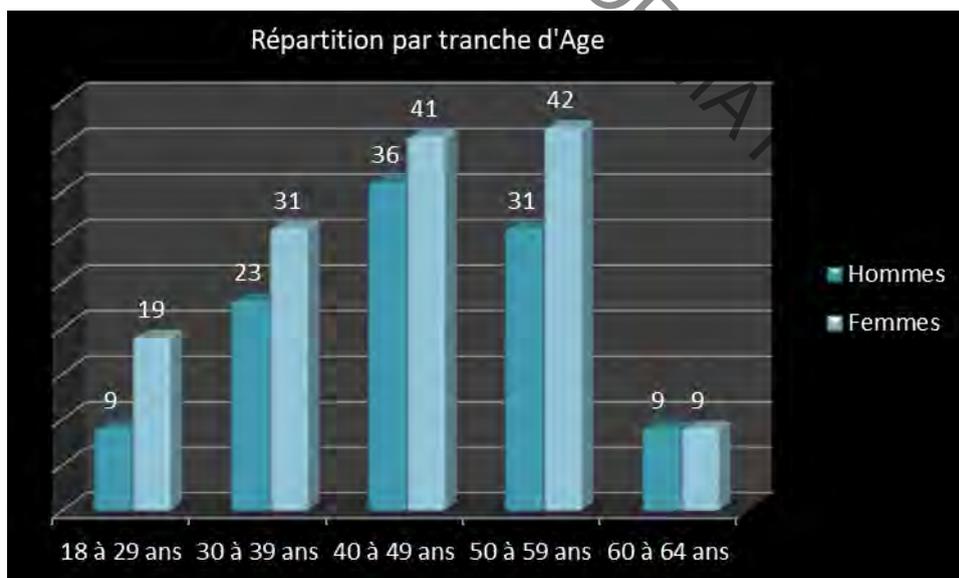
### Taux de féminisation nationaux par filière

Technique : 41.2%  
 Administrative : 82.5 %  
 Animation : 72.4%

Rapport Annuel sur l'État de la Fonction Publique 2019

## ➔ La pyramide des âges et l'âge moyen

La répartition des hommes et des femmes par tranche d'âge ne montre pas de différence significative, en dehors d'une légère tendance à un effectif féminin plus important pour la tranche d'âge des 50 à 59 ans.



### Données nationales :

<b>Fonctionnaires :</b>	- de 30 ans :	Hommes : 10,4%	Femmes : 10,0 %
	+de 50 ans :	Hommes : 39,7%	Femmes : 41,3%

Rapport annuel sur l'Etat de la Fonction Publique 2019 – données SIASP

	Âge moyen à la CALL	Âge moyen au niveau national
Hommes	<b>45 ans</b>	<b>45,1 ans</b>
Femmes	<b>44 ans</b>	<b>45,5 ans</b>

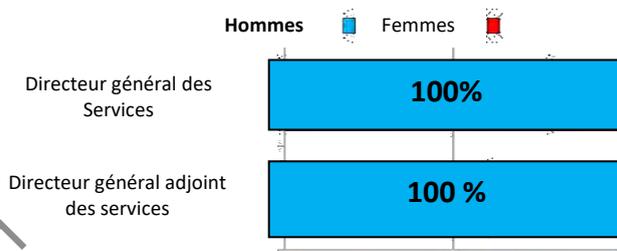
Données nationales : Rapport Annuel sur l'État de la Fonction Publique 2019 données SIASP

L'âge moyen des agents masculins de la CALL est pratiquement identique à celui de la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale en revanche l'âge moyen des Femmes est un peu moins élevé que la moyenne nationale.

### ➔ Les femmes absentes sur les emplois de directions fonctionnels

Les emplois fonctionnels et de direction sont des emplois stratégiques dont les nominations sont laissées au choix de l'autorité territoriale.

Ces emplois présentent un fort taux de masculinisation puisqu'il est de 100% à la CALL en 2019.



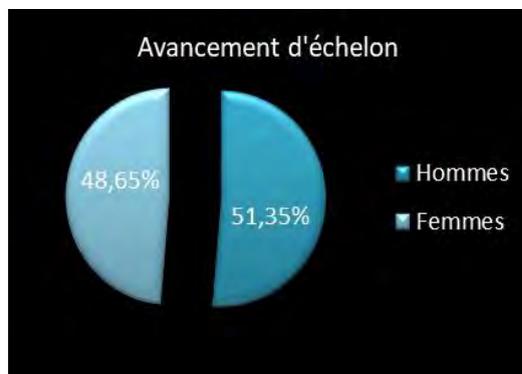
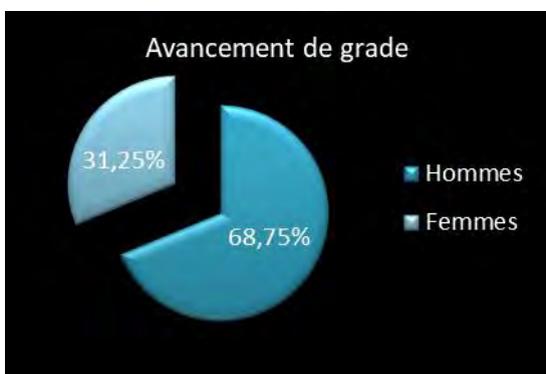
Néanmoins, les femmes sont un peu plus nombreuses dans l'encadrement intermédiaire, sur les postes de chef de service notamment.

Pour mémoire : la catégorie A est composée de 50,67% d'hommes.

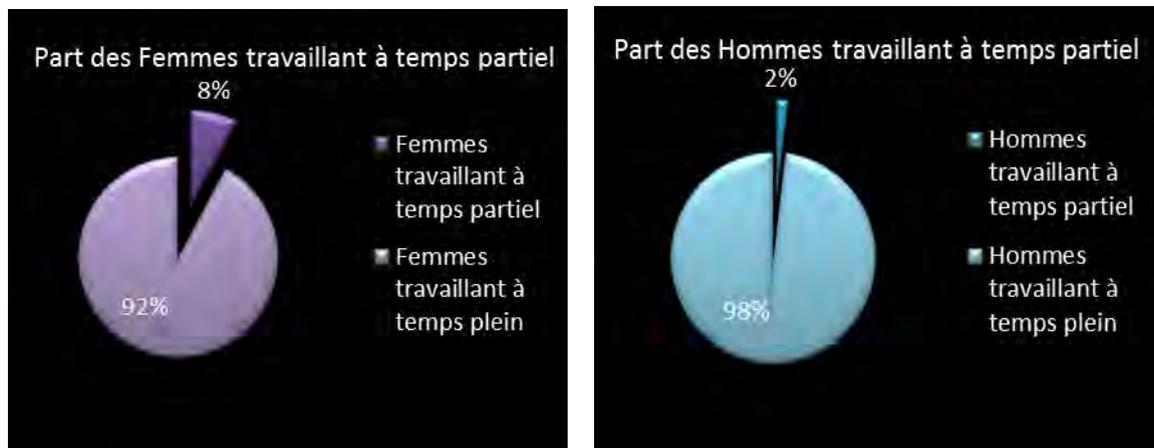
### ➔ Des avancements de carrière au bénéfice des hommes.

En 2019, les Hommes ont davantage bénéficié d'une promotion de carrière que les Femmes. En effet, seulement 31.25 % des Femmes ont bénéficiés d'un avancement de grade contre 68.75 % des Hommes et seulement 48.65% ont obtenu une promotion interne contre 51.35 % des Hommes.

Néanmoins, ces données sont fonction des situations de carrières individuelles et sont donc peu exploitables à l'état brut.



## ➔ Le temps de travail, un facteur d'inégalité



Au sein de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la part des femmes travaillant à temps partiel est plus importante que celle des Hommes. En effet, 2 % des hommes sur emploi permanent bénéficient d'un temps partiel contre 8% des femmes.

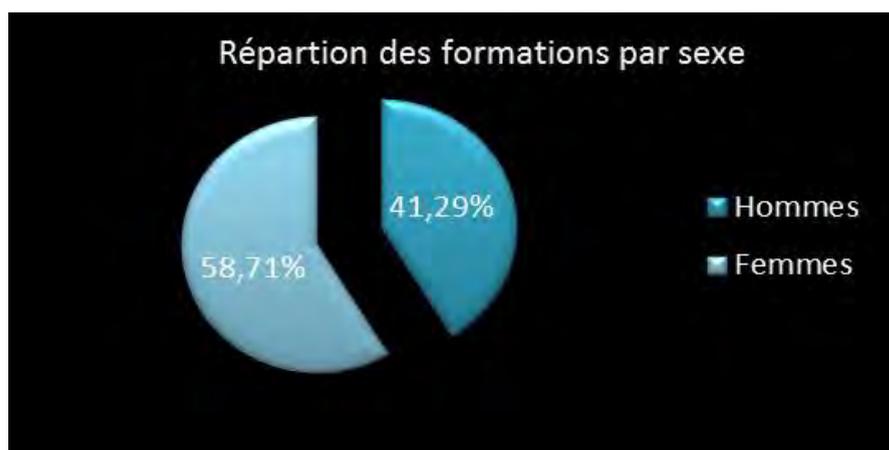
Proportionnellement, 4 fois plus de femmes sont à temps partiel sur demande.

- ✚ Temps partiel : 3 femmes sur 250 agents ont bénéficié d'un temps partiel de droit suite à un congé de maternité en 2019.
- ✚ Congé paternité : 5 hommes ont bénéficié d'un congé paternité en 2019.
- ✚ Prestations sociales : 7 agents ont bénéficié d'une aide du CNAS pour la garde de jeunes enfants.
- ✚ Accidents du travail : 9 hommes dont un non titulaire ont déclaré un accident de travail contre 8 femmes.

## ➔ Globalement, les femmes partent davantage en formation que les hommes (58.71 %)

En effet, pour l'année 2019, la part des femmes ayant suivi une ou plusieurs formations est supérieure à celle des hommes toutes catégories confondues.

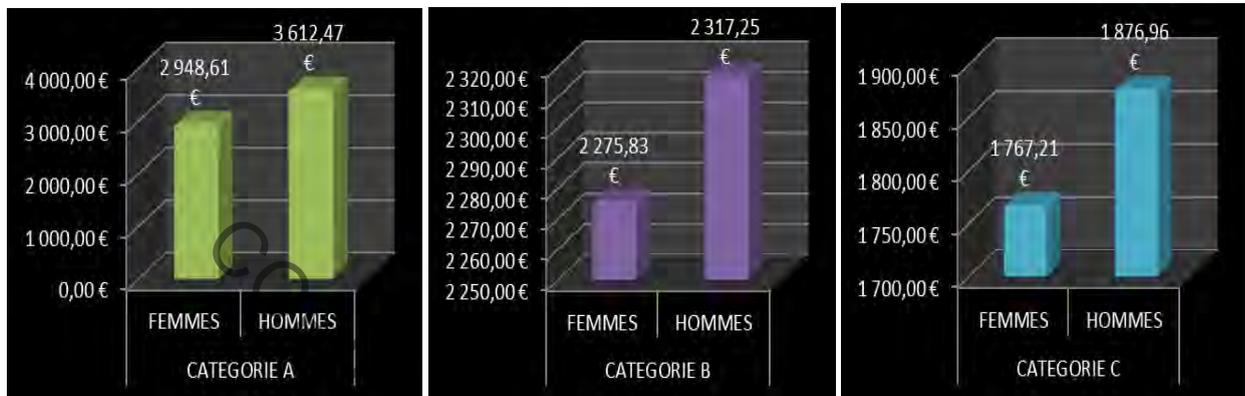
Néanmoins, **51 % des agents de catégorie A** partis en formation en 2019 **sont des femmes alors que les hommes représentent 49%.**



## ➔ Le salaire net mensuel des femmes est inférieur

Nous pouvons constater que les Hommes ont un salaire plus élevé pour les trois catégories. Cependant la différence de salaire entre les Hommes et les Femmes est plus importante (663,86 €) pour la catégorie A.

### Comparaison du salaire net mensuel moyen des hommes et des femmes (données 2019)



Différence de rémunération entre les femmes et les hommes toutes catégories :

- Hommes : 2 602,23 €
- Femmes : 2 330,55 €

Soit, en moyenne une différence mensuelle de 271,68 €

#### **Données nationales**

**Salaires nets mensuels moyens :**

**Hommes : 2 131 €**

**Femmes : 1 949 €**

*Rapport Annuel sur l'État de la Fonction Publique 2019*

Cette différence s'explique en grande partie par l'absence des femmes dans l'encadrement fonctionnel et par les écarts importants de l'indice de rémunération entre filière administrative (présence des femmes importante) et filière technique. La mise en place, du RIFSEEP au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin tend à résorber ces écarts.

## ➔ Des pistes d'action pour favoriser l'égalité dans les Ressources Humaines de la Communauté de l'agglomération de Lens-Liévin

Parmi les actions qui pourraient être mises en œuvre dans les années à venir, il pourrait être proposé de:

- **Lutter contre le fonctionnement des stéréotypes dans l'emploi en formant les acteurs du recrutement afin de garantir l'égalité entre les Femmes et les Hommes dans l'emploi sur un même niveau de compétences :**
  - ✚ Rappeler aux managers et aux recruteurs les règles garantissant la non-discrimination lors des recrutements.
  - ✚ Assurer une représentation équilibrée des deux sexes dans les campagnes de recrutement.
- **Favoriser un meilleur équilibre des temps de vie en mettant en place des actions afin de mieux équilibrer vie professionnelle et vie privée :**
  - ✚ Sensibiliser les managers, prendre en compte la charge de travail et les difficultés d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale.
  - ✚ Mise en place du télétravail.
  - ✚ Gestion des temps de vie.
- **Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations afin de favoriser leur parcours professionnel en s'appuyant sur la Direction des Ressources Humaines :** Formation, afin de garantir un accompagnement professionnel et personnel de l'ensemble des agents.
- **D'instruire des formations sur l'égalité Femme/Homme contre les stéréotypes ou les violences faites aux femmes en l'inscrivant au titre du plan de formation.**
  - ✚ Inscription à une formation à distance (MOOC) afin de lutter contre les discriminations.
- **De faire dépasser le plafond de verre en améliorant le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur :**
  - ✚ Dresser un historique de la féminisation des instances de direction et de la présence des femmes dans les instances de direction,
  - ✚ S'assurer, pour chaque poste ouvert dans un comité de direction, de la présence de candidatures des deux sexes, lorsque cela est possible.
- **Identifier les ressorts des pratiques inégalitaires en encourageant la parité dans les instances de concertation.**
- **Comprendre les enjeux d'une communication efficace sur l'égalité Homme/Femme en mettant en place un outil de communication qui porterait sur l'égalité Homme/Femme :**
  - ✚ Créer une page web en lien avec le service Communication (Intra pôle/Extrapôle).
  - ✚ Mise en place d'une campagne d'affichage.
  - ✚ Axe de réflexion au niveau de l'ensemble du personnel.
- **Lutter contre la discrimination :**
  - ✚ Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes.

La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. En vertu de cet accord, de nouvelles obligations pèsent sur les employeurs des trois fonctions publiques.

L'État, ses établissements publics administratifs, les hôpitaux publics, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer, d'ici le 31 décembre 2020, un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La durée de ce plan est de trois ans au maximum, renouvelable.

Ce plan doit comporter au moins des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

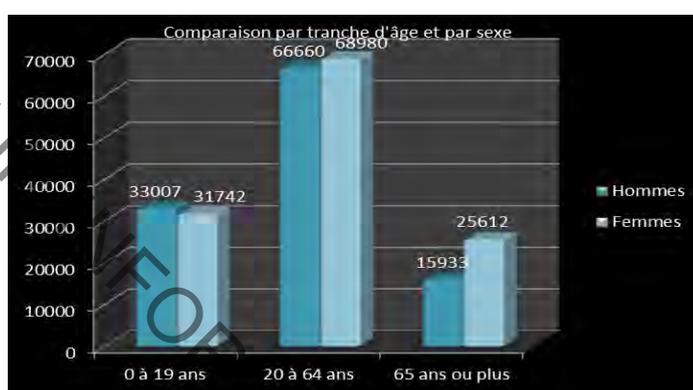
## 2. LA PLACE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA POPULATION DES 36 COMMUNES DU TERRITOIRE

### Les principales caractéristiques de la population du territoire

Cette partie retrace les données statistiques relatives à la population du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (données consolidées INSEE 2017).

Plus particulièrement orientées sur la thématique de la répartition par tranches d'âges, taux de chômage et conditions d'emploi, elles permettent d'appréhender partiellement la situation du territoire et de la comparer au regard des chiffres nationaux de la même année.

#### ➔ La population par âge et par sexe



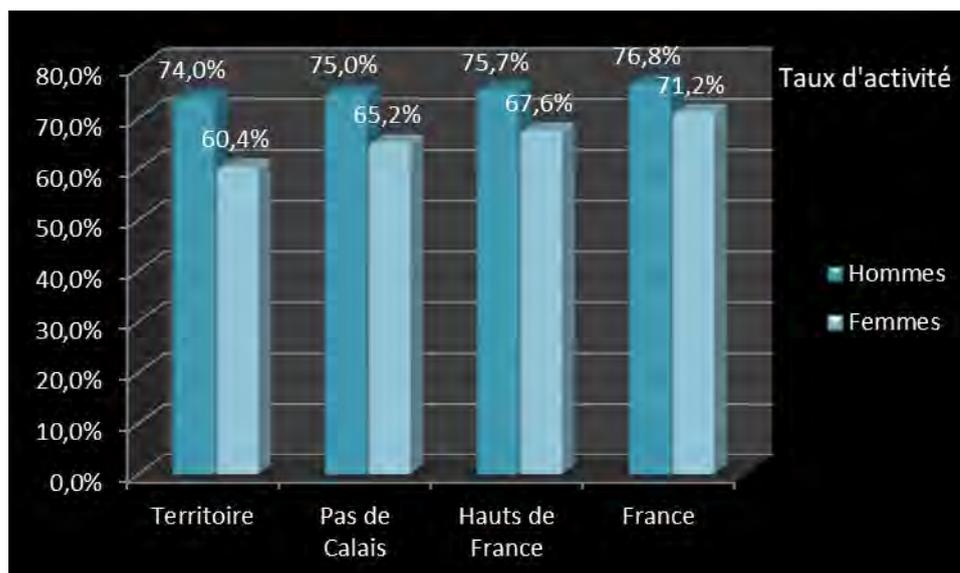
La part des femmes dans la population du territoire est supérieure à celle des hommes. La répartition par tranches d'âges montre une présence des femmes plus marquée au-delà de 20 ans et surtout chez les plus de 65 ans.

Par comparaison, on peut constater que la part des hommes de 20 à 64 ans du territoire est légèrement inférieure par rapport à celle des femmes. En revanche nous pouvons observer une légère supériorité du nombre d'hommes pour les moins de 20 ans.

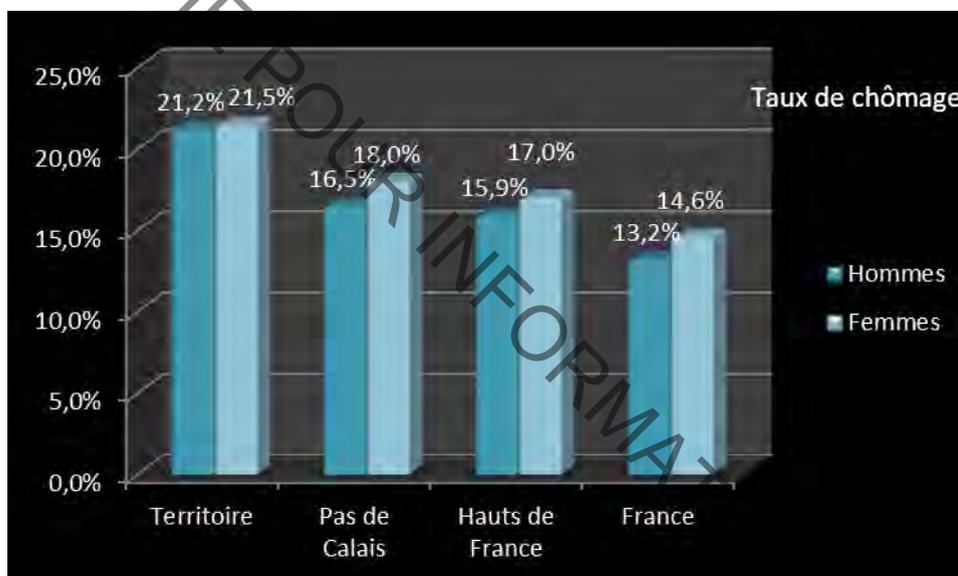
A contrario, la part des hommes est sous-représentée chez les plus de 65 ans.

On peut rapidement conclure que la population du territoire est globalement plus jeune mais également que les hommes ont une longévité inférieure à celle des femmes sur le territoire.

## ➔ Le taux d'activité et le taux de chômage en pourcentage

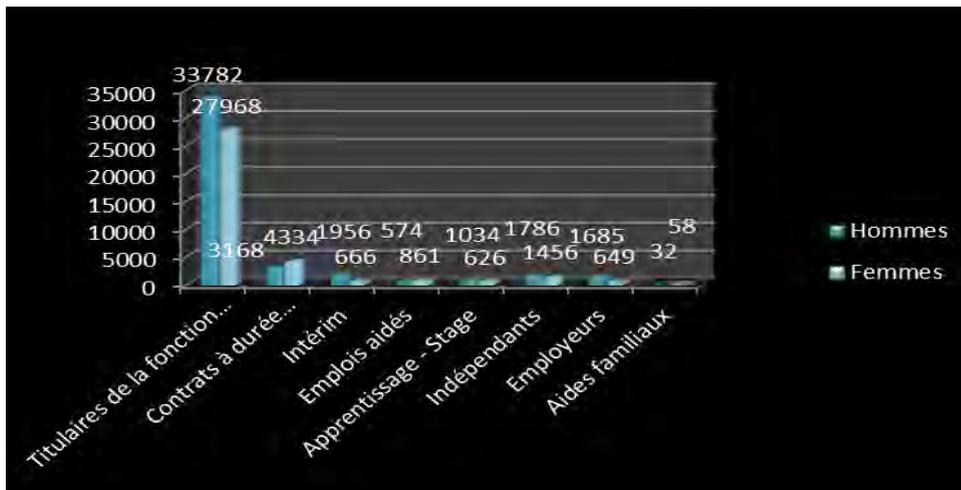


Force est de constater que la population féminine du territoire présente un taux d'activité inférieur à celui de tous les autres niveaux (département, région et France entière) même si ce dernier s'est réduit par rapport aux années précédentes.



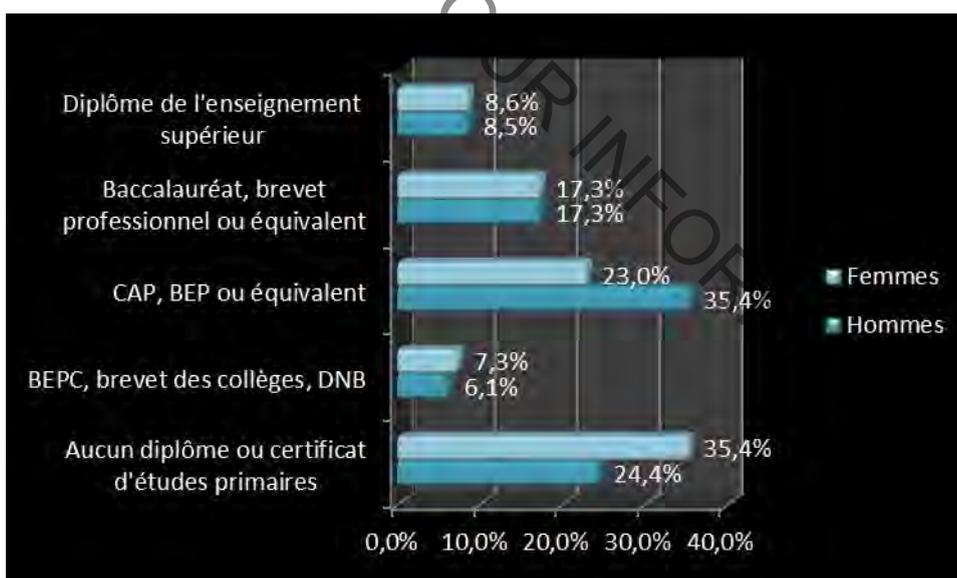
Au regard de ce graphique, on relève que le taux de chômage est plus important pour la population du territoire, tant par rapport aux données départementales que régionales. En revanche, force est de constater que l'écart entre le taux de chômage national et le taux de chômage du territoire se creuse. Sachant qu'au titre du départemental, le taux de chômage est de 18% pour les femmes et 16,50% pour les Hommes ; au titre des Hauts de France 17% pour les femmes et 15,90 % pour les Hommes ; sur le territoire nationale 14,6% pour les femmes et 13,2% pour les hommes. Par conséquent, ces chiffres démontrent que le chômage touche principalement les femmes au niveau départemental et régional ainsi que national. Cependant au niveau local l'écart entre les Hommes et les femmes s'est considérablement réduit.

## ➔ Le statut et les conditions d'emploi sur le territoire de la CALL



Dans la population active du territoire, on remarque une présence moindre des femmes dans la majorité des secteurs sauf pour les contrats à durée déterminés, les emplois aidés et les aides familiaux. Les Hommes sont donc mieux représentés sauf pour les contrats à durée déterminés, les emplois aidés et les aides familiaux.

## ➔ Le niveau de diplôme



De manière générale, les femmes ont un niveau de diplôme inférieur à celui des hommes et sont particulièrement représentées dans la catégorie des « sans diplôme ». En revanche au niveau du baccalauréat, la part des femmes est identique à celle des hommes, tout comme au niveau diplôme de l'enseignement supérieur.

COPIE POUR INFORMATION

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**Projet de délibération : 2**

Service du Développement Durable, de la  
Qualité des Espaces Publics et Renaturation

**Rapporteur** : Monsieur Bernard **BAUDE**

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

**Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin**

La Communauté d'Agglomération doit présenter préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'objet final de la délibération vise à :

Prendre acte de l'existence du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération en matière de Développement Durable et de sa présentation à l'organe délibérant de la collectivité.

COPIE POUR INFORMATION

**Rapporteur** : Monsieur Bernard BAUDE

**Projet de délibération** : 2

## DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### **Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A. Le fonctionnement interne des services :

- Une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- La mutualisation avec les communes.

B. Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :

- Une politique de mobilités engagée,
- Une politique économique durable,
- Une politique des services urbains et d'écologie urbaine,
- Une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- Une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Une politique de l'habitat et de la qualité au service du développement urbain,
- Une politique de développement territorial durable,
- La gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020 et concerne la préparation du budget 2021.

Le Conseil après avoir délibéré, à

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

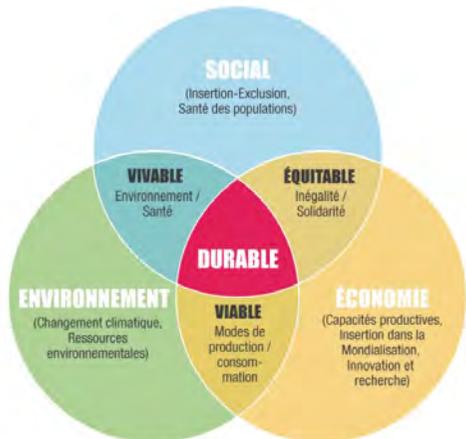
Le Président,

COPIE POUR INFORMATION



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin

# RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



Le projet de territoire,  
c'est l'affaire de tous.



participez sur [agglo-lenslievin.fr/enaction](http://agglo-lenslievin.fr/enaction)

Deuxième semestre 2019 / premier semestre 2020



## Références juridiques

• **Loi du 12 juillet 2010** : portant engagement national pour l'environnement avec obligation pour les collectivités de + 50 000 habitants de présenter un rapport développement durable en amont du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

• **Décret du 17 juin 2011** : Précisions sur le contenu du rapport pour qu'il porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre au regard des 5 finalités du développement durable.

C'est au vu de l'application de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » que le présent rapport de développement durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport, établi chaque année, illustre les différentes politiques, actions et programmes menés par la CALL afin d'améliorer notre espace de vie au travers de l'ensemble de nos compétences mais aussi des pratiques et activités inhérentes à nos services et permettre ainsi de dresser un état des lieux, de définir la marche de progression et d'identifier les domaines d'amélioration de la CALL en matière de développement durable.

Ainsi, loin de s'afficher comme un simple document d'information, il s'agit bien d'un outil de partage d'information, de réflexion, dans le but d'analyser les impacts de chacune de nos actions en matière de développement durable et de continuer d'assurer un avenir meilleur pour tous.

Ce rapport établi en cohérence avec l'ensemble des politiques mises en œuvre par les partenaires et acteurs du territoire (PMA, SCOT, SRADDET, contrat de projet Etat/Région, PDU, PLH...) a été élaboré avec la participation de l'ensemble des services, afin de promouvoir des pratiques inédites et donner corps tous ensemble à une agglomération responsable, solidaire et innovante.

## « Aller plus loin dans nos politiques publiques en faveur du développement durable »

Il fait mention des actions menées par la CALL, au travers des 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre les générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi que ce soit par la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, la préservation de notre biodiversité et de nos paysages, la gestion de nos déchets, la maîtrise de nos consommations d'énergie, la satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, environnement sain...), l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous ou l'organisation des transports, à l'heure où le développement durable répond à une attente sociétale profonde, la CALL en lien avec la population dans la continuité des thèmes fédérateurs de son projet de territoire (Cf. schéma ci-dessous) s'impose aujourd'hui comme un acteur essentiel de la transition écologique.

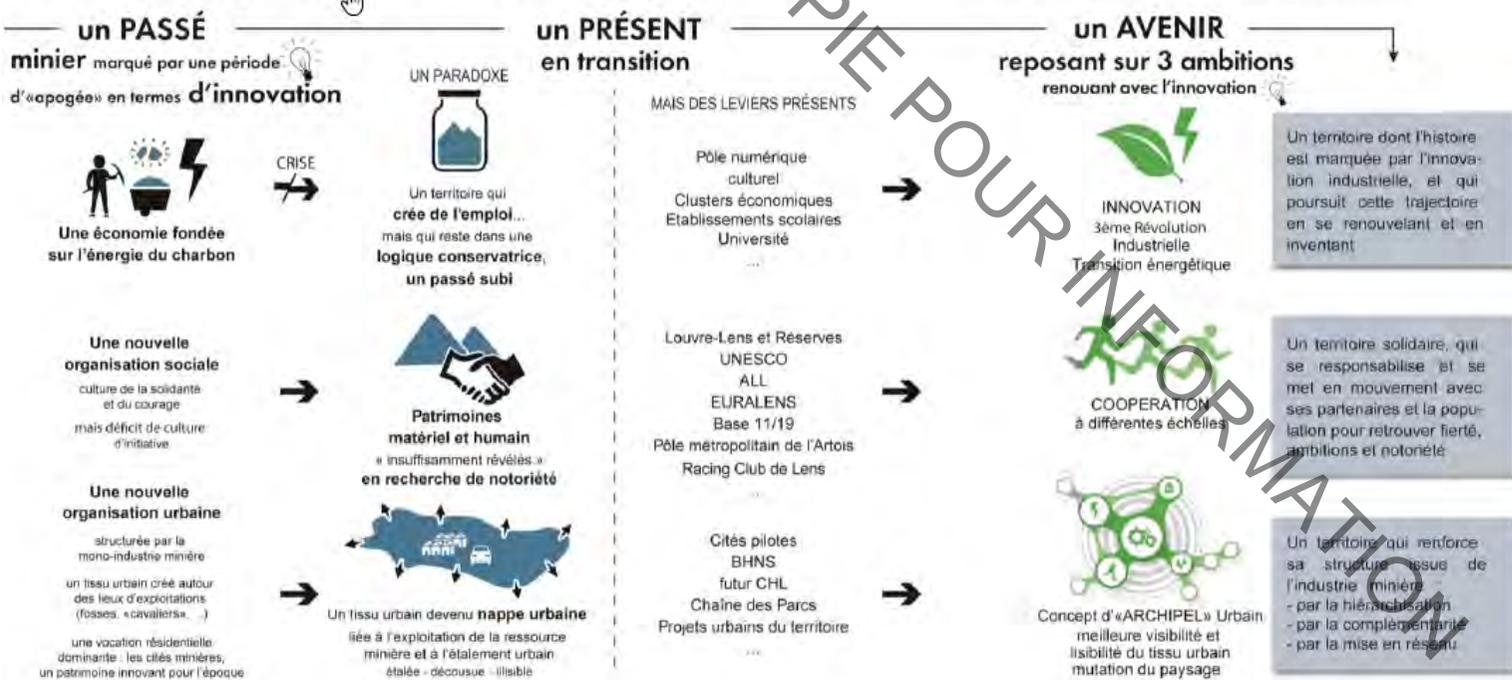


# PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN A L'HORIZON 2020

Une ambition pour l'agglomération : devenir le « démonstrateur européen de résilience territoriale »

Les actions sont réparties selon 5 thèmes :

## LA « TRAJECTOIRE » DU TERRITOIRE : Quelle stratégie ? Quelles perspectives d'avenir ?



- **1. CRÉER DES EMPLOIS ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS L'EMPLOI**
- **2. MOBILITÉS : SE DÉPLACER POUR VIVRE SON TERRITOIRE**
- **3. MIEUX HABITER LE TERRITOIRE : UNE STRATÉGIE COMMUNE À BÂTIR ENSEMBLE**
- **4. DU NOIR AU VERT : LE PAYSAGE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE**
- **5. UNE CENTRALITÉ DONT ON PUISSE ÊTRE FIÈRE**

La déclinaison des 5 thèmes vise à déployer concrètement les ambitions fondatrices du projet de territoire : l'innovation, la coopération et le concept d'archipel urbain.

L'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques de la CALL seront mises en exergue au travers du présent rapport de Développement Durable qui rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération vers le développement durable au travers de ses 5 finalités qui sont représentées par les pictogrammes suivants :



Lutter contre le changement climatique



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources



Participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains



Permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

COPIER POUR INFORMATION

<b>UNE STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE POUR LES RESSOURCES INTERNES</b>	<b>7</b>
<b>LA MUTUALISATION AVEC NOS COMMUNES</b>	<b>10</b>

**Partie 2 : les actions menées sur le territoire de la CALL et envers sa population**

<b>UNE POLITIQUE DE MOBILITES ATTRACTIVE ET ENGAGEE</b>	<b>14</b>
<b>UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DURABLE</b>	<b>19</b>
<b>UNE POLITIQUE DES SERVICES URBAINS ET D'ÉCOLOGIE URBAINE</b>	<b>24</b>
<b>UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET DE COHESION SOCIALE</b>	<b>31</b>
<b>UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>	<b>35</b>
<b>UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DURABLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>39</b>
<b>UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE</b>	<b>43</b>
<b>LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIÉVIN</b>	<b>49</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>53</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>54</b>

COPIE POUR INFORMATION

# PARTIE 1

## Le fonctionnement interne des services

COPIE POUR INFORMATION



## 1 - Les gestes éco-responsables / éco-citoyens

### Enjeux et finalités du développement durable



### Chiffres clés

- Baisse des consommations d'électricité
- Baisse des consommations de papier
- Vestali :  
- **40 personnes** en réinsertion avec un suivi permanent de l'association

### LES GESTES ECO-CITOYENS DU PERSONNEL

Le personnel de la Communauté d'Agglomération est sensibilisé et attentif aux gestes éco-responsables, que ce soit dans :

- \* l'utilisation et la réutilisation des fournitures de bureau (récupération des pochettes, brouillon, gestion du papier...)
- \* la reproduction de documents (photocopie) : depuis 2 ans, des imprimantes partagées ont été mises en place avec des comptes individuels et une sensibilisation au recours si nécessaire à l'atelier de reprographie. Constat : diminution, mais difficilement objectivable au regard de l'épisode de confinement lié au covid19 au printemps 2020. A terme, l'outil permettra de suivre l'évolution de ces consommables.
- \* la baisse des consommations énergétiques (gestion des lumières, chauffage, eau...)
- \* la valorisation des déchets de bureau et de cantine (collecte sélective)
- \* le recyclage des piles et petites batteries,...

- ♦ **Les Boîtes à Lire** ont été mises en service sur les sites de la CALL.

Le principe est simple : si un livre vous tente, prenez-le, c'est gratuit et sans inscription. Lisez-le, gardez-le, offrez-le ... ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans une Boîte à Lire.



### ENTRE-AIDE / SOLIDARITÉ DES AGENTS

**Ramassage de vêtements : contribution au développement de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'au programme « défi zéro déchets » initié par la CALL**

A l'initiative d'un agent de la CALL, il est effectué 2 à 3 fois par an un ramassage de vêtements pour l'association Vestali à Vendin-le-Vieil, qui œuvre pour la création d'emplois par le recyclage textile.

### Perspectives 2020-2021

- Poursuivre les gestes de tri par la mise à disposition d'un composteur pour les déchets de cantine
- Poursuivre les collectes de vêtements

### Acteurs/Partenaires

- Le personnel de la CALL
- Nicollin pour le ramassage
- Association VESTALI

## 2 - Privilégier une gestion responsable de nos pratiques

### Enjeux et finalités du développement durable



### Chiffres clés

- **Papyrus**: 62 000 documents en 2017 soit + 50% qu'en 2016
- Remplacement de 2 chaudières :
  - 1 sur le site du 11/19
  - 1 sur le site de la CALL Lavoisier



### Gestion des fluides optimisée

- ◆ Réduction et maîtrise des consommations énergétiques : remplacement des équipements par d'autres avec un niveau de performance et de rendement optimaux (détecteurs de mouvements, dégradateurs de luminosité...).
- ◆ Réduction de la consommation de nos combustibles : pose de nouvelles chaudières au gaz (à haute condensation) ⇒ réduction des émissions de GES
- ◆ Contrat de fourniture d'électricité : option énergie verte ⇒ fourniture d'énergie « propre » produite durablement.

**La sobriété numérique** : un travail collaboratif en lien avec le bureau d'études Espélia et les acteurs impliqués du territoire (CERDD, CD2E, Région...) est en marche pour identifier les premières actions à mettre en œuvre pour favoriser la sobriété numérique des services de la CALL, des collectivités du territoire, et de tous ses acteurs (entreprises, administrations, particuliers...). Le réemploi des matériaux, le recyclage, le ré-usage sont autant d'opérations possibles permettant de limiter l'impact environnemental, social.

Un atelier participatif et des rencontres en bilatéral ont déjà été mis en place. Le dispositif s'opérationnalise en lien avec l'Ademe et la Région.

### La dématérialisation

Poursuite de la dématérialisation dans nos systèmes d'échanges et de transmission de documents auprès des administrations pour plus de fluidité et de réactivité :

- 1) **Plateforme Extrapole** :
  - Mise en place d'espaces collaboratifs interne/externe
  - Base documentaire à destination des élus et pour la diffusion d'études ou documents
  - Assemblées : création du cartable électronique pour les élus (convocations, documents de travail,...)
- 2) **ASTRES/ CHORUS factures** (dématérialisation des factures)
- 3) **Portail documentaire Papyrus** : base documentaire en extranet : réduction du nombre d'abonnements, rapidité d'info - ouvert aux communes de l'agglomération.
- 4) **Plateforme Achat public** : DCE en ligne, dépôt des offres,...
- 5) **Progiciel OPERIS pour les ADS** : numérisation des dossiers, GED, consultation/transmission via internet.



### Mobilité interne—Dotation de voitures et vélos électriques

- Dans le but de réduire son empreinte carbone, la CALL s'est dotée de 3 voitures électriques, 2 hybrides et de 6 vélos électriques.
- L'auto-partage des véhicules de service se fait via un logiciel de réservation des véhicules

### Perspectives 2020-2021

- **Dématérialisation** totale des marchés et des finances (jusqu'à signature électronique)
- **Plateforme Achat public** : Mise en place de la DUME

### Acteurs/Partenaires

- CITEOS



## 3 - Le bien-être au travail

### Chiffres clés

- 24 recrutements
- 8 mobilités internes
- 155 agents en formation pour 681 jours de formation
- 199 visites médicales
- Document unique adopté au CHSCT
- CNAS : 49 347€ € (cotisations) - 3 dossiers/agent soit 197 €/agent

Taux de travailleurs en situation de handicap :  
2018: **5,05 %**  
2019: **7,60 %**

La CALL à l'écoute du bien-être de ses agents au travers de plusieurs démarches :

#### ◆ Accompagnement du personnel, dans le cadre de :

- la mobilité interne
- les formations professionnelles
- la médecine du travail
- l'action sociale (CNAS, COS)
- l'entretien d'évaluation professionnelle
- RIFSEEP pour plus d'équité et de reconnaissance du travail des agents.

#### ◆ Dialogue social /Prévention santé-sécurité

- instaurer une culture santé et sécurité au travail
- pérenniser la démarche d'évaluation des risques professionnels
- initier une démarche de prévention des risques psychosociaux, en ayant recours notamment à un intervenant extérieur
- adoption du document unique
- veiller au rappel de la réglementation (registres, protocoles et formations obligatoires)
- établir des procédures pour sécuriser les actions en termes de prévention
- améliorer le dialogue social entre les élus et les services, avec les organisations syndicales et l'ensemble du personnel.

#### ◆ Instances paritaires du personnel (CT/CHSCT) :

Les instances paritaires se sont réunies en vue notamment d'évaluer les risques psychosociaux, de se prononcer sur l'organisation des services (projets d'organigramme, déménagements, effectifs...)

#### ◆ Cotisation et subvention en faveur de l'action sociale du personnel, via :

- la Direction des Ressources Humaines pour le CNAS
- l'association du personnel pour le COS.

#### ◆ Vaccination contre la grippe

La CALL qui souhaite protéger ses agents contre la grippe saisonnière, organise tous les ans une campagne libre de vaccination.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (Tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir)
- Démarche d'évaluation des risques psychosociaux
- Obtention de l'agrément au titre des services civiques
- Mise en place du Télétravail
- Mise en place d'une étude sur les règles relatives au temps de travail
- Mise en place de la démarche qualité de vie au travail
- Mise en place de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 transformation de la Fonction Publique
- Mise en place d'une étude sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

### Acteurs/Partenaires

- Délégués titulaires et suppléants représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le personnel au CT/CHSCT
- Les experts.

## 1 - Mise en commun des moyens et savoir-faire

### Chiffres clés

- DT-DICT : Plus de **7 000 actes** administratifs/an traités par les agents territoriaux pour un linéaire de plus de **1 000 Km** de réseaux.
- **14** marchés groupés sont en cours d'exécution.

### Groupements de commande :

*Dans un contexte de baisse des ressources budgétaires, la mutualisation des achats publics s'inscrit dans une logique de réduction des dépenses publiques. Ainsi en unissant la puissance d'achats la CALL est plus à même de négocier des tarifs compétitifs, d'optimiser les frais de gestion et de faire bénéficier à ses communes membres de toute son expertise et de ses compétences. Ainsi en 2018, les communes intéressées se sont constituées en groupement de commande avec la CALL et ont ainsi pu bénéficier de conditions plus intéressantes, au travers des consultations suivantes :*

- FDE62 (**36 communes**)
- Achat de fournitures administratives (3 lots) (**7 communes + 1 CCAS**)
- Achat de papier (2 lots) (**12 communes + 1 CCAS**)
- Fourniture et livraison de sel de déneigement (**6 communes**)

### LES ENJEUX DE LA MUTUALISATION

#### Rationaliser pour gagner en efficacité

- Optimiser les moyens
- Accompagner et sécuriser l'organisation des petites communes amenées à répondre à des obligations réglementaires identiques aux communes plus importantes.
- Faire émerger une culture professionnelle commune.

#### Faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul

- Apporter une qualité du service rendu améliorée et harmonisée sur le territoire
- Favoriser l'acquisition et l'utilisation d'outils de gestion partagés et innovants.

#### Faire des économies

- Massifier les achats, bénéficier de tarifications avantageuses.

#### Développer le Système d'Information Géographique pour de nouveaux usages.

- Réforme DT-DICT-ATU/SIG :

Pour répondre aux obligations réglementaires, la campagne de géo-référencement des réseaux qu'exploitent les communes et la CALL s'est déroulée durant toute l'année 2019 et s'achèvera à la fin du premier trimestre 2020. La mise en œuvre d'une plateforme de gestion des documents de chantiers et des formulaires réglementaires entre également en phase opérationnelle. Par le biais d'une convention de mise à disposition de service les communes disposent des services de la plateforme DICT.fr « Sogélink ».

- Thermographie des bâtiments : En lien avec le Pôle Métropolitain de l'Artois, une cartographie est désormais disponible sur le Système d'Information Géographique et permet d'avoir une vision partagée sur l'ensemble de notre territoire des efforts à opérer en termes de réhabilitation thermique des bâtiments.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

#### Groupements de commandes :

Acquisition d'EPI (Equipement de Protection individuelle), entretien & maintenance de certains équipements, photocopieurs, entretien d'espaces verts...

Evaluer les groupements les plus anciens.

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent : **André KUCHCINSKI** VP Transversalité /Mutualisation et Président des Commissions et Jurys des marchés publics
- Les communes adhérentes.

## 1 - Mise en commun des moyens et savoir-faire

### Chiffres clés

- Rénovation thermique des bâtiments publics :  
**18** communes déclarées intéressées et près de **500 bâtiments publics communaux** + **60 bâtiments propriété de la CALL.**
- **ADS** - En 2019, **624 dossiers instruits.**  
**Recettes** : 140 727 € dont 19 458 euros pour la part forfaitaire

### ♦ Service mutualisé :

Montée en puissance du service ADS avec la poursuite de sa mission de conseil et d'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, Certificats d'Urbanisme informatifs et des Autorisations de Travaux,... ) auprès des collectivités adhérentes (14 collectivités).

Renforcement de moyens dévolus au service avec l'arrivée d'un 3ème instructeur permettant de fluidifier le traitement des actes et d'accueillir de nouvelles communes.

Déménagement du service ADS à la CCI dans des bureaux plus spacieux et conviviaux en juin 2019 a permis d'insuffler une nouvelle dynamique afin de répondre dans les meilleures conditions aux attentes des collectivités mais également d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers et par conséquent du service public.

### Schéma de mutualisation en 2019 : De nouveaux axes de travail.

#### Transition énergétique/rénovation thermique des bâtiments publics

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) met en exergue le renouveau du territoire, tant d'un point de vue économique, que social et environnemental. La troisième révolution industrielle et l'innovation doivent y jouer un rôle prépondérant.

La CALL a entrepris une Etude de Planification Energétique à l'échelle du territoire en vue d'élaborer son PCAET. (Plan Climat Air Energie Territorial).

La CALL s'est également engagée dans un contrat avec l'ADEME et la Région en vue d'outiller sa transition énergétique : un COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle).

Plus récemment, le décret n°2019-771 du 23 juin 2019 vient de renforcer les obligations légales des collectivités territoriales en matière d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

Dans ce contexte, la CALL s'est fixée pour objectif d'engager un plan de réhabilitation thermique de son patrimoine et a délibéré pour créer un service commun.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

#### ADS

- Afin de répondre aux sollicitations de certaines collectivités, il est envisagé de faire bénéficier aux collectivités de plus de 10 000 habitants des prestations ADS dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- Réflexion et préparation du service à la dématérialisation du droit des sols : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme et leur instruction seront dématérialisés : mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent : **André KUCHCINSKI** VP Transversalité /Mutualisation et Président des Commissions et Jurys des marchés publics
- Les communes adhérentes.

## 2 - Accompagnement et conseils pour une organisation territoriale efficace

### Chiffres clés

#### • Solution ACCEO

**16 communes** participent à cette démarche et bénéficient du service.

*La transversalité entre les communes et la CALL dans le cadre du schéma de mutualisation permet de partager notre expertise et d'instaurer une plus grande collaboration par un travail commun gage de plus de proximité, et d'efficacité de l'action publique :*

#### Se regrouper pour optimiser / Le prêt de matériel

Le **partage de matériels** reste une attente forte des communes de l'agglomération.

**Modalités d'organisation :** Le plan pluriannuel d'investissement décidé en 2017 (150 000 sur trois ans) a permis de constituer un stock de matériels conséquent articulé principalement autour de dispositifs de voirie (armoires électriques, barrières, passage de câbles...) ou d'ordre événementiel (podiums, chaises, tables...). En 2019, le complément de matériel mis à disposition s'est orienté vers les produits les plus demandés (barrières de sécurité, tables plastiques rectangulaires, mange debout avec tabourets et housses de protection décorative, tables pliantes plastiques rondes, stands...).

### Solution ACCEO

**ACCEO** permet aux ERP d'offrir un parcours complet aux personnes sourdes ou malentendantes, de l'appel téléphonique à l'accueil sur site. Le principe est de délivrer à distance et en temps réel, via des plateformes d'opérateurs spécialisés, des prestations :

- Transcription Instantanée de la Parole,
- Visio interprétation Langue des Signes Française (LSF),
- Visio-codage langage parlé complété.

Le dispositif ACCEO a été très rapidement mis en œuvre dans les communes et pour l'Agglomération dès l'été 2019. Cela a été favorisé par la mise en place d'une plateforme collaborative (sur Extrapole) entre les communes, la Communauté d'Agglomération et le prestataire afin d'échanger et de mettre à disposition les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'initialisation du service de transcription.

Cette prestation de service a été proposée aux communes par voie conventionnelle (article L.5211-4-3 du Code Général des collectivités territoriales).

### Enjeux et finalités du développement durable

					
---	---	--	--	--	--

### Perspectives

- Réflexion concernant l'acquisition en commun de matériel thermique / « zéro phyto »
- Etudier la mutualisation de la gestion du patrimoine arboré pour les petites communes

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent : **André KUCHCINSKI**  
VP Transversalité /Mutualisation et Président des Commissions et Jurys des marchés publics
- Les communes
- Les services de la CALL

## PARTIE 2

## Les actions menées sur son territoire et envers sa population



## 1-Déplacements partagés et plus respectueux de l'environnement, modes doux et intermodalité

### Chiffres clés

#### Le projet EV5 à l'échelle de l'agglomération :

- 37 km dont :
- 6 km aménagés entre Angres et Lens (MO : Département)
- 5 km aménagés entre Lens (Parc de La Glissoire) et Loos-en-Gohelle (Base du 11/19) ⇒ Parc Centralité (MO : CALL)
- 14 km aménagés en 2020 entre Angres et Olhain (MO : Département)
- 12 km entre Loos-en-Gohelle et Wingles en phase études ; travaux envisagés fin 2021. (MO : CALL)

#### Plan de financement :

- FEDER EuroVelo
- CPER 2015-2020 Modes doux
- PRADET Région (véloroute)
- Appel à projets mobilités

### Projet d'aménagement de l'EuroVélo n°5 (EV5)

L'EV5 autrement appelée « la via Romea Francigena » est une véloroute européenne longue de 3 900 km qui relie Londres à Brindisi en Italie en traversant 7 pays (Royaume-Uni, France, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse et Italie).

La CALL a décidé d'aménager le dernier tronçon de l'EV5 sur son territoire, entre Loos-en-Gohelle et Wingles.

Les aménagements auront pour objectif de créer deux cheminements continus et sécurisés, réservés aux déplacements non motorisés : site propre (voie verte) et partage de la voirie (liaisons douces), accompagnés d'aménagements écologiques et paysagers.

Ce projet exemplaire et innovant, répondra aux 5 finalités du Développement Durable tant en phase conception qu'en phase chantier.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :

- Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
- Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité par une mise en réseau et un renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, et de la qualité du cadre de vie.

#### ♦ La maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de cette opération :

- Validation des études préliminaires.
- Lancement de l'Avant-Projet.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Fin 2020/début 2021 : élaboration du Projet

### Acteurs/Partenaires

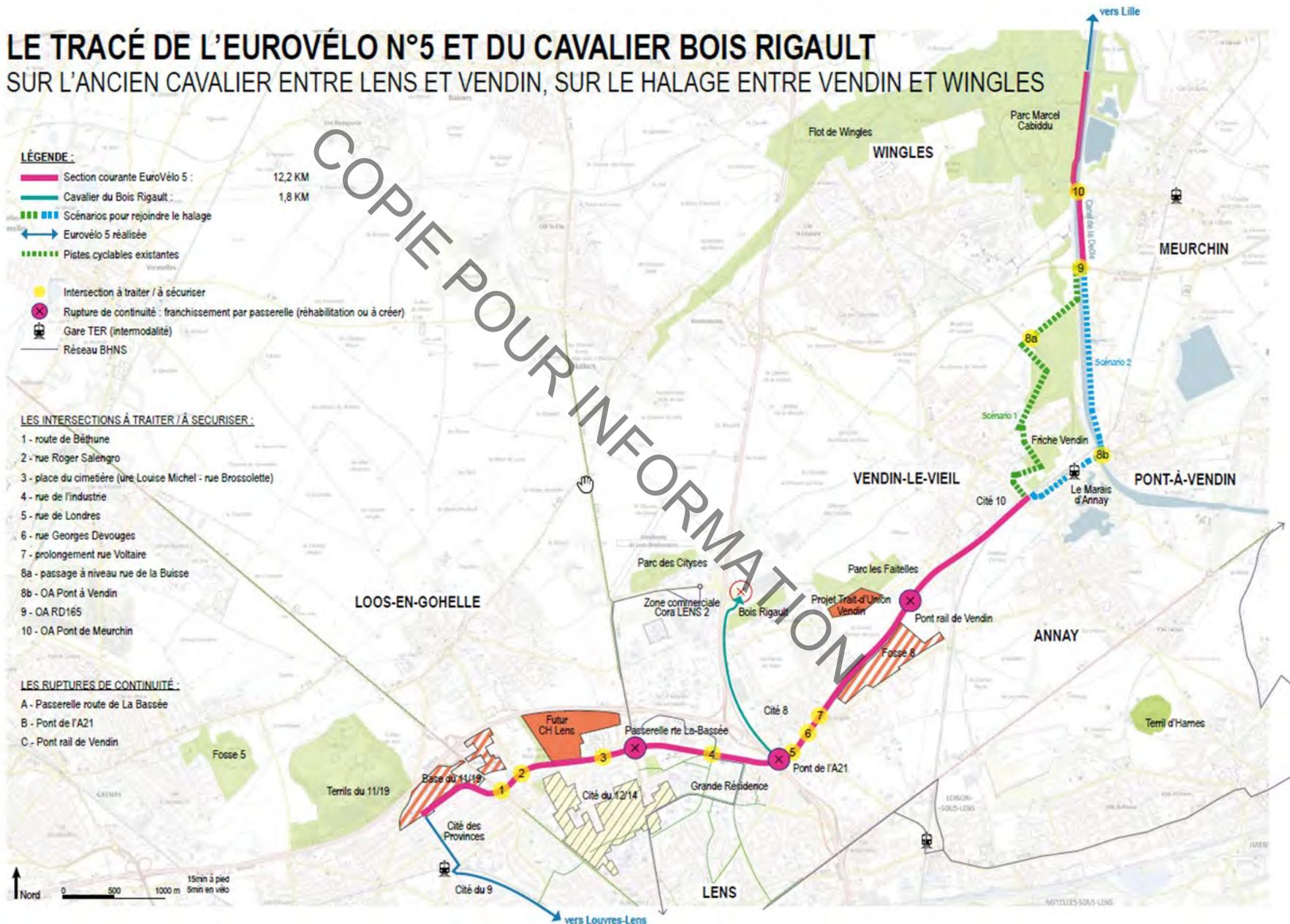
Elu référent : **Dominique ROBILLART**, VP Grands Projets et Communes Rurales

Groupement de maîtrise d'œuvre : Atelier Nervures (mandataire)/co-traitants : BET STRATE/AEI/ THEOREMS/SOCOTEC QHSE

#### •Partenaires :

- La population (par le biais des Conseils de Quartier, des associations locales,...)
- les communes
- les services communautaires
- VNF, SNCF, SIAEV, MBM, ADAV, EURALENS, PMA, CPIE Chaîne des Terrils,
- les Conseils Départemental et Régional
- la DREAL
- CDEE, ABF, APF, SDIS, EDEN62, DIR, DDTM, OTPLL

## LE TRACÉ DE L'EUROVÉLO N°5 ET DU CAVALIER BOIS RIGAULT SUR L'ANCIEN CAVALIER ENTRE LENS ET VENDIN, SUR LE HALAGE ENTRE VENDIN ET WINGLES



## 1-Déplacements partagés et plus respectueux de l'environnement, modes doux et intermodalité (2)

### Chiffres clés

- Renouvellement du parc de bus avec l'introduction de **14** nouveaux véhicules hybrides dont **6** sur la CALL
- **+ 9,7%** d'abonnements jeune vendus
- **+ 5,1%** de location de vélo à la boutique Biclo de Lens



*Le SMT AG au travers du Plan de Déplacements Urbains (PDU) :*

- *définit les principes d'organisation des transports, circulations et de stationnements,*
- *assure un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé,*
- *renforce la cohésion urbaine et sociale.*

**Après plus de 2 ans de travaux, le SMT Artois-Gohelle a officiellement inauguré son tout nouveau réseau de transport le 1<sup>er</sup> Avril 2019.**

Ce dernier refond totalement le territoire avec six lignes de Bus à Haut Niveau de Service, dont une à Hydrogène, irrigant ainsi les principaux pôles d'échanges. L'enjeu est simple : desservir le plus largement possible.

Le SMT Artois-Gohelle s'engage également dans la mobilité inclusive. La mobilité inclusive se définit par la mise en œuvre d'un ensemble de solutions permettant la mobilité et l'accès aux ressources et services d'un territoire

pour tous. Ce concept met en lumière l'importance de proposer des solutions adaptées à chaque public et notamment à destination des personnes en situation de précarité et d'exclusion face au besoin de mobilité.

**A ce titre, le SMT Artois-Gohelle travaille de concert avec Tadao ainsi que la CALL afin de répondre à ces besoins et enjeux sociaux.**

**Mobilité douce :** Sur la période 2019/2020, le SMT a ouvert 3 abris-vélos sécurisés sur le territoire de la CALL :

- Nauticaa – Liévin (15 places)
- Gare – Bully-les-Mines/Grenay (30 places)
- Gare – Avion (15 places)

Pour rappel, ces abris-vélos sont accessibles 24h/24 – 7j/7. Ce service est gratuit et accessible sur présentation d'une carte Pass Pass nominative devant un valideur de la porte.

### Covoiturage :

A la rentrée de Septembre 2020, le SMT Artois-Gohelle expérimentera une solution de covoiturage domicile/travail sur la ZA de la Motte du Bois. En effet, les conducteurs recevront une rétribution financière de 2€, les passagers voyageront gratuitement si et seulement si les trajets proposés sont éligibles.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- En 2020, le SMTAG et Tadao réaliseront une expérimentation sur la mobilité inclusive sur le quartier Blum de Liévin au travers du projet LEMON
- Renouvellement de la flotte de vélos à assistance électriques disponibles à la location
- Installation de 5 stations de Vélos électriques en libre-service sur les communes de Liévin, Vimy, Angres, Givenchy-en-Gohelle et Ablain-Saint-Nazaire pour le développement du tourisme de mémoire
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'intégration tarifaire Bus+TER en illimité sur le réseau Tadao a été étendue pour les demandeurs d'emploi et les plus de 65 ans

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

**Laurent DUPORGE** – Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

#### Partenaire :

SMT Artois-Gohelle  
Transdev Artois-Gohelle

## 2-Améliorer la mobilité des salariés des zones d'activités

### Chiffres clés

- **1 000** salariés travaillent sur la zone actuelle, l'extension prévoit un doublement du nombre de salariés portant à **2 000** le nombre d'emplois prévus à terme sur la zone
- L'extension de la zone couvre une surface de **81** hectares

### Un accent mis sur la communication auprès des salariés

Les salariés ont été associés tout au long de la démarche à travers la réalisation d'un questionnaire d'accessibilité et l'organisation d'un événement mobilité au mois de juillet 2019



La CALL au travers de sa compétence développement économique, assure la gestion de ses parcs d'activité.

Le développement de la zone de l'Alouette à Liévin (Alouette 2020) va venir doubler le nombre de salariés et fortement augmenter le trafic poids lourds. Afin que l'augmentation de l'activité ne soit pas un frein à l'accès des salariés à leurs emplois, la CALL a réalisé au cours de l'année 2019 un Plan de Mobilité de Zone.

Les principaux leviers d'action à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'accessibilité de la zone d'activité sont les suivants :

- Communiquer sur les offres de mobilité à proximité de la zone d'activité
- Animer la gouvernance de la mobilité sur la zone d'activité
- Développer des infrastructures de mobilité douce depuis les Villes de Liévin et Bully-les-Mines



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Sensibiliser le plus grand nombre de salariés aux alternatives de déplacements à la voiture individuelle
- Réalisation d'aménagements sur la zone pour en améliorer l'accessibilité et la mobilité en son sein
- **CALL (service Mobilités)** : Réalisation de 4 autres PMZ d'ici 2021 (en lien avec le COTTRI) afin d'améliorer l'accessibilité des zones d'activités de la CALL

### Acteurs/Partenaires

**Elu référent :**  
**Laurent DUPORGE**, VP au développement économique  
**Alain ROGER**, VP Mobilité  
**Partenaire :**  
**SMT AG**

## 3-Améliorer l'accessibilité et la signalétique au Louvre-Lens

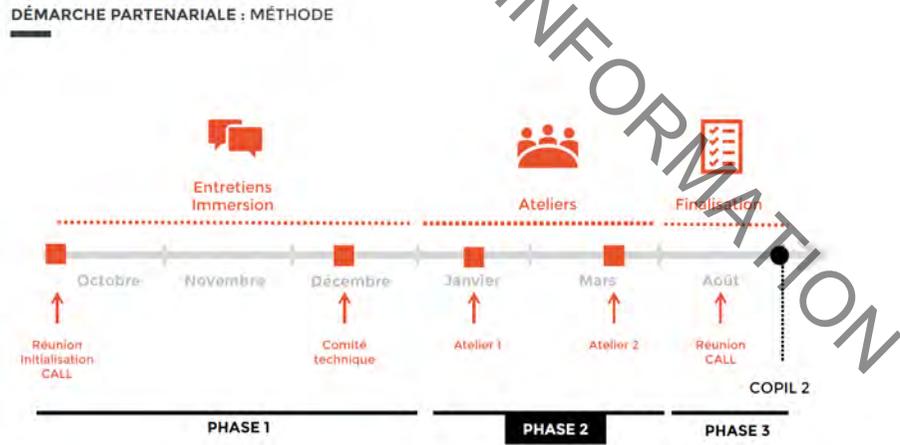
### Chiffres clés

Plus de **15** partenaires concernés dans le cadre de cette mission

*Forte des nombreux projets urbains qu'elle porte à proximité du Musée (ZAC Centralité, Ilôt Jean-Jaurès) et sensibilisée à de nombreuses reprises par le Louvre-Lens, la CALL a souhaité fédérer le réseau d'acteurs institutionnels concernés par cette thématique autour d'une AMO signalétique et accessibilité au Louvre-Lens.*

**La mission, démarrée en octobre 2019, s'intègre dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupement de commande piloté par la CALL dont Une Fabrique de la Ville est mandataire. A ce titre, UFV s'est associé avec Ville Ouverte et ENT Design pour mener à bien cette mission.**

**Dans la continuité du portage de la ZAC Centralité, l'accent sera porté sur l'accessibilité au Musée par les transports en commun et les modes doux**



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- **2019** : démarrage du projet
- **2020** : finalisation du plan directeur

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Alain ROGER**, VP Mobilité

Partenaires : SMTAG, Tadao, SNCF, Villes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, Musée du Louvre-Lens, Centre de conservation du Louvre, Euralens, CD62, Pôle Métropolitain de l'Artois, Mission Bassin Minier, Office de Tourisme Lens-Liévin, Hauts-de-France Mobilités, Région Hauts-de-France, Autour du Louvre-Lens, Dir Nord

## 1– Dispositifs d'aides aux entreprises et appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS

### Chiffres clés

- **VESTALI** : Création de 6 emplois

En avril 2019, la Communauté d'agglomération a mis en place un partenariat avec la Région Hauts-de-France pour l'instauration de dispositifs d'aides aux entreprises. Ces aides, sous forme de subvention ciblent trois catégories d'entreprises :

- La croissance des TPE et PME qui constituent l'essentiel de notre tissu économique,
- L'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS, qui représentent plus d'un emploi sur 10 sur notre territoire,
- Le soutien aux commerçants/artisans

Pour compléter cet accompagnement orienté prioritairement vers l'économie présente (mise en avant par notre projet de territoire), la CALL a souhaité également disposer d'outils pour renforcer son attractivité et poursuivre sa dynamique dans l'affirmation d'une nouvelle identité économique illustrée par le développement de ses filières d'excellence, et son appui à l'innovation. C'est pourquoi, en fonction de l'intérêt pour le territoire et de son impact économique, notamment sur l'emploi, des aides individuelles peuvent également être accordées à une entreprise dans le cadre des dispositifs régionaux suivants :

- Aide à l'implantation
- Aide au développement des grandes entreprises
- Aide à la consolidation financière

Ils ont également eu un impact en matière d'Economie Sociale et Solidaire, car ils ont pu être ainsi les outils d'un appel à projets permanent auprès des acteurs de l'ESS, illustrant la volonté forte de l'agglomération de valoriser et mieux accompagner ce secteur.

Lancé par délibération du 4 octobre 2019, cet appel à projet a vocation de favoriser :

- l'émergence de nouvelles structures via un abondement du FIDESS,
- leur création effective par le biais d'une subvention soutenant la création d'emplois induite,
- leur développement par l'octroi d'une aide couvrant 30 % des dépenses de fonctionnement liées au développement de leurs activités (plafonnées à 45 000 €).

Un premier comité de sélection, réuni en décembre 2019, a validé le soutien au développement de 2 structures du territoire, notamment VESTALI, ce qui conduira à terme, à la création de 6 emplois.

Toujours en matière d'ESS, le service a poursuivi l'accompagnement des porteurs de projet, que ce soit dans leur recherche de financements ou de locaux, comme par exemple l'association Reconnect (développement d'outils numériques à destination des personnes en situation de précarité) dans le cadre de son implantation à Lens.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

### Acteurs/Partenaires

#### Elus référents:

- **Laurent DUPORGE** VP Développement économique
- **Jean-François CARON** VP Innovation, nouvelles technologies, transition énergétique
- **Daniel KRUSKA**, VP emploi et insertion

#### Partenaires :

- Région

## 2– Un accompagnement vers l'emploi et la mobilité

### Chiffres clés

- **Améliorer l'adaptation des habitants aux emplois proposés**

Objectif : faire profiter prioritairement la population locale aux emplois créés grâce à la dynamique économique.

Cet engagement de la CALL en faveur de l'emploi et de la montée en compétences de la population locale est illustré par le soutien financier apporté aux structures d'emploi et d'insertion : Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale. L'Association d'insertion 3ID en bénéficie également.

Le dispositif Proch Emploi dans lequel s'inscrit la CALL, développe un circuit court entre les entreprises et les demandeurs d'emplois.

- **Se déplacer pour travailler et promouvoir les modes alternatifs de déplacement**

La CALL a lancé la réflexion sur l'accessibilité tous modes de ses parcs d'activités. Dans le cadre de l'extension du parc d'activités de l'Alouette à Liévin, une réflexion a été menée concernant le trafic poids lourds et de mobilité en général. Un plan de mobilité de zone a donc été réalisé à l'échelle de la zone et de son extension. Cette étude a préconisé la réalisation de travaux pour en améliorer l'accessibilité et favoriser le report modal des salariés vers le vélo ou la marche à pied.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

### Acteurs/Partenaires

#### Elus référents:

- **Laurent DUPORGE** VP Développement économique
- **Jean-François CARON** VP Innovation, nouvelles technologies, transition énergétique
- **Daniel KRUSKA**, VP emploi et insertion

## 3–Une attractivité confirmée qui cherche à se valoriser davantage

### Chiffres clés

Avec un **trafic global de 571 429 T**, en augmentation de 8 % par rapport à 2018, le port de Harnes signe sa cinquième année de hausse consécutive.

**Commercialisations 2019 :** validation de 7 dossiers d'implantation représentant :

- un peu plus de 200 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans
- 11 600 m<sup>2</sup> à construire sur un peu plus de 4 ha commercialisés dans les parcs d'activités communautaires.

Une dizaine de permis de construire, dont l'instruction avait démarré l'année précédente, ont été accordés en 2019 dont 7 pour le seul parc d'activités de l'Alouette situé sur les communes de Bully-Mines, Liévin et Aix-Noulette (Primelog Bully et Harnes, Virtuo 1 et 2, FLB, MAE, Citévert, LCR, Chauffamat, Goodman).

Parmi les chantiers, la poursuite de celui de la nouvelle plate-forme logistique du Groupe Les Mousquetaires sur la ZI des 14 à Avion est toujours aussi notable. Une dizaine d'autres ont démarré courant 2019, en particulier bien sûr sur l'Alouette à Liévin : Virtuo 2 (pose du 1<sup>er</sup> arbre le 08/11), Poste Immo (pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le 30/08), CTPLV, FLB, Citévert, MAE, ...

Ces projets d'implantation s'inscrivent toutefois dans un contexte évolutif. En effet, tout au long de l'année 2019, la CALL a participé activement à la réflexion pour le maintien de l'attractivité des territoires de la CALL et de la CAHC dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à vocation économique en visant dorénavant une consommation maîtrisée des terres agricoles.

Les travaux pilotés par la DDTM et auxquels contribuent de nombreux partenaires parmi lesquels : l'AULA, l'EPF, la Chambre d'agriculture, le CEREMA ..., ont porté à la fois sur la constitution d'un observatoire cartographique répertoriant notamment les friches susceptibles d'être recyclées, sur les nouveaux modèles d'aménagement des espaces à vocation économique, les procédures environnementales, la stratégie d'accueil des territoires concernés et les leviers à mettre en place ou à disposition des collectivités pour faire évoluer leurs pratiques.

Un état d'avancement de la démarche a fait l'objet d'une présentation aux élus fin novembre 2019.

### Port Fluvial de Harnes

Le Port Fluvial de Harnes est un équipement structurant pour le développement de l'agglomération. Il fait l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public gérée par la CCI Régionale des Hauts de France. Dans ce cadre, les obligations du délégataire sont les suivantes : accueil des usagers dans le respect du règlement du port, entretien et maintenance des installations confiées par la CALL, promotion et information portuaire, suivi du trafic portuaire, développement du trafic fluvial dans le cadre d'un développement économique durable du territoire, renforcement de la place du port fluvial de Harnes dans le maillage fluvial régional en proposant une politique d'exploitation et de développement

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

Plate-forme logistique du Groupe Les Mousquetaires sur la ZI des 14 à Avion : fin de la construction par tranche du site est toujours fixée à 2021.

Observatoire recyclage des friches : restitution finale et une mise à disposition des outils fin 2020

### Acteurs/Partenaires

Elus référents:

- **Laurent DUPORGE** VP Développement économique
- **Jean-François CARON** VP Innovation, nouvelles technologies, transition énergétique
- **Daniel KRUSKA**, VP emploi et insertion

## 4- Une économie résidentielle qui s'affirme

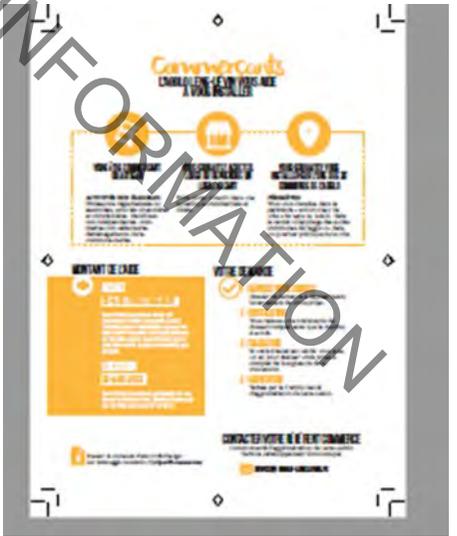
### Chiffres clés

- **10 commerçants et artisans** ont bénéficié du dispositif « Objectif Commerces » - 38 000 € de subventions au total

### Un soutien affiché aux commerces de proximité

A la suite de la définition de la compétence communautaire en matière de commerce en décembre 2018, un dispositif d'aide à l'immobilier destinée aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant a été installé en 2019.

Pour 2019, 10 Commerçants et artisans ont ainsi bénéficié de ce dispositif baptisé « Objectif Commerces » pour un montant total de subventions alloués d'environ 38 000 € (sur les communes de Lens, Aix-Noulette, Souchez et Bénifontaine). Le dispositif se prolonge en 2020 et facilite l'implantation de nouveaux commerces sur les communes de l'agglomération.



Parallèlement, la CALL a voté l'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition de la taxe sur le foncier bâti des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>, non intégré à un ensemble commercial. Cette mesure fiscale vient ainsi prendre place dans la politique de la Communauté d'Agglomération en faveur du développement et du soutien aux commerces de proximité.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives



### Acteurs/Partenaires

- Elus référents:
- **Laurent DUPORGE**, VP Développement économique
  - **Jean-François CARON**, VP Innovation, nouvelles technologies, transition énergétique
  - **Daniel KRUSKA**, VP emploi et insertion

## 5– Troisième Révolution Industrielle

### Chiffres clés

CALL = 6<sup>ème</sup> accélérateur REV3 de la Région Hauts de France, le 4<sup>ème</sup> à lancer un programme de « jeunes pousses » de 6 mois

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin devient le 6<sup>ème</sup> accélérateur REV3 de la Région Hauts de France, le 4<sup>ème</sup> à lancer un programme de « jeunes pousses » de 6 mois.

Parmi la multitude d'initiatives engagées dans le cadre de cette dynamique de Troisième Révolution Industrielle, **la mise en place d'un réseau « d'accélérateurs »** sur l'ensemble de la région, un dispositif piloté par la CCI Hauts de France avec le concours du milieu enseignant (Ecole des Mines de Douai, Université du Littoral Côte d'Opale ...) et/ou des collectivités territoriales (Communautés urbaines d'Arras et de Dunkerque, Communauté d'agglomération de Calais, de Lens-Liévin). Déployé depuis fin 2017, ce réseau d'accélérateurs Rev3 bénéficie du soutien de 4 sponsors Premium : Enedis, Engie, Groupama et GRTgaz (sur l'accélérateur Rev3 de la CALL, Veolia récompensera 2 lauréats, Team 2, l'université d'Artois et le CD2E se greffent en tant que partenaires).

### Le programme Jeunes Pousses sur la CALL

Séquencé sur 6 mois, ce programme permet aux start-up et jeunes porteurs de projets d'être accompagnés dans la construction du business-plan, dans l'enrichissement du projet en mettant en avant les aspects Rev3 ou encore d'intégrer un réseau. Le programme « jeunes pousses », c'est 80 heures de formation données par 11 experts, 40 heures d'accompagnement collectif, 45 heures d'accompagnement individuel, 3 sessions spéciales, 3 « mentors days ».

Les membres de cette promo bénéficieront pendant les 6 mois du parcours d'accélération de l'accès à l'espace co-working de Louvre-Lens Vallée. A l'issue de ces 6 mois, le lauréat pourra bénéficier sous certaines conditions, d'une offre d'hébergement post-accélérateur à la pépinière de Loos-en-Gohelle – Base 11/19 à proximité immédiate du CD2E, cluster de l'éco-transition.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

### Acteurs/Partenaires

#### Elus référents:

- **Laurent DUPORGE**, VP Développement économique
- **Jean-François CARON**, VP Innovation, nouvelles technologies, transition énergétique
- **Daniel KRUSKA**, VP emploi et insertion

## 1- Bilan de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés 2019

La CALL met en œuvre ses services de proximité en matière de gestion et de valorisation des déchets dans un objectif de performance économique, environnementale et d'amélioration de la qualité de vie. A ce titre, la CALL gère avec ses principaux prestataires :

### Chiffres clés

- 29,4 millions d'€ TTC, soit **100.74€/an/hab** (dont recettes : TEOM (35%) + recettes valorisation + soutien CITEO).
- **142 541 tonnes** de déchets ménagers et assimilés (gisement global) soit **1,6 kg/j/hab** ↗ de **0.37 % /2018**
- En 2019, la CALL a valorisé près de 90% de ses déchets, soit 42% en valorisation matière et organique et 48% en valorisation énergétique.

- 1) **la collecte** (déchets encombrants, collecte sélective multi-matériaux et verre, incinérables, collecte des végétaux)
- 2) **le traitement des déchets ménagers et assimilés** (aux fins d'optimisation et de valorisation : 2 centres de tri (PAPREC et RAMERY) et 1 centre de valorisation énergétique (CVE),
- 3) **l'exploitation des déchèteries** sur l'ensemble de son territoire.

**1) Les déchets ménagers** (bacs roulants ou sacs bordeaux) : **65 800 t d'OMR** collectés : ↘ de **-1,7 % / 2018**

### Modernisation du service de collecte

#### 2018/2019 :

- Tri des déchets à la source et conteneurisation en habitat collectif rendus obligatoires à partir de juillet 2018
- Contrôle d'accès en déchèteries communautaires avec une carte
- Collecte du verre exclusivement en apport volontaire depuis le 1er janvier 2018
- Expérimentation CLIIINK sur + 100 bornes d'apport volontaires : inciter la population à déposer le verre aux bornes et redynamiser le commerce de proximité
- Engagement de la collectivité dans un processus d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Organisation de réunions publiques sur l'opération « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen! »

**2) Les encombrants** (3 déchèteries fixes, 1 itinérante) : **37 134 t** collectés ↗ de **11,2% / 2018**.

**3) Le verre** : **7071 t** collectés : ↘ **- 2 % /2018**

- Collecte du verre uniquement par apport volontaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (moins de pollution, meilleure qualité de recyclage du verre).



**4) Les végétaux** : **17 067 t** collectés en porte à porte : ↘ **- 8,8% /2018**.

#### • Expérimentation du compostage domestique

Mise à disposition, sur la base du volontariat des communes, de kits de compostage domestique : ↘ de la quantité de déchets fermentescibles dans les OMR et déchets verts. ⇒ ↘ du tonnage du transport des déchets, de la mise en stockage, et de l'incinération.

**5) Collecte sélective (cartons/plastiques ...)** bacs, bornes enterrées ou sacs jaunes) : **15 469 t** collectés : ↘ **-1,7 % / 2018**.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Septembre/octobre 2020 : Lancement du défi «Foyers Zéro Déchet» et de l'opération Couches Lavables
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Fin des travaux d'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines.
- Mi-2021 : Mise en service de la déchèterie et la ressourcerie de Quadraparc et de la déchèterie d'Avion.
- Début 2022 : mise en service de la déchèterie de Souchez.

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Patrice DELALEU, VP** à la Collecte et au Traitement des Déchets et Lutte contre les Nuisances

#### Prestataires :

- NICOLLIN (collecte des OMR+EMR, déchets verts, encombrants, dépôts sauvages, conteneurisation, exploitation)
- Sous-traitant : COVED : déchèterie de Sallaumines
- Les communes adhérentes (composteurs)



## 2- La gestion et valorisation des déchets - Les Centres de traitement et de valorisation (1)

Territoire engagé dans la Troisième Révolution Industrielle, la CALL s'est engagée dans un programme de modernisation de la collecte des déchets à travers son projet de territoire. L'objectif de valorisation fixé à 45% par l'état est quasiment atteint avec **44%**.

### Indicateurs de mesure Chiffres clés

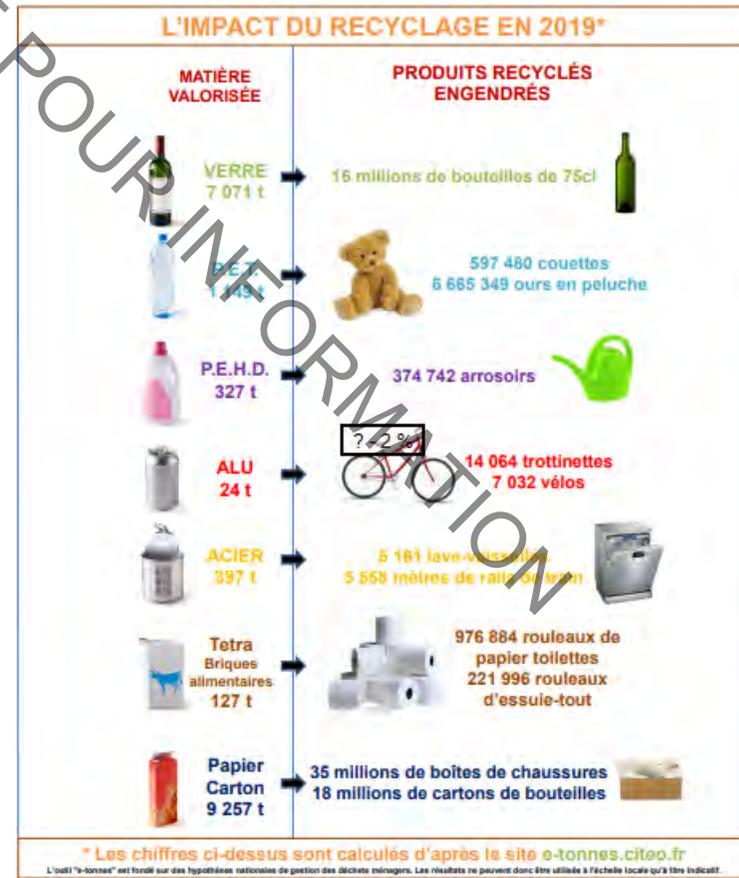
**CVE** : 2 fours avec une capacité de traitement = à **106 000 t/an** d'OM ou DIB et **5 000 t/an** de DASRI  
- **72 022 t** traitées pour la CALL (OM, refus de tri, incinérables des déchèteries et apports des communes)  
Résidus valorisés (2019) :  
- mâchefers : **17 160 t**  
- ferrailles : **2 167 t**  
- non ferreux : **113 t**

### 1) Le Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Les déchets ménagers (bacs ou sacs bordaux) sont incinérés au CVE ainsi que les déchets de soins à risques infectieux (DASRI). Les mâchefers issus de l'incinération sont valorisés en travaux publics. Les fumées sont filtrées, neutralisées, puis les résidus d'épuration des fumées sont stockés en CET CSDU (conformément aux exigences réglementaires des rejets gazeux). Le traitement des NOX (Oxydes d'Azote) et la mise en place de la valorisation énergétique sont effectifs et la valorisation énergétique a permis une production d'électricité qui a atteint **47 993 Mwh en 2019**.

### 2) Le Centre de Tri PAPREC de Harnes

Sa capacité de traitement autorisée est de 120 000 t de déchets papiers/cartons. En 2019, il a valorisé et acheminé en usine de recyclage **11 178 tonnes** de déchets triés.



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- atteindre un taux de valorisation et de recyclage fixé par l'Etat de **65% d'ici 2025**.

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Patrice DELALEU, VP** à la Collecte et au Traitement des Déchets et Lutte contre les Nuisances

### Prestataires de tri et valorisation :

- **PAPREC RESEAU** à Harnes (tri, conditionnement et valorisation emballages ménagers recyclables, papiers)
- **Société O-I Manufacturing** (verre : revente des matériaux)
- **Société GALLOO** : valorisation des ferrailles et batteries
- Sociétés **RAMERY et RAMERY ENVIRONNEMENT** : traitement et valorisation des encombrants, accueil et broyage des déchets verts et transports, valorisation du broyat (Verdure et compost du Mazé)
- SEDE ENVIRONNEMENT
- Exploitants :
- **CALLERGIE/INOVA** pour le CVE de Noyelles-sous-Lens

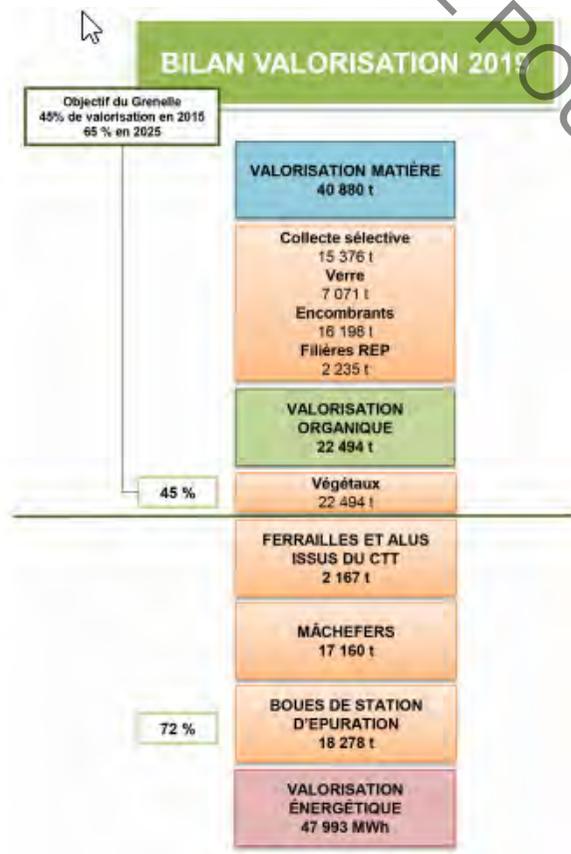
## 2- La gestion et valorisation des déchets - Les Centres de traitement et de valorisation (2)

### 3) La plate-forme de broyage des végétaux

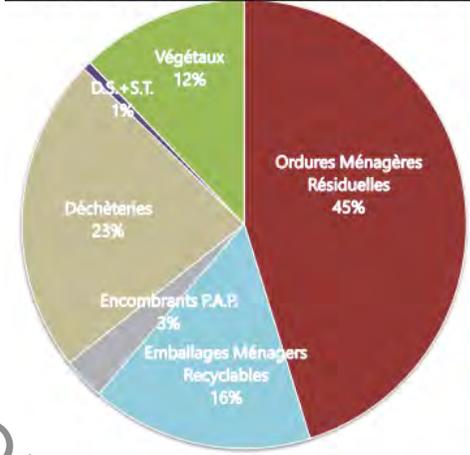
L'ensemble des végétaux est broyé et composté avec les boues des stations dépuración dans des usines de traitement ; ce **compost est ensuite mis à disposition des agriculteurs pour épandage** selon les normes en vigueur.

#### Chiffres clés

- **Verrerie :**  
- 7 175 t collectées  
- Prix de reprise/t : **24.38 €**
- **Total recyclage :**  
- 40 880 t valorisation matière  
- 22 494 t valorisation organique



#### RÉPARTITION DU GISEMENT SUR 2019



### 4) Le Centre de Tri des encombrants RAMERY

Les encombrants sont triés sur une chaîne adaptée de manière à récupérer les matériaux valorisables à hauteur de **35 %**, sachant que 65 % sont encore stockés en Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2.

### 5) La Verrerie - le centre de tri PROVER et de recyclage O-I Manufacturing

Le verre collecté est envoyé au Centre de tri PROVER puis recyclé chez O-I Manufacturing à Wingles.

#### Enjeux et finalités du développement durable



#### Perspectives

- Atteindre un taux de valorisation et de recyclage fixé par l'Etat de **65% d'ici 2025**.

#### Acteurs/Partenaires

**Elu référent :** **Patrice DELALEU, VP** à la Collecte et au Traitement des Déchets et Lutte contre les Nuisances

- Prestataires :**
- **PAPREC RESEAU** à Harnes (tri, conditionnement et valorisation emballages ménagers et papiers journaux)
  - **Société O-I Manufacturing** (revente des matériaux)
  - **Société GALLOO** : valorisation des ferrailles et batteries
  - Sociétés **RAMERY** et **RAMERY ENVIRONNEMENT** : traitement et valorisation des encombrants, accueil et broyage des déchets verts et transports, valorisation du broyat (Verdure et compost du Mazé)
  - Société **SEDE Environnement**

- Exploitants :**
- **CALLERGIE/INOVA** pour le CVE de Noyelles-sous-Lens

## 2- La gestion et valorisation des déchets - sensibilisation de la population aux gestes de tri (3)

Enjeux et finalités du  
développement durable



### Perspectives

- Développer des opérations de sensibilisation au compostage (opération compost) mais aussi dans les écoles et avec les associations lors des manifestations environnementales

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Patrice DELALEU**,  
VP à la Collecte et au Traitement  
des Déchets et Lutte contre les  
Nuisances

Prestataire :

- NICOLLIN

### Indicateurs de mesure Chiffres clés

- **5 014** habitants sensibilisés par les conseillers du tri
- **15 715** conteneurs contrôlés

Les bonnes performances de la CALL en matière de valorisation encouragent à toujours mieux trier dans les foyers pour mieux valoriser ensuite. Ainsi, pour pérenniser les nouvelles habitudes de tri des déchets ménagers la CALL s'appuie sur plusieurs dispositifs :

#### ♦ La brigade de proximité Nicollin

9 agents—1 encadrant :

- distribution/maintenance des bacs et sacs
- contrôle et information sur la qualité du tri.

#### ♦ L'équipe des conseillers du tri de la CALL

1 coordonnatrice —2 conseillers du tri.

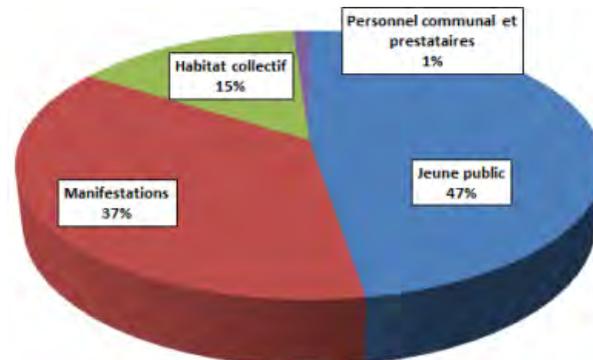
L'équipe sensibilise aux bonnes pratiques au travers de jeux pédagogiques sur la manière de consommer et de recycler et peut prêter du matériel pédagogique (expos, dvd...).

Les actions de sensibilisations sont ainsi principalement destinées au jeune public (scolaires, centres de loisirs..), à l'habitat collectif (contrôle qualité) et au public lors des manifestations environnementales sur la CALL.

#### ♦ La communication écrite

La sensibilisation passe aussi par :

- l'édition de divers supports de communication (guide du tri, plaquettes, affiches...)
- des articles dans le journal « L'Info de l'Agglo » et sur le site web de la CALL .
- la réalisation de calendriers de collecte
- des objets de sensibilisation (autocollants, magnets, crayons...) pour les manifestations.



## 3– La prévention des déchets

### Indicateurs de mesure Chiffres clés

- Opération « Adoptez un composteur devenez écocitoyen ! » :  
 3 013 foyers dotés de kits de compostage dont 1 443 en 2019.  
 15 réunions publiques et 1 025 personnes sensibilisées (stands)

#### ◆ Opération « Adoptez un composteur devenez écocitoyen ! »

Depuis 2015, l'Agglo Lens-Liévin a initié une expérimentation du compostage domestique. Les communes ont ainsi pu candidater volontairement au projet et faire bénéficier gratuitement à ses administrés de la fourniture d'un composteur et d'un bio-seau. En mai 2019, cette opération a été généralisée aux 36 communes du territoire ainsi l'ensemble des usagers du territoire disposant d'un jardin peuvent y prétendre.

#### ◆ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La collectivité s'est engagée par délibération du 5 octobre 2018, dans un processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023. Ce dernier a été adopté par l'exécutif le 4 octobre 2019 pour une mise en œuvre à partir de 2020 pour une durée de 3 ans.

Ce programme, accompagné de ses actions, repose sur 6 axes thématiques :

- Être éco-exemplaire
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la consommation responsable
- Favoriser le réemploi et la réutilisation
- Sensibiliser à la prévention des déchets

#### ◆ La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Organisée du 16 au 24 novembre, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets a réuni près de 400 participants. Au total 24 événements ont été organisés sur le territoire de l'agglomération comme des ateliers de fabrication de produits zéro déchet, des stands de distribution de compost, un défilé de mode upcycling et plusieurs événements collaboratifs.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

Pour atteindre les objectifs de réduction fixés par le PLPDMA, 20 actions seront développées sur 3 ans pour un coût global de 750 000 € TTC.

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Patrice DELALEU**,  
 VP à la Collecte et au Traitement des Déchets et Lutte contre les Nuisances

## 4– La gestion et le traitement de l'eau potable

### Chiffres clés

- **17** champs captant (forages) sur la CALL dont 6 prioritaires
- **2** apports extérieurs pour répondre aux besoins en eau potable de la CALL
- **7** usines de traitement des nitrates
- **1** usine de traitement des pesticides
- **15 000** analyses de suivi de qualité/an
- **100 %** de l'eau distribuée sur la CALL est conforme à la réglementation
- Maintenance CALL : **1305** interventions en 2017 en eau potable avec les communes et VEOLIA
- **0 pollution** depuis 4 ans dans le miel des ruches
- Diagnostic agricole : **70 %** subventionnés par l'Agence de l'Eau
- Diagnostic multi-pression agricole : **54** exploitations/60

### Police des réseaux (2017) :

- **2740** dossiers traités
- **294** cas de raccordement aux réseaux (eau et/ou assainissement)

La CALL a délégué l'exploitation de son service public de production, de stockage et d'adduction d'eau potable à la société VEOLIA jusqu'en 2024, ainsi que la distribution d'eau potable.

### ◆ Eau et développement durable

La CALL a exigé que la DSP intègre des mesures en faveur du développement durable :

- Réalisation d'un bilan carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre de **10%** sur la durée du contrat
- Plantation de **18 000** arbres pour réduire notre empreinte carbone et participer à la reforestation de notre territoire
- Réduction de **5 %** de la consommation électrique et achat de **30 %** d'énergie renouvelable
- Installation de panneaux photovoltaïques sur certains châteaux d'eau et certains forages
- Obtention de la norme 50001
- Programme de soutien à l'agriculture biologique
- Installation de ruches sur le territoire afin d'avoir un indicateur sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs conséquences sur la ressource en eau (périmètre captage de Wingles) avec Bee City
- Financement à l'incubation d'entreprises

### ◆ La CALL assure l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement pour TOUS

par l'instruction des demandes des usagers par le bureau « Police des réseaux » et par les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable + branchements. En outre le dispositif chèques eau (plus de 90 000€ en 2019) permet d'accompagner nos administrés les plus en difficultés.

### ◆ Préserver la ressource en eau

Avec l'opération de Reconquête de la qualité de la ressource en eau (ORQUE).

#### Protection des captages de Wingles :

11 ha de terres agricoles sur le périmètre de protection des captages sont engagées dans une démarche de conversion en agriculture biologique

#### Diagnostic Territorial Multi-Pressions:

- Réalisation d'un état des lieux des différentes pratiques impactant la ressource sur le territoire. Il y a 5 volets dans ce diagnostic à savoir l'assainissement, le milieu, les phytosanitaires non agricoles, l'industrie et l'artisanat et l'agriculture.
- Ce diagnostic permet la conception du plan d'action de l'ORQUE permettant d'orienter la politique de reconquête de la ressource.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

- Validation et mise en œuvre du plan d'action
- Continuité de l'application des mesures environnementales sur la durée du contrat DSP (plantations, ruches..)
- Accompagnement des 2 agriculteurs bio sur Wingles et poursuite des acquisitions pour la conversion au bio
- Plantation de haies sur le champ captant de Wingles

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

**Jean-Pierre BLANCART**,  
VP Eau/Assainissement

Délégué : VEOLIA – Eaux de l'Artois

#### Partenaires :

- Bee City (ruches)
- CANOPEE reforestation (Plantation)
- l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- la chambre d'Agriculture
- Bio en haut de France
- Département
- Région

## 5– Gestion des eaux usées et des eaux pluviales

La CALL renforce son rôle d'acteur majeur dans la gestion du petit et grand cycle de l'eau, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie offensive dans la lutte contre les inondations. L'exploitation des ouvrages intercommunaux de transport et de traitement ainsi que les ouvrages de collecte sont exploités par VEOLIA EAU (Contrat de DSP jusqu'à 2020).

### Chiffres clés

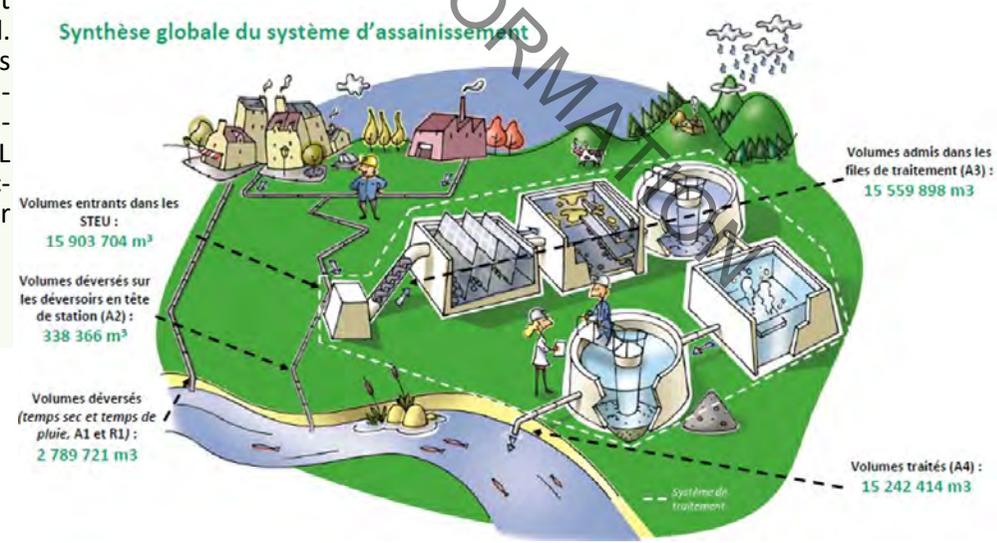
- 2019 :**
- Habitants desservis : **113 463 abonnés**
  - Assiette de facturation : **9 791 164 m<sup>3</sup>**
  - Prix de l'eau inchangé depuis **7ans**

♦ **Gestion des eaux pluviales (Loi GEMAPI) :**  
 Au vu des événements météorologiques vécus ces dernières années sur le territoire, la CALL a mis en place un programme de lutte contre les inondations lui permettant de pouvoir disposer de l'ensemble de leviers sur ce sujet : prescription en matière d'urbanisme, infiltration à la parcelle, érosion des sols, GEMAPI, travaux de réseau et ouvrages structurants...



♦ **Elimination des boues**  
 En 2019, **4 039 tonnes** de boues (matière sèche) ont été produites au total. Une partie des boues d'épuration sont co-compostées avec les déchets végétaux de la CALL issus de la collecte sélective pour être épandue sur les parcelles agricoles.

### Bilan global des volumes collectés, déversés et traités



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

- Lancement d'une étude de zonage pluvial
- Restructuration du poste de refoulement rue hoche à Loos-en-Gohelle
- Station de dépollution à Gouy-Servins
- Dépôt du PAPI Souchez et poursuite des actions
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement
- Prise de compétence ruissellement agricole—érosion des sols

### Acteurs/Partenaires

Elu référent :  
**Jean-Pierre BLANCART, VP Eau / Assainissement**

Déléataire collecte et traitement : VEOLIA – Eaux de l'Artois

- l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- la Chambre d'Agriculture
- SYMSAGEL
- Département
- Région

## 1- Culture, Tourisme et patrimoine



### Chiffres clés

- 11 centres culturels
- 1 association de développement culturel
- 1 scène nationale
  
- 1 projet d'économie sociale et solidaire
- 1 musée : le Louvre-Lens
- 1 office de tourisme intercommunal
  
- **Pays d'art et d'histoire /sensibilisation :**
- jeune public : 4 000 jeunes
- habitants : 3 200 pers
  
- **Office de Tourisme :**  
Création du nouvel office de tourisme  
Un tourisme de sens (du partage, de l'essentiel, de l'effort, ...)
  
- **Événementiel :**
- Odyssée
  
- ♦ **Trail urbain :**  
3500 coureurs et marcheurs

La promotion et le développement culturel contribuent au mieux vivre et participent à l'identité du territoire.

♦ **Développement culturel du territoire :**  
la CALL l'accompagne par l'octroi de subventions et l'apport d'ingénierie. Elle soutient également des événements culturels qui participent au rayonnement du territoire et à sa mise en valeur.

♦ **Label Pays d'Art et d'Histoire :**  
mission de valorisation du patrimoine et d'appropriation du cadre de vie :  
*Action :* « les habitants passagers », cette résidence-mission permet de sensibiliser les habitants et d'enclencher une dynamique d'appropriation collective autour des jardins des cités minières .

### ♦ Événementiel : les fêtes de la Sainte Barbe

Nées de la volonté des élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les Fêtes de la Sainte Barbe sont incontestablement devenues un rendez-vous attendu qui contribue à la fois à faire perdurer une tradition minière très ancrée et permet au territoire de célébrer son renouveau culturel et économique. Cet événement est le fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les acteurs touristiques et culturels du territoire dont le Musée du Louvre-Lens et la Scène Nationale Culture Commune.

♦ **L'accessibilité de l'offre culturelle :**  
La CALL y participe notamment en s'appuyant sur la Direction Communication et Télégohelle (27 agendas culturels au JT) et par une adhésion à la revue Artoiscope.

♦ **CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) :**  
Dans ce cadre, la CALL souhaite favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants et plus particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC) et l'Éducation Nationale).



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Asseoir la compétence culturelle-développer d'autres dispositifs autour de l'image ou encore du livre dans les années à venir.
- Tourisme : positionner le territoire comme destination sport. Mise en place d'une signalétique adaptée d'accessibilité aux sites.

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

- **Philippe DUQUESNOY** VP Culture
- **Laurent DUPORGE** VP Développement économique / tourisme

#### Partenaires :

- Conseil Régional (CR)
- Centres culturels
- Partenaires socio-culturels
- Communes
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC)
- Éducation Nationale
- Mission Bassin Minier

## 2- Sport et territoire

La CALL est engagée dans une politique sportive dynamique avec pour enjeu un partenariat fort avec le mouvement associatif. Il est un acteur reconnu du développement du bien-être, du sport et de ses valeurs sur notre territoire. L'intervention de la CALL se décline de la manière suivante :

- 1) promouvoir et valoriser le territoire par le sport
- 2) encourager et soutenir les initiatives
- 3) favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

### Chiffres clés

**3** équipements majeurs  
**886** équipements sportifs

### Subventions aux associations sportives :

**25** associations sportives de haut niveau 541 000€ de subventions.

**215** associations sportives

### PASS SPORTS :

**11475** octroyés en 2020 (42 disciplines 60% de garçons et 40% de filles)

**25** courses pédestres

### ◆ Soutien financier aux événements sportifs d'envergure récurrents

- Meeting d'Athlétisme : **5 000** spectateurs (5<sup>ème</sup> meeting mondial)
- La route du Louvre : **20 000** participants (ligue Hauts de France d'Athlétisme)
- Championnat de France de HIP-HOP : **4 000** spectateurs
- Tournoi international de Judo à Harnes
- Trail des pyramides noires

### ◆ Les coups de pouces :

Afin d'aider les associations à mener à bien des événements sportifs, la Call attribue une subvention maximale de **2000€** (Trail et boucles de Noyelles-sous-Lens , Concours national d'attelages au Val de Souchez , Trail des Mingeux de Maguettes, La Canadian Race , Le cross Jean Villet, ...)

Labellisée **Terre de jeux 2024** afin de faire vivre à tous les émotions des jeux et à changer le quotidien de ses habitants grâce au sport.

### ◆ Partenariat avec le Racing Club de Lens

4750 enfants issus de quartiers prioritaires ont pu assister gratuitement à un match du Racing Club de Lens.

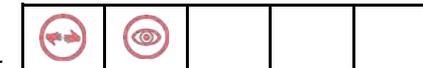
### ◆ Encouragement à la pratique sportive

La CALL a mis en place le « Pass'Sports », afin d'encourager la pratique sportive auprès des jeunes de moins de 18 ans et de favoriser une meilleure sociabilisation et cohésion sociale, dans un souci d'égalité afin de lever les freins financiers rencontrés par certaines familles pour inscrire leur enfant dans un club sportif et obtenir 30€ de déduction offert par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour toute inscription dans un club sportif du territoire.



**Déclenchement du plan piscine et du savoir nager:** favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ; développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ; répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements, tenant compte des critères de mobilités urbaines.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020-2021

- Mise en œuvre du plan piscine.
- Révision de la politique de subvention des associations sportives.
- Reconduction du « Pass'Sport »
- \* Remise en état des 140 km de sentiers pédestres.

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Jacques LARIVIERE**, VP Sport

### Partenaires :

- Ligue Hauts de France d'Athlétisme (route du Louvre)
- Mission Bassin Minier (MBM) (trail des pyramides)
- Associations sportives
- Vivalley, faculté des sports, IRBMS, CDOS, maison des sports, CROS, DRJSCS
- L'Office de Tourisme et du patrimoine



## 3- Communication

La CALL met l'accent sur la lisibilité de ses politiques publiques et priorise l'accès à l'information au plus grand nombre par la modernisation de ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux, TV, plan médias...). Elle permet aussi de relayer l'information auprès des habitants du territoire, pour favoriser leur connaissance des actions publiques, leur participation ; une mission qui permet aussi de renforcer la cohésion sociale et l'attachement à l'agglomération. Elle assume aussi une fonction de marketing territorial à destination des entreprises, des investisseurs et des visiteurs dont le but essentiel est de favoriser l'attractivité.

### Chiffres clés

#### ◆ Communication

• **L'info de l'Agglo :**  
Conception et diffusion à **100 000** exemplaires sur papier norme PEFC

• **Plantons le décor :**  
Diffusion à **100 000** exemplaires

•- **Manifestations et missions phares**

- Fête Paysanne
- Sainte Barbe
- Route du Louvre
- Salon International des métiers d'Art
- Meeting Lens Air Show
- Trail Urbain de Lens-Liévin
- Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD)

#### ◆ Télégohelle

- **JT** avec **12** reportages/semaine

- **1** module invité
- **1** magazine des sports
- **1** magazine culturel
- Emission cœur de ville

#### ◆ Internet

- Gestion du dispositif PASS'SPORT
- Permis de louer

#### ◆ Communication

Le rôle de la communication est d'assurer la promotion de la CALL, de son territoire, de ses actions et missions, auprès de la population et en lien avec les services. Par le biais de :

- Journal « L'Info de l'Agglo »,
- Plaquettes, flyers, affiches, kakémonos, objets publicitaires...
- Multi-média, audiovisuel, Tv, radio,
- Site web, réseaux sociaux,
- Publicités Presse Quotidienne Régionale
- Campagnes Radio locales
- Relations presse
- Relations avec les communes

Par ailleurs, un plan médias s'est mis en place depuis de nombreuses années afin de renforcer la visibilité de la CALL auprès du grand public. Les relations avec les organes de presse ont été entretenues de façon soutenue.

La direction de la communication est aussi fortement impliquée dans l'organisation d'événements et manifestations diverses et mobilisée sur les thématiques REV3 et environnementales.

#### ◆ Audiovisuel

Télégohelle est la chaîne d'infos locales et citoyenne de l'agglomération :

Elle contribue à la promotion du territoire via son antenne, sa diffusion web et ses réseaux sociaux qui permettent de toucher un public plus large et plus jeune.

Elle assure la diffusion d'un JT permettant de rendre compte des actions de la CALL (orientations, compétences, nouveautés, événements...) et relaie l'actualité des communes, des associations et des entreprises du territoire.

Elle propose donc des émissions d'information de proximité, en couvrant les événements locaux et en assurant une veille journalistique. Le temps d'antenne est consacré aux initiatives locales, mettant en valeur un territoire riche culturellement et humainement. Elle incite son public, au travers de ses programmes avec le soutien des partenaires (RBM, radio locale associative) à s'impliquer dans la vie citoyenne.

Elle participe également à l'inclusion sociale, en formant des jeunes issus des écoles de la Région aux métiers de journalistes et audiovisuels.

Elle favorise les programmes courts et gratuits réalisés en interne pour diminuer les coûts de production.

Télégohelle circule en véhicule électrique pour la majeure partie de ses déplacements et de nombreux travaux sont ou vont être effectués dans les locaux pour favoriser le développement durable et rendre le bâtiment moins énergivore au niveau des éclairages et du chauffage.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Réduire le déficit d'image de la CALL et continuité dans la modernisation des outils de communication
- Revoir et améliorer le fonctionnement de la chaîne (émissions, diffusion, identité graphique..)
- Etudier la collaboration de Télégohelle avec d'autres médias locaux
- Moderniser la chaîne (régie, caméra...)
- Développer la visibilité sur les réseaux sociaux
- Revoir la charte graphique

### Acteurs/Partenaires

Elu référent :

**Sylvain ROBERT**, Président

Partenaires :

- les communes
- Euralens
- CCI, CMA
- Radio Bassin Minier (RBM)
- la presse régionale
- les écoles et universités (formations)
- Préfecture
- Département
- Région
- Pôle Métropolitain

## 4- Politique de la Ville

### Chiffres clés

#### • Contrat de Ville

21 quartiers prioritaires sur 19 communes de l'agglomération représentant près de 56 000 habitants

**Programmation 2019** : 216 projets (pour près de 4 millions d'euros)

• Le Village des sciences :  
- 1 500 visiteurs (950 particuliers et 550 élèves).

• Prévention routière:  
13<sup>ème</sup> challenge prévention routière: 117 enfants de CM2 ont participé au 12<sup>ème</sup> Challenge de Prévention routière

• Maison de la Justice  
- 14 163 personnes accueillies en 2019 dont près de la moitié d'entre elles pour des questions liées à l'accès aux droits

*La politique de la ville accorde une priorité à la participation des habitants. Ce contexte implique un réinvestissement fort de l'agglomération, non seulement pour assurer le portage du contrat de ville, mais aussi pour définir et mener un projet de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.*

#### ♦ Politique de la Ville

La situation sociale justifie une intervention publique renforcée afin d'en faire un axe majeur du projet territorial de cohésion sociale et ainsi valoriser et mutualiser les expériences locales, notamment par le biais :

- du **Contrat de Ville—volet « améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement »** : inciter les bailleurs sociaux à investir dans des actions de développement social sur les quartiers prioritaires. Prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, le Contrat de Ville a fait l'objet d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques, annexé au contrat et qui met en exergue 14 engagements.
- Lancement d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale).
- des résultats de l'appel à projets qui a mis en exergue **l'importance de renforcer les dynamiques autour de l'emploi, de l'éducation, de l'inclusion numérique et de la lutte contre les discriminations**

#### ♦ La Maison de la Justice et du Droit

Elle assure des missions d'assistance du greffier et d'informations juridiques dans les domaines divers du droit civil, de la famille, du logement ou du droit du travail. Elle agit également en matière de droit pénal avec le concours des délégués du Procureur de la République, des associations et acteurs locaux.

#### ♦ Le Village des Sciences et Techniques

Cette manifestation, organisée chaque année par la CALL, a pour but de rassembler sur un même site amateurs et professionnels, tous bénévoles, afin de faire découvrir à tous et en particulier aux plus jeunes, les sciences de manière ludique et de témoigner de l'intérêt des sciences dans la vie quotidienne en s'appuyant sur des expériences concrètes.

#### ♦ Engagement en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes réaffirmé

Redynamisation du **CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), soutien aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes ...

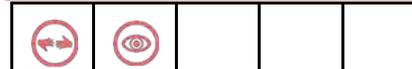
#### ♦ Mise en place d'une action mobilité-collégiens

Pour lever les freins psychologiques à la mobilité des jeunes, la CALL a initié une opération expérimentale sur 5 classes de 3<sup>ème</sup> de collèves en REP + (en partenariat avec TADAO).

#### ♦ Prévention en matière de santé

- Co-financement par la C.A.L.L. de trois postes d'Adultes Relais Médiateurs Santé attribués à l'association Secours Populaire Français et à l'APSA à qui ils sont rattachés.
- Signature du Contrat Local de Santé le 25 septembre 2019.
- Mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) en 2019.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020-2021

- Mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations.
- Reconduction de l'Ami cohésion sociale

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent : **Alain BAVAY**, VP Politique de la Ville, Cohésion Sociale et Enseignement Supérieur
- Partenaires :  
Contrat de Ville:  
- Les communes  
- L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, la CAF  
- Les associations en rapport avec la Politique de la Ville  
Village des sciences :  
- Le Forum Départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq ...  
- L'Education nationale  
- Les associations  
- Les chercheurs et professionnels  
- Maison de la Justice et du droit (MJD):  
- Les associations (ASEJ, ADAE, France Victime, ...)  
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Prévention santé :  
- l'ARS,  
- Le Secours Populaire Français,  
- l'APSA  
Action mobilité collégiens:  
- Education Nationale  
- TADAO

## 1 – Trame Verte et Bleue – Biodiversité

### Chiffres clés

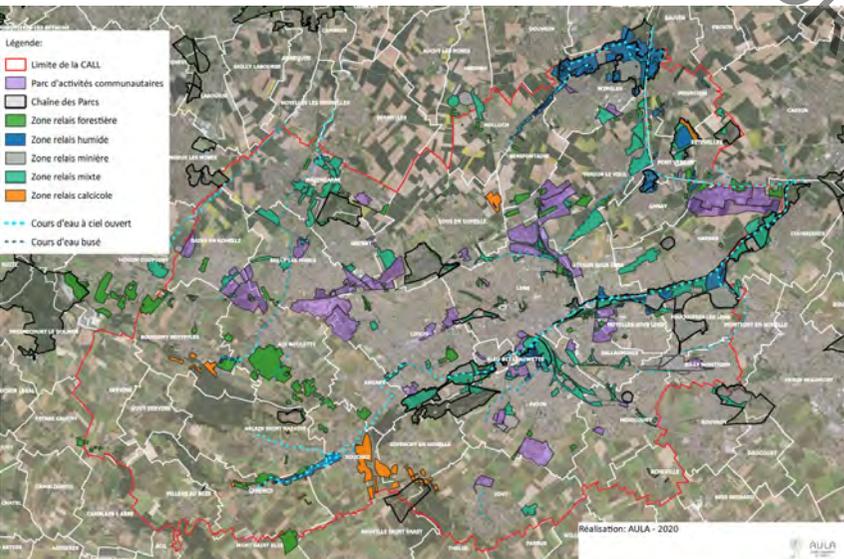
• **Chiffres du SCoT LENS-LIEVIN -HENIN-CARVIN:**

- Les espaces naturels ne représentent que 11 % du territoire du SCoT
- Selon les données de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), en 2013, 647 espèces végétales sont présentes sur le territoire dont 1 espèce sur 4 est considérée comme rare et dont 39 espèces sont sur la liste rouge des plantes menacées à échelle régionale. 103 ont disparu depuis 1990 . Seul un faible pourcentage du territoire est protégé par une protection réglementaire forte ou géré par une structure comme le CEN. Ainsi, 8 sites sont classés comme Espaces Naturels Sensibles.

*Définition : C'est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire,... La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient. La trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'environnement dont l'ambition est d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques.*

*Même si sa vocation première est écologique, la TVB peut être considérée comme multifonctionnelle, apportant une diversité de contributions positives à la vie, au sein de l'agglomération : protection de la ressource en eau, support de déplacements doux, contribution à la santé et au bien-être, qualité des paysages, ....*

*C'est l'image d'un territoire qui met en exergue son attractivité et sa qualité de vie.*



### Mission d'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)

L'AULA accompagne la CALL dans l'élaboration du schéma Trame Verte et Bleue (planificatrice et opérationnelle) sur le territoire.

Démarrage du travail : fin 2019. Une cartographie a été réalisée en identifiant l'ensemble des zones relais, des réservoirs de biodiversité et des corridors existants ou à créer.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

Schéma TVB : Mise en place de la gouvernance pour co-construire le schéma trame verte et bleue planificatrice et opérationnelle.

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent :  
**Dominique ROBILLART**, VP Grands Projets et Communes Rurales
- Partenaires :  
les communes  
Les partenaires institutionnels  
AULA, EURALENS, PMA , EDEN 62  
Associations : CPIE Chaîne des Terriils, CEN  
**FDC62** (Fédération de Chasse)  
Le monde agricole  
Les acteurs locaux ....

## 2- Gestion du patrimoine naturel

Contribuer à la qualité environnementale, au cadre de vie, à l'adaptation au changement climatique.

### Chiffres clés

#### • Régie d'entretien des espaces verts :

- 12 personnes ;
- 1 responsable des équipes ;
- 5 agents en gestion des espaces verts ;
- 3 agents en gestion des cours d'eau ;
- 3 agents en gestion du patrimoine arboré

#### Sites concernés :

- L'anneau de la mémoire
- Le musée de la grande guerre : mémorial Lens 14/18,
- Le site du 11/19,
- Les pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,
- L'hôtel Communautaire,
- La boucle 18

#### ◆ L'entretien des espaces naturels de la CALL

##### • Le patrimoine arboré

La CALL assure la sécurisation et l'entretien de l'ensemble du patrimoine arboré de la CALL.

Les modalités d'entretien du patrimoine arboré prennent en compte la morphologie, la physiologie et les périodes de taille de l'arbre, l'application de la taille raisonnée sur le patrimoine arboré et les petits boisements.

Un plan de gestion et le géo référencement du patrimoine arboré a permis l'optimisation des interventions et a favorisé la diversification des essences et classes d'âge des arbres au parc des Cytises, sur le parc PA du Bois Rigault et le bois Choisy (derrière le crématorium).

##### • La gestion des rivières

L'équipe des agents de rivières de la CALL entretient le Carency, le Saint Nazaire et la Souchez sur un territoire d'environ 15 km de cours d'eau.

Les différentes interventions permettent la libre circulation de l'eau afin d'éviter les débordements en amont, de manière à limiter et ralentir l'érosion naturelle des berges et éviter les inondations des terres agricoles et des routes qui deviennent alors impraticables.

#### ◆ Gestion du patrimoine naturel de la CALL

La CALL participe à la gestion des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de :



- **la convention de partenariat** qu'elle a signée avec le syndicat mixte EDEN 62. Un bilan de gestion est présenté chaque année afin de connaître les impacts de cette gestion sur l'évolution écologique des sites.

- **du plan de gestion multi-sites 2017-2026** et l'étude paysagère des terrils classés en ENS élaboré par EDEN 62.

La CALL intervient également auprès d'EDEN 62 dans le maintien des équilibres écologiques sur quelques sites par la mise en place de la gestion cynégétique (En 2019, renouvellement de la convention cadre pour deux saisons de chasse).

#### ◆ Les espaces verts

La CALL se doit d'entretenir ses sites communautaires dans le cadre d'une démarche de développement durable :

- le broyage des végétaux, arbres, arbustes servent de paillage pour les massifs de fleurs et d'arbustes,
- le désherbage des massifs de fleurs est réalisé manuellement sans adjonction de produits phytosanitaires,
- le désherbage des allées et cheminements sont réalisés manuellement et de manière thermique (achat d'un brûleur à gaz).

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

**Dominique ROBILLART**, VP Grands Projets et Communes Rurales

#### Partenaires :

- ID VERDE/PINSON (entreprises d'entretien des espaces verts)
- EDEN 62
- les communes.
- la FDC62 (Fédération de Chasse)

## 3- Surveillance et conservation du patrimoine communautaire

Le 21 octobre 2019, l'agent chargé de la « surveillance et conservation du patrimoine » a intégré la direction

Enjeux et finalités du



### ◆ Les missions

- Contrôle des occupations illicites,
- Prévenir les actes de malveillance,
- Sensibiliser les contrevenants,
- Informer les usagers,

### ◆ Domaines d'intervention

- Conservation du domaine public et privé ,
- Atteintes aux biens,
- Protection de l'environnement,

### Chiffres clés

Nombre d'agent affecté à cette mission : **1**

Dépôts sauvages relevés: **392**

Implantations illicites de résidences mobiles des gens du voyage contrôlées : **14**

Découvertes d'engins explosifs : **4**

Véhicules ventouses relevés : **3**



### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

- Le Vice-Président chargé de la politique foncière

#### Partenaires :

- Les collectivités membres de l' EPCI,
- Les services communautaires.

## 4- Le parc des Cytises



Le parc des Cytises géré par la CALL depuis 2003, représente à lui seul un modèle écologique puisqu'il concourt à lui seul aux 5 enjeux et finalités du développement durable. En effet ce parc de 15 hectares, comprenant, un espace boisé, une plaine de jeux et une aire animalière contribue à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, au travers d'un modèle écoresponsable qui permet de conforter un vrai lien social, de par sa gratuité, ses grands espaces ouverts au public ou son enclos pédagogique et apporte ainsi au plus grand nombre (des milliers de visiteurs/semaine en été) un espace de détente et de convivialité notamment pour les populations défavorisées n'ayant pas accès à d'autres formes de loisirs.

### Chiffres clés

- **Le parc**
  - signalétique du parc et le renouvellement d'une partie du mobilier urbain (bancs) : réalisée avec un matériau recyclé (bouchons de bouteilles), plus résistant
  - un parcours de santé destiné aux 457 000 visiteurs/an
  - sous-bois : 7ha composés d'essences locales : frênes, érables, charmes...

- **Parcours d'orientation :**
  - 1 circuit ludique adapté aux enfants ;
  - 1 circuit de découverte de l'orientation (accessible aux personnes à mobilité réduite) ;
  - 4 circuits réservés aux initiés de la course (550m, 700m, 1 000m et 2 100m).

### ◆ L'Aire animalière

Avec une quinzaine d'enclos et volières et une mare à anatidés, le « zoo » est riche d'un cheptel de plus de 500 spécimens répartis en quelques 85 espèces.



### ◆ La partie boisée du parc

Le parc inclut une pinède, une sapinière et un sous-bois composé d'essences locales, idéaux comme lieux de promenades, ou pour un pique-nique (bancs, tables).

Depuis fin 2016, le Parc des Cytises permet de s'initier à l'orientation (6 parcours).



### ◆ La plaine de jeux

Cet espace engazonné est équipé d'une vingtaine de jeux pour enfants :

- 1 city stade
- Aire de jeux « le coin des poussins »
- 1 parcours d'orientation ludique adapté aux enfants



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Engagement du programme de restructuration du parc des cytises.

### Acteurs/Partenaires

Elu : Jacques JAKUBOSZAK, Maire de Bénifontaine

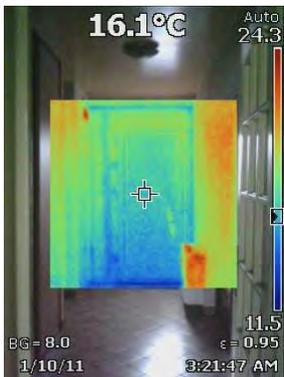
- Partenaires :
- IME Léonce MALECOT
  - Foyer rayon vert : structure d'accueil d'adultes handicapés
  - Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
  - DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)
  - Laboratoire Départ d'Analyses (LDA)
  - Les zoos de Lille et Maubeuge principalement (sinon tous les zoos dans le cadre des échanges animaliers)

## 1- L'habitat - parc privé

La CALL poursuit ses actions d'amélioration de la qualité de l'habitat tout en réduisant son impact environnemental et en favorisant un fonctionnement économique et social durable en encourageant et en accompagnant les ménages dans leurs démarches vers la transition énergétique.

### Chiffres clés

- **Programme « Habiter mieux » 2019:**
  - CALL : 585 primes
  - ANAH (2019) :
    - 1 946 appels téléphoniques
    - 431 visites
    - 1 173 subventions
- **EIE (2019) :**
  - Conseils : 655 personnes conseillées
  - 760 contacts
  - 821 conseils personnalisés
- Animation :
  - 655 personnes sensibilisées
  - 18 actions



- ♦ **Dispositif « Habiter mieux »**
  - **Accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique** qui se traduit par :
    - un accueil physique et téléphonique
    - l'instruction technique, administrative et financière des demandes de subvention Anah
    - l'instruction des demandes de subventions CALL
    - un service gratuit d'information avec l'Espace Info Energie
    - une Thermographie aérienne
  - **Lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne**
- Dispositif financier incitatif pour aider les propriétaires ou bailleurs à réaliser des travaux liés aux économies d'énergie, à l'habitat indigne (jusqu'au 31 mai 2018) .
- Délibération pour la mise en place du permis de louer (26/06/2019) pour une application au 01.01.2020
- **Favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile** via le PIG (jusqu'au 31/05/18) mais aussi par le biais d'aides financières ANAH et CALL

- ♦ **L'Espace Info Energie de la CALL**
- Il permet d'informer et de sensibiliser la population sur les enjeux et solutions énergétiques (éco-gestes, isolation, financement, prêt de matériel de mesure...) en collaboration avec le service « Habitat », par le biais :
  - de conseils personnalisés (définition de projet, subventions, etc...),
  - d'animations : participation aux événements locaux (Salon habitat de Lens, fête du printemps à Loison-sous-Lens, Lens Nat'Ur) et en lien avec d'autres acteurs du territoire à destination de la population ou des professionnels (ateliers éco-gestes, initiation à la thermographie aérienne, éco-construction, bâtiments performants, clubs entreprises...)
  - d'actions de communication : presse locale, radios locales, sites internet de la CALL et communes, flyers, Télégohelle, brèves EIE.
- Il a ainsi contribué à générer 4.181.237 € de travaux de rénovation énergétique sur le territoire en 2019.



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020

- Lancement du PIG Précarité Énergétique et Habitat Indigne
- Déploiement du Permis de louer au 01.01.2020
- Finalisation de l'étude pré opérationnelle OPAH RU sur les villes de Len, de Liévin et de Harnes.
- Ouverture de la Maison de l'Habitat Durable fin d'année 2020

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent : François LEMAIRE VP Habitat
- Partenaires :
  - l'Espace Info Energie (EIE) - Inhari
  - ADIL
  - IS62
  - SOLIHA
  - les communes et CCAS
  - l'ensemble des acteurs de la filière logement
  - CAF
  - Département
- Partenaires financiers :
  - L'Etat / DDTM
  - Le Conseil Régional
  - ANAH
  - La Caisse Dépôts et Consignations
  - Action Logement

## 2- L'habitat - parc public

### Chiffres clés

- **Aides à la pierre :**
- **726 290,50 €** affectés (crédits délégués par l'Etat)
- **20** opérations financées
- **488** logements subventionnés ou agréés (dont 78 très sociaux)
- **1** Pension de famille de 24 logements
- **53** logements en accession à la propriété
- **1** opération de démolition de 12 logements financée

La CALL concourt :

- à la production de logements locatifs sociaux répondant aux attentes de la population et respectant les normes en termes de développement durable et d'économie d'énergie dans le cadre de la délégation des Aides à la pierre ;
- à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014 – 2020, qui préconise notamment de produire 1310 logements/an sur le territoire de la CALL ;
- à l'engagement dans la recherche de l'innovation dans le logement locatif social par la mobilisation des fonds propres pour des opérations remarquables sises sur son territoire par le lancement d'une démarche d'appel à projets à l'attention des bailleurs sociaux et des promoteurs immobiliers (une opération portée par Maisons & cités financée en 2019 à hauteur de 40 000 € sur la commune de Méricourt).

### Production de logements locatifs sociaux neufs certifiés économes en énergie

Le coût de l'énergie est un poste de dépense important chez les locataires. Proposer, dès la construction des logements économes en énergie permet aux futurs locataires de voir leurs charges diminuer. Afin d'accompagner cette démarche, au-delà des obligations de droit commun dans le cadre de l'octroi des financements au titre de la délégation des Aides à la pierre, la C.A.L.L., a conventionné depuis 2017, avec un organisme certificateur de logement (le CERQUAL) afin de s'assurer de l'homogénéité de la production de logements locatifs en neuf et en réhabilitation sur l'ensemble du territoire communautaire.



### Le Programme Local de l'Habitat

Le document régit la politique de l'Habitat à travers ses orientations et son programme d'action sur une durée de 6 ans.

Après le bilan réalisé à mi-parcours en 2018, l'année 2019 a été consacrée à définir le cadre et à organiser le lancement d'une consultation pour être accompagnée dans la définition et la rédaction de ce document stratégique pour la période 2021—2026 au cours de l'année 2020.

Pour la thématique de l'Habitat, ce document cadre l'intervention de la collectivité sur le champ du développement durable.

### Enjeux et finalités du développement durable

--	--	--	--	--

### Perspectives 2020-2021

- Rédaction et validation du PLH 3 (2021—2026);
- Production de logements locatifs sociaux répondant aux attentes des populations plus spécifiques (jeunes et personnes âgées)
- Partage des orientations des bailleurs sociaux au travers des Conventions d'Utilité Sociale qui doivent expliciter les stratégies de développement sur le territoire communautaire.

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent :  
**François LEMAIRE** VP Habitat
- Partenaires :
- CERQUAL (certification logements)
  - les communes
  - la CIL (Conférence Intercommunale pour le Logement)
  - les bailleurs sociaux
  - l'ensemble des acteurs de la filière logement
- Partenaires financiers :
- l'Etat : ERBM (plan d'aide pour le Renouveau du Bassin Minier)
  - le Conseil Régional
  - la Caisse Dépôts et Consignations

## 3- L'habitat - L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

### Chiffres clés en 2019

#### Aides à la pierre :

- **3 114 000 €** (crédits délégués par l'Etat)
- **2 134 000 €** (crédits CALL)
- **346** logements subventionnés
- **29** Cités minières programmées pour 2018/2028
- **16** communes concernées (Bully-les-Mines, Harnes, Lens, Sallaumines, Sains-en-Gohelle, Méricourt, Liévin, Angres, Avion, Billy-Montigny, Fouquières-les-Lens, Grenay, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens et Vendin-le-Vieil)
- **6 études urbaines démarrées sur 8** des cités du triennal 2018/2020

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (E.R.B.M.) est un programme sur 10 ans (2018/2028) qui vise à doubler le rythme de réhabilitation du patrimoine minier (23 000 logements au-delà de l'étiquette D) des bailleurs sociaux, à rénover les cités minières et à développer des projets dans divers domaines (mobilité, sport, culture, tourisme, loisirs, santé...). La CALL est signataire de l'ERBM aux côtés de l'Etat, de la Région, des Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que des 8 EPCI du bassin minier. La CALL est garante de la dimension intégrée des opérations de rénovation menées sur les Cités. Aux côtés des communes concernées, elle copilote les opérations et notamment les études urbaines qui définiront les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des espaces publics et renforcer l'attractivité des cités minières.

La CALL concourt au cofinancement des études urbaines et au financement de la réhabilitation thermique des logements situés dans les cités ERBM (29 cités ERBM, 5 000 logements sur le territoire de la CALL) : elle accompagne l'effort par l'octroi de moyens supplémentaires aux bailleurs sociaux sur certains axes forts (atteinte de l'étiquette énergétique C voire BBC Rénovation, autoproduction d'énergie, clause insertion, traitement des abords et façades, opérations de restructurations très lourdes réorganisation lourde du logement) ;

#### Réhabilitation du parc minier - ERBM

Cette réhabilitation s'inscrit dans un contexte de déficit d'image des cités minières et répond à la trop grande part du budget des ménages consacrée aux dépenses d'énergie. Aussi, afin de permettre aux populations en place de disposer de logements économes et rénovés permettant de répondre aux modes de vie actuels et d'attirer de nouvelles populations vers ces typologies d'habitat remarquables, l'enjeu est d'accélérer la rénovation de ces logements et de ces quartiers liés à l'exploitation minière afin de permettre le changement d'image du territoire.

Les moyens mobilisés par l'Etat au travers de ce dispositif, rejoint par le Conseil Régional, l'Union Européenne, la CALL, et le Conseil départemental doivent permettre ce basculement d'ici 10 ans.



#### Les études urbaines

Afin de garantir la dimension intégrée des projets sur les Cités minières, le volet réhabilitation de l'habitat et les volets urbain, paysager, environnemental, patrimonial, mobilités sont traités de manière concomitante en associant les habitants à leur conception et à leur mise en œuvre. La CALL garantit la cohérence, met en place et assure le pilotage des études urbaines avec les villes concernées, accompagne et aide à la structuration des projets exemplaires et innovants avec les partenaires et les acteurs du territoire.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

- Finaliser les premières études urbaines
- Travailler avec les bailleurs sociaux et les autres partenaires (CD2e, Mission Bassin Minier, ABF...) sur le programme de réhabilitation des logements minières
- Travailler sur le démarrage des opérations sur les cités 2021/2023

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

**Sylvain ROBERT**, Président

#### Partenaires :

- l'Etat (Délégation interministérielle à l'ERBM, DDTM, DRAC, ABF...),
- les bailleurs sociaux ,
- les collectivités locales,
- les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation,
- le Cd2e,
- la Mission Bassin Minier,
- l'Agence d'Urbanisme de l'Artois

#### Partenaires financiers :

- l'Etat : 100 millions d'euros sur 10 ans,
- le Conseil Régional : 30 millions d'euros sur 10 ans,
- le Conseil Départemental : 20 millions d'euros sur 10 ans,
- la CALL : 30 millions d'euros sur 10 ans

## 4 – Le NPNRU

Améliorer l'attractivité des quartiers (qualité des logements, rénovation, espaces et équipements publics), en y intégrant l'ensemble des enjeux liés à la cohésion sociale et à l'environnement, font partie des principaux objectifs de ces vastes programmes de renouvellement urbain. Ils traduisent la volonté de favoriser le vivre ensemble et une volonté partagée par tous les acteurs : habitants, communes, associations bailleurs sociaux, CALL afin de redonner à ces quartiers une image positive.

### Chiffres clés

- 1 quartier d'intérêt national et 2 quartiers d'intérêt régional.
- 180 millions d'euros d'investissement tous partenaires confondus.
- 278 logements sociaux réhabilités et 65 en construction neuve.
- 101 logements neufs et réhabilités en accession à la propriété.

### ♦ 2019, une année charnière pour le projet

Le projet a été validé au national lors du Comité d'Engagement du 23 octobre 2019. La CALL et les trois communes ont inscrit la TRI comme objectif d'excellence du projet. Afin de garantir la réussite du projet sous l'angle de la TRI, la CALL, avec les partenaires a réfléchi à la mise en place d'indicateurs spécifiques

OBJECTIF D'EXCELLENCE : L'HABITAT		
<p><b>La stratégie du Projet de Territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins évolutifs des populations</li> <li>- Devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat</li> </ul>	<p><b>Les enjeux du contrat de ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement</li> <li>- Identifier et valoriser les paramètres environnementaux dans l'aménagement durable du territoire et du cadre de vie</li> </ul>	<p><b>Les référentiels TRI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers</li> <li>- Réaliser des aménagements et des programmes innovants de qualité, anticiper les évolutions et mutations futures</li> </ul>
OBJECTIF D'EXCELLENCE : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
<p><b>La stratégie du Projet de Territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et promouvoir les talents d'excellence sur le territoire (tourisme, tourisme et éco-activités)</li> <li>- Encourager les initiatives innovantes de FESS, intégrer une logique d'économie circulaire</li> </ul>	<p><b>Les enjeux du contrat de ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale dans les GPV</li> <li>- Encourager l'insertion professionnelle et soutenir les dynamiques de FESS</li> </ul>	<p><b>Les référentiels TRI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la recherche et le développement économique régional en valorisant les talents écologiques, mais également FESS</li> <li>- Soutenir les activités économiques locales qui s'insèrent dans des dynamiques d'économie circulaire</li> </ul>
OBJECTIF D'EXCELLENCE : L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ET DU TERRITOIRE		
<p><b>La stratégie du Projet de Territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et promouvoir les atouts culturels, économiques, sportifs du territoire pour renforcer son attractivité</li> </ul>	<p><b>Les enjeux du contrat de ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité des GPV</li> <li>- Développement de l'offre des services de proximité et réqualification des espaces et équipements publics de proximité</li> </ul>	<p><b>Les référentiels TRI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des fonctions urbaines de proximité et assurer une mixité de programmes en associant les lieux culturels, les surfaces commerciales et de services, les équipements publics et espaces de plein air.</li> </ul>
OBJECTIF D'EXCELLENCE : LA MOBILITE		
<p><b>La stratégie du Projet de Territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mobilité multimodale des habitants</li> <li>- Promouvoir les mobilités douces et partagées</li> </ul>	<p><b>Les enjeux du contrat de ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la mobilité des habitants</li> <li>- Accompagner à l'utilisation des moyens de transports partagés en commun, transport partagé ou mode doux dans une logique d'autonomisation des publics</li> </ul>	<p><b>Les référentiels TRI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la part des transports partagés (Biciclos en commun, covoiturage)</li> <li>- Augmenter la part des mobilités non consommatrices (équipements piétons, usage du vélo)</li> </ul>

### ♦ Des projets urbains qui visent l'excellence en matière de développement durable

Malgré leurs différences en termes de trame urbaine et d'architecture, les trois projets de la CALL ont une seule et même ambition : opérer un profond renouvellement de l'image de ces quartiers par l'exemplarité sur l'ensemble des thèmes :

- suivi des logements des habitants en veillant à une stricte maîtrise des dépenses de loyers,
- rénovation énergétique des logements avec l'objectif d'atteindre l'étiquette C au minimum tout en limitant l'augmentation des loyers,
- émergence d'un programme immobilier exemplaire en matière de TRI sur chacun des quartiers,
- activer les clauses d'insertion / levier à destination des publics cibles, en développant une approche qualitative pour un parcours durable,
- poursuivre la co-construction des quartiers avec les habitants,
- revégétalisation des espaces publics et résidentialisation vertueuse des logements (continuités écologiques,...).



Atelier participatif, Cité 12-14



Programme neuf Maison et Cités, Cité 12-14

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020-2021

- Mise en place d'un projet d'agriculture urbaine dans le cadre de l'AMI quartiers fertiles de l'ANRU.
- Primes TRI pour la construction et la rénovation, ainsi que pour la prise en compte de la biodiversité dans des résidentialisations de logement.

### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Alain BAVAY**, VP politique de la Ville et renouvellement urbain

#### Partenaires :

- les communes d'Avion, Lens et Liévin
- la Région
- Action Logement
- l'ANRU
- l'Etat
- les bailleurs sociaux Maisons et Cités, Pas-de-Calais Habitat et SIA Habitat
- les associations locales

## 1- Achats publics - clauses environnementales et sociales

### Chiffres clés

#### ◆ **Clauses sociales**

##### **Eau Potable/**

##### **Assainissement :**

- Tx asst/EP Harnes : **356 h**

- Tx asst/EP Billy-Montigny :

Tranche ferme : **392 h**

Tranche optionnelle n°1 : **115 h**

Tranche optionnelle n°2 : **45 h**

- Tx asst/EP Vendin-le-Vieil : **1 130 h**  
(lot1) **152 h** (lot2)

##### **Gestion des déchets :**

Extension de la déchèterie de Sallaumines : **275 h**  
(lot 2 VRD)

##### **Maîtrise d'ouvrage :**

Travaux de réhabilitation de l'annexe du mémorial 14-18

à Souchez :

Lot 3 : **41 h**

Lot 4 : **75 h**

Lot 5 : **90 h**

#### • **Clauses environnementales :**

- **Eau de l'Artois/VEOLIA :**  
18 000 arbres à planter sur la durée du contrat

1- **Clauses SOCIALES** : permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi la clause d'insertion permet de réserver une part des heures de travail générées par nos marchés, à la réalisation d'une action d'insertion.

2- **Clauses ENVIRONNEMENTALES** : les préoccupations environnementales sont intégrées dans le processus d'achat à différentes étapes : lors de la définition du besoin, lors de la présentation des candidatures, lors de la présentation des offres ou au stade de l'exécution du marché public (spécifications techniques, labels ou les écolabels, savoir-faire des candi-

Sont concernés par ces clauses les services (et marchés reconductibles) :

- Etudes et Travaux Eau/Assainissement : volume d'heures consacrées à l'insertion dans les marchés
- Maintenance et entretien du patrimoine (MEP) : gestion des espaces verts (matériels utilisés pour la gestion différenciée, tri des déchets de chantiers...)
- Gestion des services au public et ressources internes : produits d'entretien ayant l'écolabel, lettre verte, entreprise d'insertion pour les achats de viennoiseries...
- Eau et Réseaux : DSP Eau Potable /Assainissement : contrats de distribution et de production (plantations, ruches...).
- Valorisation des déchets : prise en compte des critères de développement durable (garanties et démarches environnementales, matériaux recyclés, certificats de conformité à la réglementation ICPE...)
- Maîtrise d'ouvrage : volume d'heures consacrées à l'insertion dans les marchés, prise en compte des critères de développement durable (matériaux et démarche HQE...)

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2019-2020

- Etendre et poursuivre l'insertion des clauses sociales et environnementales dans nos marchés (*Crématorium, déchèteries, plan piscine, salle polyvalente...*)
- Prendre en compte l'économie circulaire dans les achats publics
- Prise en compte, **systematique**, des critères et conditions d'exécution en lien avec le développement durable dans les marchés publics éligibles.

### Acteurs/Partenaires

#### Elus référents :

**André KUCHCINSKI** - Président de la CAO, Jurys et DSP et ses membres.

**Tous les Vice-Présidents concernés par ces marchés .**

#### Partenaires :

- le P.L.I.E  
⇒ information et accompagnement des entreprises lors de la remise de leur offre  
⇒ suivi et contrôle de la bonne application
- Eau de l'Artois/VEOLIA : DSP production et la distribution d'eau potable : plantation avec l'association CANOPEE

## 2- La politique agricole et alimentaire

La CALL a décidé **de se doter d'une véritable politique agricole et alimentaire à l'échelle de son territoire**, conformément au *Projet de Territoire*. Cette démarche vise à intégrer les enjeux économiques, environnementaux, fonciers auxquels est confrontée l'agriculture locale et à répondre aux attentes fortes des communes en matière de structuration d'un réseau d'approvisionnement de proximité, de développement de nouvelles filières économiques et d'insertion, et d'accès des habitants à une alimentation de qualité.

### Chiffres clés

#### Partenariats :

**9 conventions d'objectifs**, votées en Conseil du 26 Septembre 2019, formalisent les partenariats avec les structures expertes locales .

Soit une **contribution totale de 160 236 €** au programme de ces structures en matière de préservation de la ressource foncière, développement et diffusion de la production bio, éducation alimentaire et insertion...

**Réseau d'acteurs : + de 250 personnes** représentant **41 structures** (agriculteurs, habitants, communes, acteurs locaux...) mobilisées dans le cadre des ateliers d'élaboration du projet.

♦ **Le Système Alimentaire Territorial Durable d'Agglomération (SATD)** Sélectionné au titre de plusieurs appels à projets, le SATD entre en phase opérationnelle, cofinancé par l'Etat et la Région. Dans la suite de l'adoption de la délibération-cadre du 21 Mars 2017 sur l'engagement de sa politique de développement de l'agriculture péri-urbaine, la CALL a adopté le 25 avril 2019 son Système Alimentaire Territorial Durable. Fondé sur une forte adhésion des communes membres, ce projet mobilisant nombre d'acteurs locaux (institutionnels, associatifs...) est décliné autour de 4 axes :

- Développement de la production locale /bio et déploiement de projets préservant la valeur ajoutée agricole
- Intensification de l'approvisionnement local et de qualité en Restauration Hors Domicile
- Préservation de la ressource foncière
- Sensibilisation des consommateurs

En 2020 le SATD se voit doté de crédits à hauteur de 815k€, **dont 600k€ en investissement pour l'accompagnement de projets structurants.**

### Le SATD lauréat de l'Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique

La qualité du projet SATD a permis d'obtenir cette reconnaissance nationale auprès du Ministère du Développement Durable. La CALL s'est vu ainsi notifier une nouvelle subvention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie d'un montant de 20 500 €.

Déjà lauréat « TEPCV » et « Programme National pour l'Alimentation », le SATD se trouve ainsi cofinancé à hauteur de 174 500 € au total.

### Quelques exemples d'interventions

- **Zone maraîchère de Loison-sous-Lens** : acquisition de 2,4 ha de culture avec l'appui de « Terres de Liens », autorisant ainsi l'installation d'un maraicher via un bail environnemental ; projet pilote soutenu par la CALL, et revêtant 3 dimensions : production agricole, sensibilisation à l'alimentation durable et à la production biologique, développement de la biodiversité.
- Développement du tiers-lieu « Saint-Hubert-MENADEL (Maison d'Echanges en vue d'une meilleure Alimentation et du Développement Economique Local) » par les Anges Jardins à Loosen-Gohelle : Activité de restauration basée sur le concept de "cuisine nourricière", activités de consommation responsable, repair café...

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020-2021

Accord-cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour : Nouvelle mission de co-animation, accompagnement opérationnel, évaluation

Marché d'études pré-opérationnelles pour la réalisation d'équipements collectifs

### Acteurs/Partenaires

#### Elus référents :

- **Jean-François CARON**, VP Innovation, Nouvelles Technologies et Transition Energétique
- **Dominique ROBILLART**, VP Grands Projets et Communes Rurales

#### Partenaires :

- 36 communes de la CALL
- Acteurs du territoire : agriculteurs, artisans (métiers de bouche), associations (insertion, jardinage...), habitants
- Partenaires techniques et financiers : DRAAF, Région HdF, CD62, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, BioHdF, AProBio, FRCUMA, Terres de Liens, AFIP, ARS, DRJSCS, CERDD, MBM, AULA...

## 3 - La Chaîne des Parcs

La Chaîne des parcs constitue un vaste réseau d'espaces naturels façonné par l'activité minière. Sous l'impulsion d'Euralens, à l'échelle du PMA, **7 grands parcs** ont été identifiés qui seront reliés les uns aux autres par des connexions vertes. Ils constitueront des aires de pratiques récréatives pour un bassin de population dense et disposant de relativement peu de sites de naturels. Ce seront des lieux de préservation et de la biodiversité, ainsi que d'éducation à l'environnement. Sur ces zones protégées, les monuments naturels, notamment les terrils, seront valorisés. Enfin, ces poumons verts doivent contribuer à étoffer la destination touristique autour du Louvre-Lens sur le plan des pratiques sportives et de découverte du patrimoine naturel issu de l'activité minière.

### Chiffres clés

- **Parc centralité** :
  - 175 hectares
  - 6 km de parcours sur Avion, Lens, Loos-en-Gohelle
  - Subventions FEDER + Région
- **Parc des Berges de la Souchez**
  - à 20 minutes du Louvre Lens et à 10 minutes du centre-ville de Lens à vélo
  - 10 km de parcours
  - Subventions FEDER



♦ **Parc des Berges de la Souchez**  
 Les berges de la Souchez sont constituées du canal de la Souchez d'un linéaire de **10 km**, réparti sur 5 communes (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Fouquières-lez-Lens et Courrières) ce qui représente environ 300 ha d'espaces verts et bleus.  
 Ce projet a visé à la création d'un site propice à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente. Le challenge a été ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.

♦ **Le parc centralité**  
 Le parc centralité, dont le cœur est le Louvre Lens, est l'un des principaux attracteurs potentiels de la chaîne des Parcs. A partir du musée, ce sont 10 km de cheminement continu et sécurisé qui ont été aménagés entre le site du 11/19 et le parc de la Glissoire, et qui combinent culture, patrimoine minier et loisirs.  
 Les travaux ont concerné essentiellement, l'accessibilité, la visibilité, le paysage, en accord avec les prescriptions du maître d'œuvre :

- Créer un cheminement continu entre la Base du 11/19 et la Glissoire qui représente une section de l'EuroVelo n°5
- Renforcer la mise en valeur des points d'intensité (éléments patrimoniaux majeurs du parcours, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco : église St Théodore, ancien cavalier Molière et vue sur les terrils du 11/19, cité remarquable n°9, cité des Provinces).

- **Aménagement des berges de la Souchez**  
 Les berges de la Souchez sont aménagées :
  - \* le long de la voie d'eau (de Loison-sous-Lens à Courrières)
  - \* le terril de Noyelles-sous-Lens devient un vrai stade de trail avec des parcours qui seront disposés sur le terril, des agrès sportifs, une piste trail, des passerelles ou encore des toboggans
  - \* la Galance a été mise en valeur par la création d'un jardin d'eau
  - \* L'étang du brochet Harnésien dispose de 3 belvédères.
  - \* La passerelle bleue de Harnes a été réhabilitée et ré-ouvert aux piétons et cyclistes.
  - \* Courrières a vu ses quais réaménagés et la confluence entre la Souchez et la Deûle faire peau neuve.
  - \* Une nouvelle passerelle permettra en 2021 de connecter le centre-ville de Harnes aux berges de la Souchez au droit du bois de Florimont
  - \* Pose de la signalétique directionnelle et réalisation d'outils de communication.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives 2020/2021

- Projet d'aménagement du Parc Arc Nord

### Acteurs/Partenaires

Elus référents :  
**Alain ROGER**, VP Aménagement du Territoire  
**Dominique ROBILLART**, VP Grands Projets et Communes Rurales

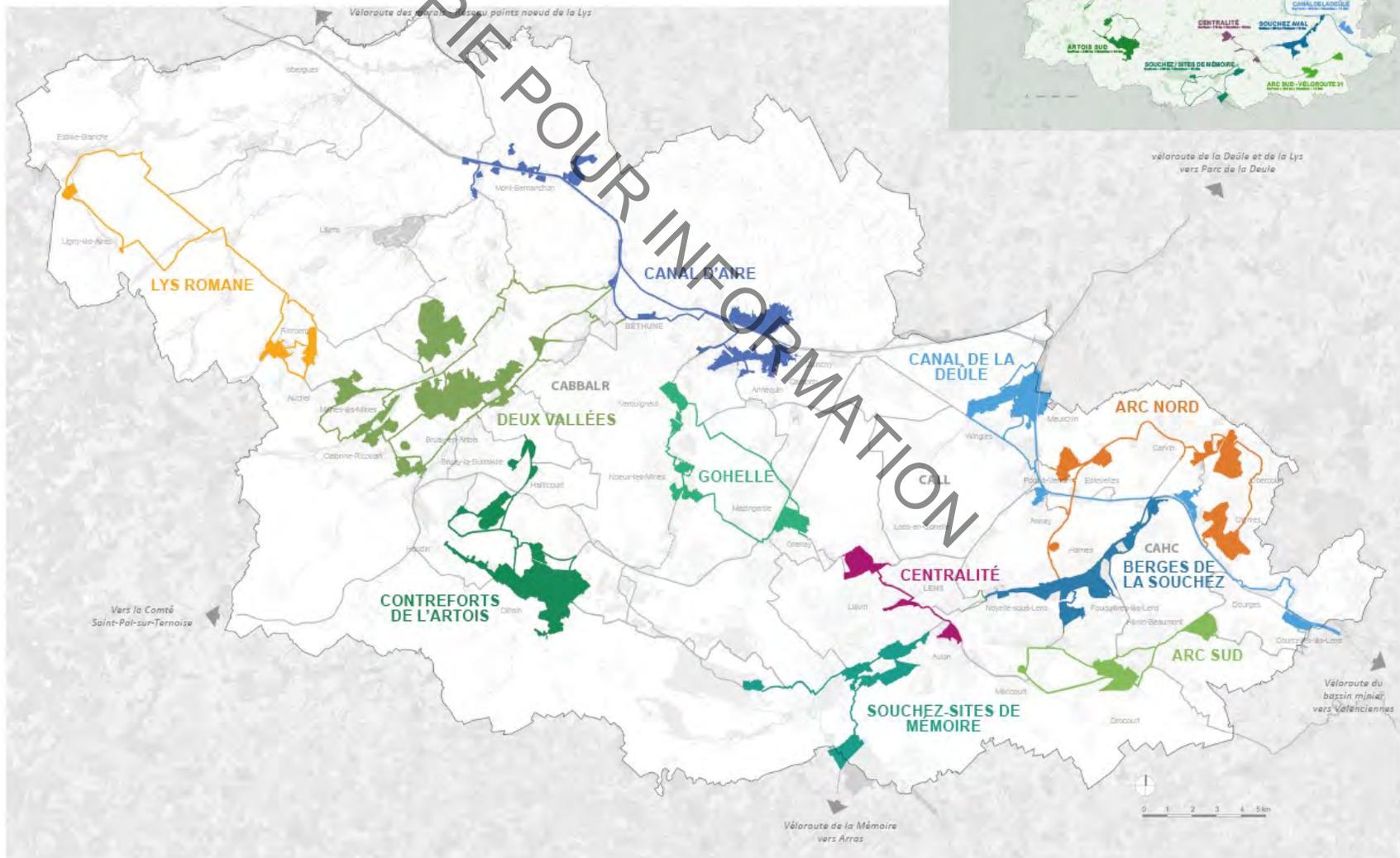
Partenaires :  
 - les communes  
 - Le FEDER et la Région  
 - EURALENS



### 3 - La Chaîne des Parcs

**LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018 :**  
11 GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

EN 2015 :  
7 GRANDES UNITÉS



## 4 - La base du 11/19 à Loos-en-Gohelle :

### Chiffres clés

- **Le site :**
  - carreau de fosse : **16 hectares**
  - **2** terrils jumeaux : les plus hauts d'Europe - **186 m**
  - anciens bâtiments d'exploitation (salle des pendus, salle des machines,...)
  - **2** chevalements
- **Réhabilitation salle des machines et des condensateurs**
  - **600 m<sup>2</sup>** dédiés à la présentation des éco-matériaux
  - **450 m<sup>2</sup>** de panneaux photovoltaïques d'une puissance **82,6 kwc** pour une production annuelle de **78 000 kwh**



La base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, ancienne friche des Houillères inscrite au patrimoine de l'UNESCO, est un bel exemple de reconquête de friche industrielle puisque ce site s'est mué en lieu d'expérimentations, de formations et de recherches, accès sur la Troisième révolution Industrielle (REV3).

La CALL et ses collectivités ont ainsi choisi d'en faire un site exemplaire en matière de développement durable et fédérateur en terme d'innovation.

### ◆ Les acteurs présents sur le site 11/19

- **CD2E** : il a pour principale mission l'accompagnement des éco-entreprises dans le Nord-Pas de Calais.
- **CERDD** : il outille et accompagne les acteurs de la région dans leur transition économique, sociale et énergétique.
- **CPIE Chaîne des Terrils** : il protège, valorise et anime les reliefs de l'activité charbonnière, intégrant aussi bien les patrimoines naturels, bâtis ou culturels que les habitants avec leur savoir-faire, leurs pratiques et leurs modes de gestion.
- **La pépinière d'éco-entreprises** : favorise l'implantation d'entreprises innovantes travaillant dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éco-conception.
- **Culture Commune** : Scène nationale basée sur la création et les pratiques artistiques, avec une approche culturelle sociale et patrimoniale apportant un accès à la culture pour tous.
- **Les jardins du Louvre** : pépinière (jardin, décoration, animaux de compagnie).

### ◆ Projet « Cité de l'Eco-transition »

Démonstrateur européen de résilience territoriale et accélérateur de la Troisième Révolution Industrielle

Mise en place d'une étude de faisabilité à l'échelle de l'Agglomération de Lens-Liévin et du Pôle Métropolitain de l'Artois, afin que notre territoire s'engage à titre d'exemple pour :

- la transition et l'efficacité énergétique
- les circuits courts et l'agriculture durable
- l'économie circulaire intégrée dans tous les marchés publics avec l'intégration de la clause REV3 dans des appels d'offres et marchés publics,
- l'aménagement durable, avec la participation active des habitants.

### ◆ La réhabilitation de la salle des machines

Poursuite des travaux de réhabilitation de la salle des machines (servant jadis au fonctionnement du puits de mine) :

- restaurer un élément de patrimoine inscrit à l'inventaire des monuments historiques et classé à l'UNESCO. Ce bâtiment accueillera une salle d'exposition des éco-matériaux qui sera gérée par le CD2E, ainsi qu'un lieu de restauration.
- travaux effectués dans le respect de l'environnement et du patrimoine (le versant sud de la toiture sera **équipé de panneaux photovoltaïques et l'électricité produite permettra de couvrir les besoins du bâtiment** ainsi que ceux recensés sur ce lieu estampillé développement durable. La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par le biais de l'énergie solaire et une chaudière à bois sera installée pour chauffer les lieux. L'utilisation des éco-matériaux est prise en compte.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

### Acteurs/Partenaires

#### Elu référent :

**Jean-François CARON**, VP Innovation, Nouvelles Technologies et Transition Énergétique

#### Partenaires :

- les communes
- Conseil Régional
- EURALENS
- Equipe Paysagiste Michel DESVIGNE (MO Réhabilitation)
- ENEDIS

## 5 - La transition énergétique

### Chiffres clés

#### Objectifs :

**Contexte national :** loi TEPCV (Territoire à énergie positive) de 2015 renforce et précise les ambitions de la France en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique :

- ↳ **40 %** d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
- ↳ **30 %** de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012

Porter la part des énergies renouvelables à :

- **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030
- **40 %** de la production d'électricité
- ↳ **50 %** de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012
- **50 %** de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- Favoriser la création d'emplois pérennes et non délocalisables

*La planification territoriale de l'énergie sur le territoire de la CALL :*

*Ecriture d'une feuille de route structurante de la transition énergétique locale en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux contribuant à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).*

*Objectif : atteindre l'équilibre énergétique du territoire en diminuant les consommations et en augmentant la production d'Énergies renouvelables (EnR).*

### ◆ Contexte régional : REV3 – La Troisième Révolution Industrielle

Le SRADDET : la Région est chargée de réaliser un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire.

« REV3 » : Ambition énergétique de la Région :

En 2050, en Hauts de France : **60 %** d'économies d'énergie et **100 %** énergies renouvelables

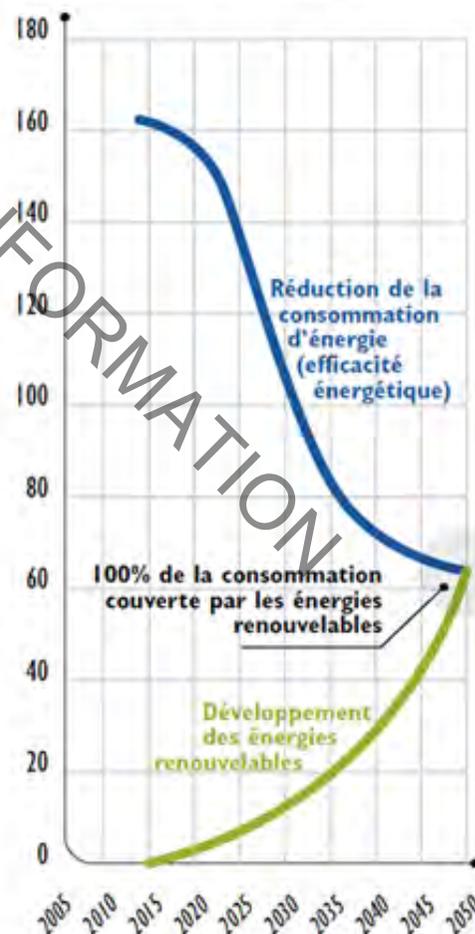
### ◆ L'Étude de planification énergétique (EPE)

L'EPE doit s'articuler avec l'ensemble des démarches engagées ou à venir :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Révision du SCOT Lens-Liévin – Hénin-Carvin
- Projet de territoire de la CALL mettant l'énergie au cœur de sa stratégie
- Démarche du Pôle Métropolitain de l'Artois relatif à l'énergie.

Etat d'avancement : les deux premières phases relatives au diagnostic énergétique (consommations et productions) et aux potentiels énergétiques sont achevées.

### OBJECTIF DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE



### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- 2021 : poursuite de l'EPE - élaboration de la stratégie énergétique et du plan de communication, simultanément à la construction de la stratégie du PCAET

### Acteurs/Partenaires

Elus référents :

- **Patrice DELALEU**, VP à la Collecte et au Traitement des Déchets et Lutte contre les Nuisances
- **Naceira VINCENT**, Conseillère communautaire.

Partenaires :

- les communes
- les services communautaires
- le groupement de maîtrise d'œuvre : ENERGIES DEMAIN / AEC / Sous tous les angles
- ADEME
- Région
- FDE
- SMTAG
- PMA
- Euralens
- Pôle climat CERDD
- SCOT

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

### Chiffres clés

#### Objectifs - Contexte national :

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Loi relative à l'énergie et au climat

➤ **50%** de la consommation énergétique entre 2012 et 2050

➤ **40%** d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030

Atteindre la neutralité carbone en 2050

➤ **40%** de consommation d'énergies fossiles entre 2013 et 2030

Porter la part des énergies renouvelables à **33%** de la consommation finale d'énergie en 2030

L'ensemble du parc immobilier du territoire atteint le critère « BBC » en 2050 via une politique massive de rénovation des logements

Comme le prévoit le code de l'environnement, la Communauté d'Agglomération est soumise à l'obligation réglementaire de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de son périmètre. Depuis 2017, la CALL réalise une étude de planification énergétique, faisant office de volet énergie pour le PCAET. Afin de compléter ces travaux, une procédure de consultation sera lancée courant 2020 afin de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire. Cette dernière sera chargée d'élaborer le PCAET pour la période 2022-2028 et de réaliser l'évaluation environnementale stratégique (EES) associée. Pour le volet « air » du PCAET, la Communauté d'Agglomération a souhaité bénéficier de l'expertise d'Atmo Hauts-de-France. Une convention de partenariat a ainsi été élaborée.

#### ◆ Le diagnostic du PCAET :

Composé de deux volets distincts, le diagnostic du Plan Climat comprend tout d'abord un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire. Il permet de constituer un socle commun de connaissances entre l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le second volet permet quant à lui d'estimer les potentiels réels du territoire en matière de développement durable. Pour cela, un exercice prospectif est réalisé afin d'étudier les principaux secteurs de développement (énergie renouvelable, consommation énergétique, émissions de GES et de polluants, etc.).

#### ◆ Le programme opérationnel du Plan Climat :

Au-delà des études et de la stratégie, le plan climat se veut surtout être un vaste inventaire des projets en cours et à venir sur le territoire en faveur de la transition écologique et énergétique. Le programme opérationnel se veut donc transversal. Il permet ainsi à l'ensemble des acteurs du territoire de valoriser leur engagement.

L'inscription au programme opérationnel se fait sur la base du volontariat, dans l'esprit de la lutte contre le changement climatique. De cette manière, les acteurs s'engageants aux côtés de la Communauté d'Agglomération participent à l'émergence d'une dynamique territoriale. Une charge d'engagement permettra de matérialiser la participation de chacun.

Le programme opérationnel couvre la période 2022-2028. A terme, ces résultats sont évalués et un nouveau programme est élaboré.

#### ◆ La stratégie climat-air-énergie :

Elaborée à horizon 2030 et 2050, la stratégie climat-air-énergie du plan climat permet de décliner par secteur les principaux objectifs de la Communauté d'Agglomération en matière de lutte contre le changement climatique.

Réglementairement, les objectifs territoriaux doivent être compatibles avec les objectifs régionaux et nationaux. La stratégie proposée est ainsi la contribution de la CALL à l'atteinte des objectifs français en faveur de la transition écologique et énergétique.

### Enjeux et finalités du



### Perspectives 2021-2022

- Engager le processus de co-construction du PCAET
- Mettre en place des instances de concertation et de gouvernance garantissant la participation de tous
- S'engager dans l'obtention du label Cit'ergie
- Définir la stratégie du territoire en matière de lutte contre le changement climatique
- Elaborer un programme opérationnel transversal et partenarial

### Acteurs/Partenaires

- Elu référent :  
**Bernard BAUDE**, Vice-Président en charge de la transition durable
- **Donata HOCHART**, Conseillère déléguée chargée du développement des énergies renouvelables
- Les acteurs du territoire engagés en faveur de la transition écologique et énergétique

## Les partenariats – une coopération accrue avec les acteurs du territoire (1)

*La prise en compte du développement durable dans nos actions et nos décisions, nécessite d'en considérer les conséquences selon au moins trois dimensions : sociales (justice, équité intra et intergénérationnelle), économiques (efficacité) et environnementales (protection, préservation, conservation) mais aussi implique la mise en œuvre d'un principe de gouvernance qui renvoie à des processus de décision concertés entre les divers acteurs et partenaires du territoire qui peuvent être impactés par nos projets, et avec qui une proche collaboration ou un soutien peuvent se concrétiser notamment à travers une approche participative.*

### ◆ L'AULA (Agence d'Urbanisme de l'Artois)

L'AULA accompagne notre territoire dans la définition de nouvelles stratégies transversales et dans la mise en cohérence des politiques publiques à différentes échelles (SCoT, Projet de Territoire, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat...).

L'AULA participe à la construction d'une vision du territoire à grande échelle en y intégrant les nouvelles évolutions qu'elles soient sociétales, économiques, environnementales pour construire le territoire de demain.

Outil d'accompagnement des collectivités dans leurs réflexions stratégiques et opérationnelles, l'Agence apporte son expertise et un appui technique à la définition des politiques d'aménagement et de développement de la CALL, au travers de son projet de territoire, ainsi qu'à la mise en œuvre des démarches et projets structurants qui en découlent. Ces approches s'inscrivent dans de nouveaux modes de faire avec la population prenant **appui sur des démarches participatives innovantes, intégrant également les enjeux de transition et de mutation (Troisième Révolution Industrielle).**

### ◆ CPIE Chaîne des Terrils :

La convention d'objectifs a été renouvelée.

Les missions du CPIE consistent à protéger, valoriser et animer les reliefs de l'activité charbonnière, intégrant aussi bien les patrimoines naturels, bâtis ou culturels que les habitants avec leur savoir-faire, leurs pratiques et leurs modes de gestion.

Les CPIE contribuent ainsi à créer des comportements responsables vis à vis de notre cadre de vie :

- en développant des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- en participant à la gestion de l'espace et à la valorisation des patrimoines,
- en proposant des activités de loisirs et de tourisme de découverte.

### ◆ Mission Bassin Minier :

La Mission Bassin Minier intervient autour de 3 axes stratégiques en lien avec les enjeux du développement durable :

- gérer et faire vivre l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier, dans sa transmission aux valeurs du territoire, sa protection et sa valorisation
- participer aux projets urbains illustrateurs de la « Troisième Révolution Industrielle » (TRI)
- animer interterritorialement pour la mise en œuvre des schémas stratégiques, la coordination des travaux d'observation et travaux pour une mobilité plus durable.

Afin de protéger et valoriser l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'Unesco, pour fêter le 6<sup>ème</sup> anniversaire de cette inscription, la Mission Bassin Minier a organisé en juin 2018 une fête invitant tout un chacun à découvrir et redécouvrir ce qui fait la beauté de ce bassin et de son patrimoine minier afin de mettre à l'honneur ce patrimoine et l'histoire du territoire minier grâce à des visites, expositions, spectacles ou diverses animations culturelles.

### ◆ Le CERDD : (Centre de Ressources du Développement Durable)

La convention conclue avec le CERDD fonde le partenariat sur les objectifs partagés de renforcement et d'élargissement des acteurs du développement durable et d'émergence de solutions innovantes.

Impliqué dans les projets urbanisme durable du territoire, le CERDD apporte son appui à la démarche agricole et circuit court sur la CALL.

Pour 2017, parmi les objectifs principaux ont été fixés :

- poursuivre l'appui au développement de la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle (Rev3)
- continuer d'organiser de nombreux rendez-vous pour stimuler les transitions et l'appropriation des énergies renouvelables.

### ◆ CD2E :

La CALL poursuit son partenariat avec le CD2E, pôle d'excellence régional pour l'éco-transition, soutenant ainsi le développement du pôle d'excellence et de la filière Eco-entreprises.

### Enjeux et finalités du développement durable



### Perspectives

- Poursuivre les partenariats

### Acteurs/Partenaires

- Elus référents : **les VP concernés**
- Les structures conventionnées et/ou associées

## Les partenariats – une coopération accrue avec les acteurs du territoire (2)

### ENRx (Espaces Naturels Régionaux) : Opération « Plantons le décor© » (PLD)

Cette opération vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales dans leur territoire d'origine. L'opération PLD offre ainsi aux particuliers, aux collectivités et à leurs établissements scolaires, aux entreprises et aux acteurs locaux, la possibilité de :

#### Chiffres clés

- Brochure A5 (papier recyclé) distribuée en **100 000 ex** toutes boîtes sur les 36 communes de la CALL
- **59 commandes** :
  - **43** lors de la livraison sur la CALL
  - **16** lors de la livraison sur la CAHC
  - 1 projet CALL sur la commune d'Angres.
  - 2 Etablissements scolaires : le Lycée Voltaire à Wingles et le Collège Jean Zay à Lens,
  - 57 particuliers.
- **23** communes concernées
- **2 dates de livraison** (en partenariat avec la CAHC) : novembre et mars

- ◆ réaliser des projets de plantations, d'aménagement paysager, de trames écologiques, de boisements paysagers, ...
- ◆ préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord-Pas de Calais,
- ◆ contribuer au développement durable de la région,
- ◆ avoir une aide en ligne pour concevoir les projets de plantations,
- ◆ avoir une information et des conseils de professionnels spécialisés le jour de la livraison des plants et des contacts locaux dans chacun des territoires.

Il s'agit d'un aménagement antiérosif sur la commune d'Angres. Un talus de plusieurs centaines de mètres a été planté avec des essences indigènes. Cet aménagement a été accompagné techniquement par la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Cet aménagement n'est qu'un début, de nombreuses plantations sont encore prévues, en effet, la préservation de la ressource en eau et la lutte contre le ruissellement à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont des enjeux prioritaires.

L'objectif de cette haie composée d'arbres et arbustes (200 sujets) est de réduire le ruissellement sur cette zone.

La plantation a été réalisée par les équipes du service Gestion des Espaces Communautaires Naturels.

#### Enjeux et finalités du développement durable



#### Perspectives

- Poursuivre le développement des projets paysagers.

#### Acteurs/Partenaires

Elu référent : **Dominique ROBIL-LART**, VP Grands Projets et Communes Rurales

#### Partenaires :

- ENRx : 1 comité de pilotage avec l'équipe « PLD » d'ENRx et les référents des 24 territoires en Région Nord/Pas-de-Calais
- Emission de radio sur RBM afin d'expliquer le principe de l'opération
- Présentation de l'opération lors des événements en rapport avec le Développement Durable (Fête paysanne, salon de l'habitat).

## Les partenariats – une coopération accrue avec les acteurs du territoire (3)

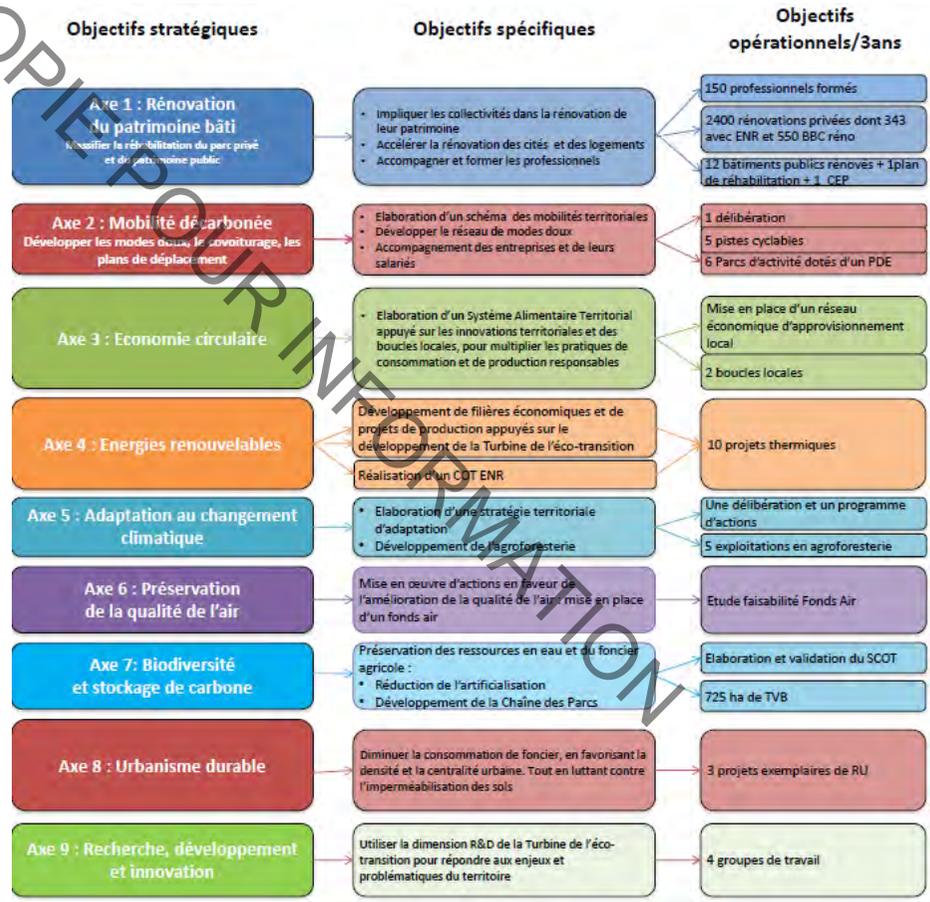
**Contrat d'orientation territorial vers la REV3 avec l'ADEME et la Région**  
 Dans le cadre de son projet de territoire, la CALL, qui a identifié l'énergie et la transition énergétique comme moteur de sa dynamique, a signé un protocole d'accord avec l'ADEME pour bénéficier d'un accompagnement en ingénierie et expertise.

### Chiffres clés

- **1** Chef de projet (co financé par l'ADEME)
- Groupes de travail (Energie dans le SCoT et les PLU, commande publique et TRI, rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux...)
- Crédits d'expertise et d'études

### Plan d'actions interservices, doté d'objectifs chiffrés dans tous les domaines de la transition énergétique :

- ◆ Rénovation thermique des logements privés et publics ainsi que du patrimoine des communes et de la CALL
- ◆ Développement des énergies renouvelables
- ◆ Déploiement de la mobilité décarbonée
- ◆ Mise en place d'un système alimentaire territorial durable
- ◆ Mise en place d'actions en matière de qualité de l'air, Biodiversité,
- ◆ Adaptation au changement climatique et urbanisme durable.



### Enjeux et finalités du développement durable

### Perspectives

- Adaptation au vu des résultats et préconisations de l'étude de planification énergétique (EPE)
- Poursuite du COTTRI pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles au-delà des 3 ans

### Acteurs/Partenaires

**Elu référent :**  
**Jean François CARON**  
**Elus associés :** tous les vice-présidents sur leurs délégations

- Partenaires :**
- 1 comité de pilotage (élus de la CALL, l'ADEME, la Région et des partenaires : PMA, la SEM énergie, le CD2E)
  - 1 comité partenarial avec le VP, les services et les partenaires de la CALL : délégués, organismes consulaires, clusters, associations du territoire
  - 1 comité technique inter services
  - **L'ADEME** : Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce plan est très intégré et transversal, à la demande expresse de l'ADEME, car c'est par ce moyen notamment que la mutation énergétique sera effective. Il est assorti de modalités de gouvernance transversale, associant les communes et les partenaires de l'agglomération.

## CONCLUSION

Fort de la transformation et de la redynamisation de notre territoire, impulsées par la CALL, ses communes et les acteurs locaux, en adéquation avec le projet de territoire, il est essentiel de déterminer les actions qui permettront d'assurer son développement de façon durable et de manière à favoriser le mieux vivre ensemble.

Ainsi il est nécessaire que les projets de la CALL continuent de prendre en considération les valeurs et enjeux du développement durable, et que la démarche se poursuive et abonde les actions au regard des 5 finalités du développement durable :

Les 5 finalités du dév. durable	Mots clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale (non exhaustif)	
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des consommations et de la demande en énergie</li> <li>- promotion des énergies renouvelables</li> <li>- prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures</li> <li>- priorités à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre</li> <li>- prise en compte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre</li> <li>- stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infra-structures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence,...)</li> <li>- limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile...</li> </ul>
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de la diversité génétique</li> <li>- préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages</li> <li>- lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées</li> <li>- gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>- méthodes agronomiques et systèmes de production durables</li> <li>- accès pour tous à un environnement de qualité...</li> </ul>
Epanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain</li> <li>- éducation et formation tout au long de la vie</li> <li>- lutte contre la pauvreté</li> <li>- lutte contre toute forme d'exclusion</li> <li>- vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions à risques, pollutions, épidémies...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès de chacun à une éducation de qualité</li> <li>- parité et égalité professionnelle</li> <li>- accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité</li> <li>- accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics</li> <li>- gouvernance et démocratie participative</li> <li>- accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité</li> <li>- participation des habitants et des usagers...</li> </ul>
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous</li> <li>- réduction des inégalités d'accès aux soins de santé</li> <li>- logement et politique foncière</li> <li>- accès égal à la justice</li> <li>- urbanisme et cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès égal au territoire et aux services urbains</li> <li>- rénovation urbaine et revitalisation rurale</li> <li>- sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)</li> <li>- prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale</li> <li>- participation de tous aux décisions collectives</li> <li>- solidarité intercommunale et coopération</li> </ul>
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement éco : coopération inter territoriale</li> <li>- organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits</li> <li>- actions favorisant le recours à l'emploi local</li> <li>- promotion de l'économie solidaire</li> <li>- diversification des producteurs et des activités</li> <li>- réduction des déchets à la source</li> <li>- recours aux écolabels et à la certification environnementale</li> <li>- éco-responsabilités des services publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recours à une politique d'achats responsables</li> <li>- adéquation entre ressources humaines locales et activités</li> <li>- fiscalité</li> <li>- actions de sensibilisation pour modifier les comportements de consommation</li> <li>- organisation des transports (usagers, personnels, marchandises)</li> <li>- protection des ressources naturelles</li> <li>- lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage.</li> </ul>

## GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	<b>ENS</b>	Espaces Naturels Sensibles
<b>ADITEC</b>	Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie	<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat	<b>EPN</b>	Espace Public Numérique
<b>ADS</b>	Autorisation Droit des Sols	<b>EMR</b>	Emballages Ménagers Recyclés
<b>AMO</b>	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	<b>ERBM</b>	Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
<b>BAV</b>	Borne Apport Volontaire	<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>BBC</b>	Bâtiment Basse Consommation	<b>FDE</b>	Fédération Départementale de l'Énergie
<b>BEPOS</b>	Bâtiment à Énergie positive	<b>FFRP</b>	Fédération Française de la Randonnée Pédestre
<b>CAHC</b>	Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	<b>FTU</b>	Fonds de Travaux Urbains
<b>CALL</b>	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	<b>GED</b>	Gestion Electronique des documents
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>HQE</b>	Haute Qualité Environnementale
<b>CCSPL</b>	Commission Consultatives des Services Publics Locaux	<b>IA</b>	Inspecteur d'Académie
<b>CDEE/CD2E</b>	Centre de création et de Développement des Eco-Entreprises	<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>CEE</b>	Certificat d'Economie d'Énergie	<b>IEN</b>	Inspecteur de l'Éducation Nationale
<b>CERDD</b>	Centre de ressources du développement durable	<b>IME</b>	Institut Médico-Educatif
<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	<b>ISO 9001</b>	Cette norme définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management de la qualité dans un organisme.
<b>CET</b>	Centre d'Enfouissement Technique	<b>ISO 14001</b>	Cette norme définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental au sein d'une organisation.
<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau	<b>QPV</b>	Quartiers Prioritaires politique de la Ville
<b>CLSH</b>	Centre de Loisirs Sans Hébergement	<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>CMAR</b>	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région	<b>PAPI</b>	Programme d'Actions Prévention des Inondations
<b>CSDU</b>	Centre de Stockage des Déchets Ultimes	<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>DCE</b>	Dossier de Consultation des Entreprises	<b>PDE</b>	Plan de Déplacement Entreprises
<b>DREAL</b>	Direction Régionale Environnement Aménagement Logement	<b>PDU</b>	Plan de Déplacement Urbain
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public	<b>PDZ</b>	Plan de Déplacement de Zone
<b>DT-DICT-ATU</b>	Déclaration de projet de travaux (DT) Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)	<b>PLDE</b>	Plan Local de Développement Economique
<b>EAM</b>	Entités Autres que Ménagères	<b>PLH</b>	Plan Local de l'Habitat
<b>EDF</b>	Electricité de France	<b>PMR</b>	Personnes à Mobilité Réduite
<b>EIE</b>	Espace Info-Energie	<b>PTU</b>	Périmètre de Transports Urbains
		<b>PIG</b>	Programme d'Intérêt Général
		<b>RPQS</b>	Rapport sur le prix et la qualité du service

## GLOSSAIRE (suite)

<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale		
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique		
<b>SMAEL</b>	Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys		
<b>SMTC</b>	Syndicat Mixte des Transports en Commun		
<b>TADAO</b>	Le réseau de Bus Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Noeux		
<b>TEAM2 (CLUSTER)</b>	Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux		
<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		
<b>T équivalent CO<sub>2</sub></b>	Equivalent-CO <sub>2</sub> désigne le potentiel de réchauffement global (PRG) d'un gaz à effet de serre, calculé par équivalence avec une quantité de CO <sub>2</sub> qui aurait le même PRG.		
<b>USAN</b>	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord		
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique		

COPIE POUR INFORMATION

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIEVIN**

21 rue Marcel Sembat  
BP65 - 62302 LENS CEDEX  
TÉL // 03 21 790 790  
[www.agglo-lenslievin.fr](http://www.agglo-lenslievin.fr)



**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**Projet de délibération : 3**

Direction des Finances

**Rapporteur** : Monsieur Philippe **LA GRANGE**

**RESSOURCES ET MOYENS**

---

**Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2021**

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe.

Ce rapport reprend différents éléments de contexte ainsi que la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale. Sont également détaillées les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les prévisions et engagements pluriannuels, des informations relatives à la gestion des ressources humaines, à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Il est proposé au Conseil communautaire d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2021, qui sera soumis au vote de l'assemblée le 18 février 2021.

**Rapporteur** : Monsieur Philippe LA GRANGE

**Projet de délibération** : 3

## RESSOURCES ET MOYENS

---

### Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2021

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois précédant le vote du Budget.

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018,

Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

Le Conseil après avoir délibéré, a

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 tant pour le Budget Général que pour les Budgets Annexes.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

COPIE POUR INFORMATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS LIÉVIN

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

- rapport préalable

COPIÉ POUR INFORMATION



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

## RAPPORT PRÉALABLE D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

# sommaire

---

<b>Un contexte exceptionnel marqué par l'incertitude</b> .....	<b>3</b>
<b>La conjoncture économique et financière</b> .....	<b>3</b>
1/ L'évolution du contexte macroéconomique : un choc historique aux conséquences incertaines .....	3
2/ Perspectives générales des finances publiques : la dépense publique comme amortisseur de crise, la dégradation des finances publiques nationales et locales comme consensus national .....	4
3/ Impact économique de la crise sanitaire sur le territoire de la CALL .....	6
<b>Les impacts de la Loi de Finances pour 2021 : entre relance et recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales</b> .....	<b>10</b>
<b>La situation des finances locales</b> .....	<b>13</b>
<b>La situation financière de la Communauté d'agglomération</b> .....	<b>14</b>
<b>Les orientations 2021 et les perspectives pluriannuelles au service des habitants et de l'économie locale</b> .....	<b>16</b>
<b>Une évolution incertaine et limitée des recettes de fonctionnement</b> .....	<b>16</b>
1/ Les recettes fiscales .....	17
2/ Les dotations .....	18
3/ Les autres recettes .....	18
<b>Une stratégie financière permettant de construire l'avenir, dans un contexte incertain</b> .....	<b>19</b>
<b>Les grandes orientations des politiques publiques</b> .....	<b>21</b>
1/ Pour 2021, le budget réaffirme les axes stratégiques retenus par l'Exécutif pour son projet de territoire .....	21
2/ L'évolution des dépenses de fonctionnement .....	22
3/ Les engagements pluriannuels d'investissement projetés .....	23
4/ Les équilibres financiers des budgets annexes .....	26
<b>Annexes</b> .....	<b>27</b>
1/ La politique ressources humaines et les dépenses de personnel .....	27
2/ Rapport sur l'état de la dette : une dette sécurisée et maîtrisée .....	31

## RAPPORT PRÉALABLE D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## Directeur de la publication

Jean-Marie Alexandre, Président de la Commission des finances.

## Responsable d'édition

Elise Jeanne, direction des finances.

## Conception graphique

Anais Alexandre, direction de la communication.

## RAPPORT PRÉALABLE D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## En préambule

**L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que soit présenté au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par l'article 107 relatif à la transparence financière de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et le décret 2016-841 du 24 juin 2016

Ainsi, il est prévu que le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Il est ainsi transmis aux maires des communes membres de l'EP-CI dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

**La présente note informe ainsi les membres du conseil communautaire du contexte économique et législatif et de ses impacts sur la CALL notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses et des équilibres pluriannuels qui en résultent.**

Dans ce cadre, les éléments et données chiffrées présentés sont des estimations visant à donner aux membres de l'Assemblée délibérante des perspectives qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif 2021.

D'un point de vue méthodologique, le budget communautaire est présenté dans ce document de façon consolidée, par le regroupement du budget principal et des trois budgets annexes ayant la qualité de service public administratif (budgets action économique, développement numérique et port fluvial). Les budgets qualifiés de service public industriel et commercial (eau potable, assainissement et crématorium) font l'objet d'une analyse spécifique.

# Un contexte exceptionnel marqué par l'incertitude

Le débat d'orientations budgétaires et l'examen du rapport qui en est le support, se déroulent dans un contexte de crise économique mondiale, provoquée par l'épidémie de covid-19. Cette crise représente un choc inédit pour les finances publiques, avec des conséquences sur plusieurs années et de grandes incertitudes économiques et budgétaires.

Les conséquences de la crise économique mondiale, des mesures de confinement décidées par le Gouvernement ainsi que de la réforme fiscale mise en œuvre à compter de 2021 au niveau national, impactent significativement les équilibres budgétaires et financiers communautaires.

## La conjoncture économique et financière

### 1 / L'évolution du contexte macroéconomique : un choc historique aux conséquences incertaines

La crise de la covid-19 s'est très rapidement traduite par une crise économique sans précédent et une grande incertitude caractérise les prochains mois.

#### Une récession massive en 2020

Le caractère massif de l'impact macroéconomique de la crise sanitaire s'est confirmé, malgré la reprise de l'activité économique à la fin de la première période de confinement, de juin à septembre 2020. L'économie française a subi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 un nouveau choc négatif, lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Le deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Dans ses Projections macroéconomiques pour la France publiées le 14 décembre dernier, la Banque de France anticipe une contraction du PIB français de l'ordre de -9,5% sur l'ensemble de l'année 2020, par rapport à 2019. La récession de 2020 serait de très loin la plus importante observée en temps de paix, depuis 1945.

De forts contrastes sectoriels sont à souligner dans la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Ainsi, le recul de 9 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands, en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. Les activités culturelles sont également très affectées par les effets de la crise sanitaire. La construction, l'industrie et les autres services ont surtout été pénalisés par le premier confinement.

Le « rebond » de la consommation au 3<sup>ème</sup> trimestre n'a néanmoins pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle. Au total, selon l'INSEE, la consommation des ménages reculerait de 7% en moyenne sur l'année 2020. L'investissement des entreprises est en net repli en 2020 (-10%).

#### Un rebond de l'activité économique anticipé en 2021

Les prévisions pour 2021 sont marquées par de forts aléas. Début 2021, l'activité économique est pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte. Dans le scénario central présenté par la Banque de France, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé que mi-2022 et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5% sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2%. L'incertitude autour de ce scénario central est néanmoins forte.

Dans la Loi de Finances pour 2021, le Gouvernement table sur un rebond de 6% en 2021, sous l'effet du plan de relance (1,5 point de PIB), les prévisions macroéconomiques ayant été ajustées à plusieurs reprises au cours de la discussion budgétaire.

1 - Cf. INSEE, Note de conjoncture, Décembre 2020. / 2 - Banque de France, Projections macroéconomiques pour la France, 14 décembre 2020. / 3 - Idem

Grâce à l'amortisseur des finances publiques et aux différents mécanismes d'aides mis en place par l'Etat, **le pouvoir d'achat des ménages** serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22%), resterait encore élevé en 2021 dans le scénario central de la Banque de France. Ces chiffres agrégés recouvrent bien sûr des situations très différentes selon les catégories de ménages, d'autant que l'ajustement du marché du travail s'opère en premier lieu sur les formes les plus précaires de contrats. Même s'il serait soutenu, en 2021 et 2022, par les mesures du plan de relance et des conditions de financement restant favorables, le redressement de **l'investissement des entreprises** serait seulement progressif à mesure que les perspectives sur l'activité s'amélioreraient.

### **La contraction de l'activité génère une détérioration de la situation du marché du travail.**

Le premier semestre 2020 a été marqué par une forte baisse de l'emploi (-3%). Néanmoins, cette baisse reste contenue au regard du choc d'activité et, grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité en 2020. L'INSEE anticipe ainsi qu'au niveau national, 700 000 emplois seraient détruits au total entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, soit 2,3% du niveau d'avant-crise.

Dans ses projections macroéconomiques de décembre 2020, la Banque de France anticipe un point haut du taux de chômage à 10,9% au premier trimestre 2021, avant de diminuer progressivement pour atteindre 9,1% à la fin de l'année 2022. Dans ses dernières prévisions sur l'emploi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'attend également à une situation très difficile en 2021 pour le marché du travail, contrairement aux prévisions plus confiantes du Gouvernement. Cela s'expliquerait par la fin du dispositif de chômage partiel, la forte réduction de la rétention de main-d'œuvre, l'effet des faillites d'entreprises décalées en 2021. En effet, à l'automne 2020, les défaillances d'entreprises ont chuté de près de 40% au niveau national par rapport à l'automne 2019, malgré la violence de la crise. Les aides publiques et les mesures prises par l'Urssaf expliquent cette baisse. Mais les défaillances devraient être décalées à 2021.

La projection du taux de chômage reste toutefois incertaine du fait de comportements d'activité difficiles à prévoir dans le contexte actuel.

Dans ce contexte macroéconomique dégradé, l'inflation resterait très contenue et s'établirait en moyenne annuelle à 0,50% en 2020 et 2021, pour se situer à environ 1% fin 2023, selon les dernières prévisions de la Banque de France. La BCE continuerait donc à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

**La France connaît donc une récession sans précédent dans son intensité, qui ne pourra être effacée qu'au prix d'un effort public conséquent et soutenu.**

**Les conséquences de cette crise historiquement exceptionnelle sont d'une ampleur majeure et d'une gravité qu'il est difficile, encore aujourd'hui, de circonscrire avec précision et exhaustivité. La quasi-totalité des secteurs de l'économie sont fragilisés. Nos concitoyens sont frappés par cette crise de manière directe ou indirecte, immédiate ou différée, sur le plan sanitaire comme sur le plan social ou économique. Les conséquences de cette crise s'inscriront dans le temps long et seront durables, l'horizon de sortie de crise restant difficile à estimer.**

## **2 / Perspectives générales des finances publiques : la dépense publique comme amortisseur de crise, la dégradation des finances publiques nationales et locales comme consensus national**

En 2020, le déficit des administrations publiques se creuse sous l'effet conjugué d'une forte baisse des recettes publiques, en lien avec le recul de l'activité économique, puis d'une hausse des dépenses de fonctionnement. En particulier, les prestations sociales sont en sensible augmentation du fait de l'activité partielle, de même que les subventions, conséquence de la mise en place du Fonds de solidarité.

Les politiques engagées pendant la pandémie pour préserver le tissu économique devraient conduire les administrations publiques à absorber près des 2/3 de la perte d'activité en 2020 (125 milliards d'euros).

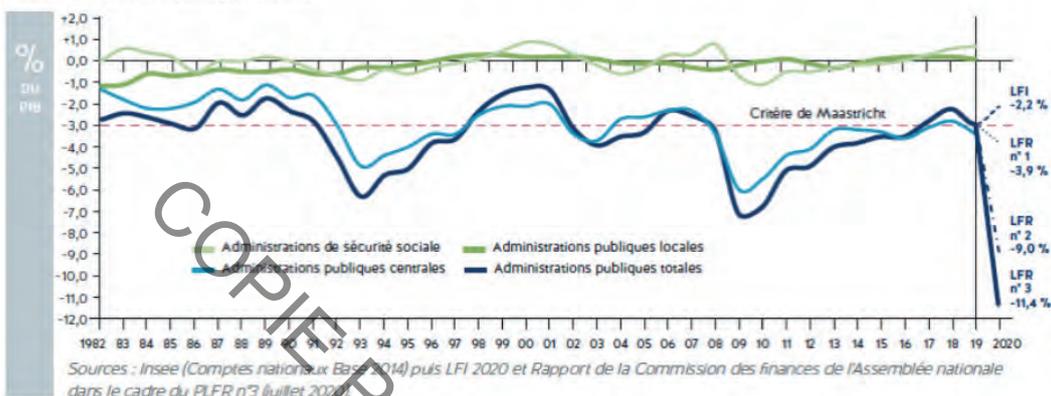
En réponse à cette crise sans précédent, l'Etat et les collectivités locales ont donc rapidement engagé un volume important de dépenses publiques. Ces mesures d'urgence d'une ampleur inédite couplées au ralentissement de l'activité économique dégradent fortement le déficit et la dette publics, de façon durable.

Dans la Loi de Finances pour 2021, le Gouvernement anticipe un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020 soit 248 Mds d'euros et 3% en 2019) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020 et 98,1% en 2019).

D'après la Banque de France, en 2021-2023, à législation inchangée, le déficit public se réduirait progressivement à la faveur du retour de la croissance, de la fin des mesures exceptionnelles et du versement des fonds européens, malgré la montée en charge du plan de relance. Il serait à plus de 7% du PIB en 2021 et de 4% en fin d'horizon en 2023, soit un niveau encore nettement supérieur à celui prévu avant la crise sanitaire. Il dépasserait aussi le niveau de déficit public stabilisant le ratio de dette. Malgré l'effet favorable des taux d'intérêt bas, inférieurs au taux de croissance, la France ne parviendrait ainsi pas à faire baisser le ratio de dette publique, qui approcherait encore 120% du PIB en 2023.

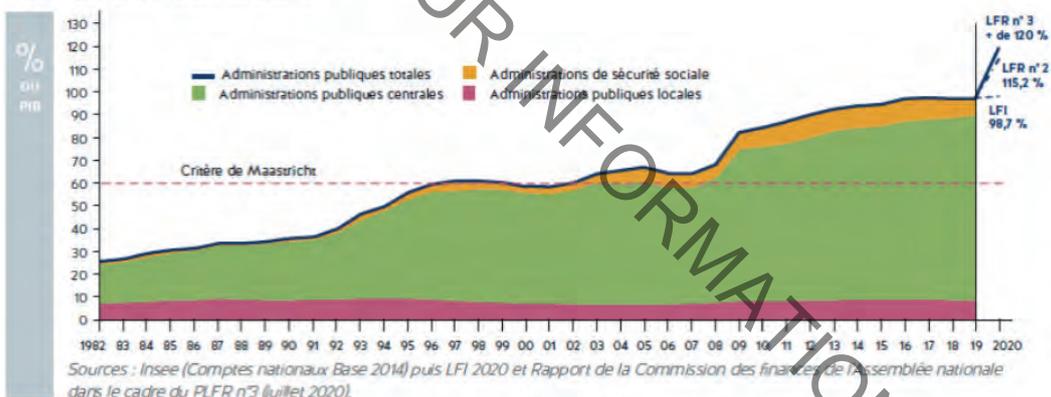
### LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



### LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



#### Des cibles de solde public rendues caduques par la crise

La trajectoire actuelle des finances publiques est donc largement divergente des objectifs fixés par la Loi de Programmation des Finances Publique pour la période 2018-2022, comme le montre le tableau ci-dessous.

L'écart du solde structurel prévu pour 2020 avec le solde prévu par la trajectoire de la LPFP, devait théoriquement entraîner le déclenchement du mécanisme de correction prévu à l'article 23 de la loi organique du 17 décembre 2012.

Cependant, le mécanisme de correction ne s'appliquera pas et le Gouvernement a annoncé qu'une nouvelle programmation des finances publiques devrait intervenir dans les prochains mois. Cette dernière devra, selon le Gouvernement, « concilier un effort de relance nécessaire pour préserver les fondamentaux de l'économie française et une exigence de consolidation des comptes publics, indispensable à la préservation de notre crédibilité budgétaire ».

Dans le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2021, il est précisé que « le cadre de gouvernance des finances publiques sera renforcé, tandis qu'une nouvelle loi de programmation des finances publiques permettra d'inscrire une trajectoire ambitieuse de rétablissement des finances publiques à moyen terme, fondée sur le rétablissement de la croissance soutenue par la relance, l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et la maîtrise de l'évolution de la dépense publique en volume ».

### Décomposition du solde public présenté par le Gouvernement

En points de PIB	PLFR n° 3 pour 2020 (juin 2020)			LPFP (janvier 2018)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>Solde public</b>	-2,3	-3,0	-11,4	-2,8	-2,9	-1,5
Composante conjoncturelle	0,0	0,2	-7,0	-0,4	-0,1	0,1
Mesures ponctuelles et temporaires*	-0,1	-1,0	-2,3	-0,2	-0,9	0,0
<b>Solde structurel*</b>	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	-1,9	-1,6
<b>Écart avec la LPFP</b>	-0,0	-0,3	-0,6			

*Note : les chiffres étant arrondis au dixième, il peut en résulter de légers écarts dans le résultat des opérations. Les données de finances publiques de ce PLFR sont modifiées par rapport au projet de loi de finances pour 2020 et par rapport aux précédents PLFR du fait de la prise en compte des données publiées par l'Insee fin mai. Ces révisions ont conduit à réviser la chronique de déficit pour les années 2017 à 2019 et de fait de déficit structurel.*

*\* : en points de PIB potentiel*

*Source : 3<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative pour 2020, loi de programmation de janvier 2018.*

Le Haut Conseil des finances publiques, dans son analyse du Projet de loi de finances pour 2021, relève également que la trajectoire des finances publiques posée dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, prévue pour s'appliquer à un cycle économique ordinaire, constitue désormais une référence dépassée, qu'il s'agisse du scénario macroéconomique ou de celui des finances publiques, puisque la crise sanitaire a affecté le potentiel productif de l'économie française. Il invite donc à l'adoption dès le printemps 2021 d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques.

Il s'agit de souligner que c'est la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui posait l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2% par an au niveau national, ainsi qu'un niveau de capacité de désendettement maximal de 12 années pour les EPCI.

Il est également à noter que, pour 2020, les effets des « contrats de Cahors » ont été suspendus. Ces contrats valaient en outre uniquement pour la période 2018-2020. Aucune information n'est à ce jour donnée pour les années à venir.

### 3 / Impact économique de la crise sanitaire sur le territoire de la CALL

La question de l'impact de la crise sanitaire sur le tissu économique de la CALL est centrale, afin d'apprécier plus finement l'évolution des recettes fiscales perçues par la Communauté d'Agglomération.

#### Une situation économique contrastée selon les secteurs d'activité et selon les territoires

Depuis la levée du premier confinement, la reprise de l'activité est contrastée. Certains secteurs se rapprochent rapidement de leur niveau d'avant-crise mais d'autres apparaissent plus durablement affectés. L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire.

Les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs, les activités culturelles et le tourisme apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Parmi les autres secteurs en « première ligne », directement et massivement impactés par les mesures de confinement ou fortement exposés à la chute du commerce international, on peut compter également la construction, le commerce non-alimentaire, le secteur industriel (fabrication de matériels de transport, fabrication de biens intermédiaires).

Les secteurs « résistants » sont notamment le secteur de l'agro-alimentaire, du commerce alimentaire, de l'information et communication, les activités financières et d'assurance, le secteur non marchand.

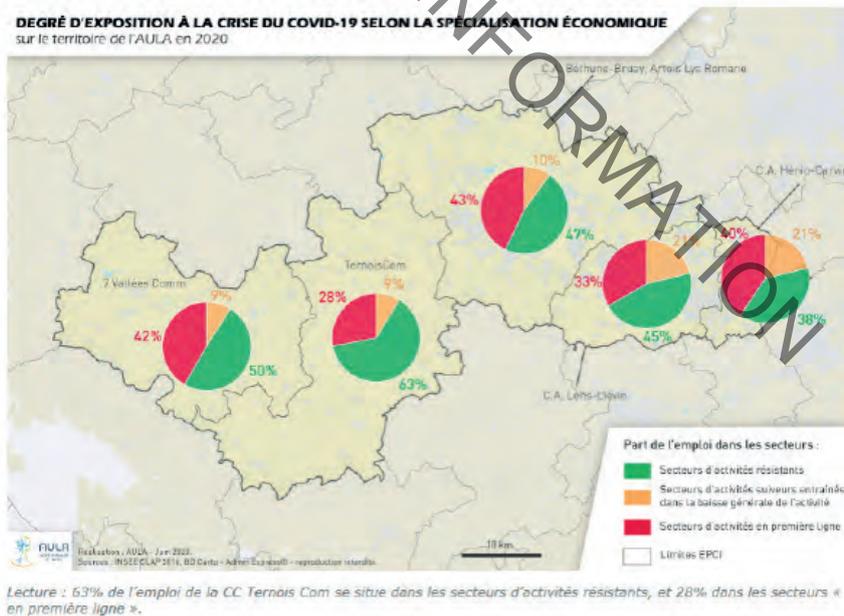
### Un recul de l'emploi salarié, une progression attendue du taux de chômage

Dans sa Note de conjoncture régionale publiée le 8 octobre 2020, l'INSEE précise qu'au 2ème trimestre 2020, dans un contexte international marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'emploi salarié recule globalement de 0,6 % dans les Hauts-de-France, davantage dans le secteur public (- 1,2 %) que dans le secteur privé (- 0,4 %). Seul l'intérim repart à la hausse (+ 20 %) sans pour autant retrouver son niveau d'avant-crise, après une chute de près de 40% en début d'année.

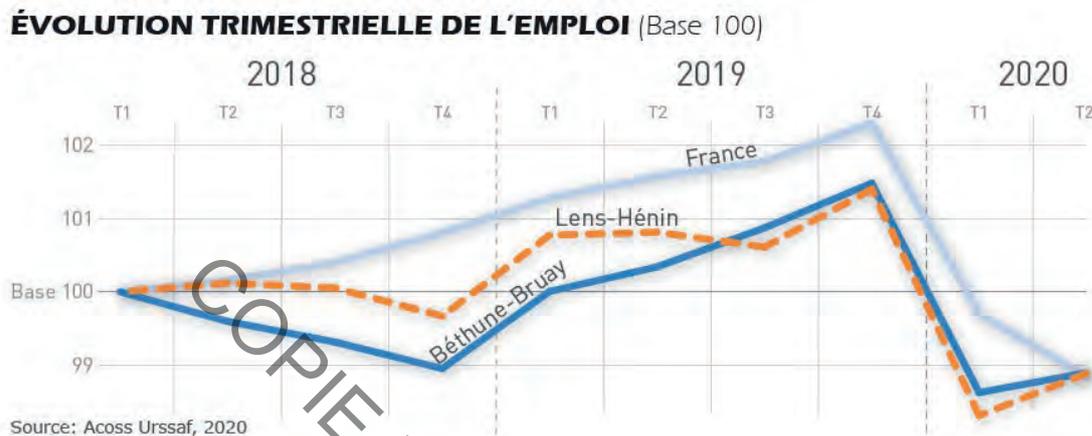
Les créations d'entreprises reculent quant à elles de 10 %. Dans la construction, seules les mises en chantier de locaux progressent au second trimestre. Dans le tourisme, l'un des secteurs les plus impactés par la crise, la fréquentation hôtelière, qui avait chuté pendant le confinement, connaît un rebond en fin de trimestre. Néanmoins, les difficultés persistent dans l'industrie et les services, notamment dans l'hébergement et la restauration.

Dans les Hauts-de-France, 8,6 % de la population active est au chômage au 2ème trimestre 2020 (contre 7,2 % en France hors Mayotte). D'ici la fin de l'année, il faut s'attendre à une augmentation du chômage conformément aux prévisions données par l'Insee dans sa dernière note de conjoncture. En attendant, les Hauts-de-France restent à fin juin 2020, la région avec le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine. Les taux de chômage dans l'Aisne (9,8 %), le Nord (8,8 %), le Pas-de-Calais (8,6 %) et la Somme (8,4 %) figurent toujours parmi les plus élevés de France.

D'après le Zoom Economie publié par l'Agence d'Urbanisme de d'Artois en juillet 2020, un tiers des emplois de la CALL sont « en première ligne », ce qui correspond à 20 660 emplois, dont 8 204 emplois dans le commerce et 5 098 emplois dans la construction.



Dans sa lettre d'information Le Baromètre économique du PMA publiée en novembre 2020, l'AULA analyse l'évolution de l'emploi à l'échelle des bassins d'emploi : après une année 2019 positive pour l'emploi, on observe un retournement de tendance sur les deux premiers trimestres de 2020. Sur le bassin Lens-Hénin, l'emploi chute de 2,2% entre le premier semestre 2019 et le premier semestre 2020, après avoir gagné 0,7% entre 2018 et 2019.



Quant au nombre de demandeurs d'emploi, il explose au deuxième trimestre 2020 (+17,7% entre le deuxième trimestre 2019 et 2020 sur la zone d'emploi de Lens-Hénin, +23,8% au niveau national).

**La diversité du tissu économique sur le territoire de la CALL constitue néanmoins un atout dans le contexte actuel de crise.**

L'impact sectoriel s'étudie à deux niveaux, en termes de baisse du niveau d'activité d'une part, mais aussi du poids du secteur dans l'économie locale d'autre part. En l'espèce, le tissu économique de la CALL se caractérise par sa diversité.

Ainsi, la structure des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2019 par branche d'activité indique que les industries manufacturières (industries de transformation des biens) apportent une part des bases fiscales comparable au commerce, d'un peu plus d'un quart du total pour chacun. Le troisième secteur le plus représenté est le transport et l'entreposage :

NAF 17 - BASES FISCALES 2019	% BASES NETTES
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,0%
B - Industries extractives	0,6%
C - Industrie manufacturière	25,9%
D - Prod. & distribution électricité, gaz, vapeur & air conditionné	1,5%
E - Prod. & distrib. Eau assainissement gestion déchets dépollution	4,5%
F - Construction	3,5%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et motocycles	25,4%
H - Transports et entreposage	12,2%
I - Hébergement et restauration	2,2%
J - Information et communication	1,4%
K - Activités financières et d'assurance	2,0%
L - Activités immobilières	0,8%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,8%
N - Activités de services administratifs et de soutien	5,6%
O - Administration publique	0,0%
P - Enseignement	0,4%
Q - Santé humaine et action sociale	4,1%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	1,9%
S - Autres activités de services	1,1%

Les deux principaux secteurs générant la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) de la CALL sont le commerce (16,7%) et les services aux entreprises (19%). La moitié de la CVAE du commerce provient du détail : pharmacies, supermarchés, hypermarchés principalement. Pour les services aux entreprises, il s'agit de sociétés de services stricto sensu (ex : travail intérimaire) mais aussi de sièges sociaux ou d'entités de gestion de sociétés intervenant dans différents domaines.

Les autres secteurs générant une part significative des recettes sont le transport (11% dont transport terrestre pour 74% et entreposage pour 26%), la construction (10,3%), l'industrie (8,6% dont principalement la chimie et la métallurgie) et l'agro-industrie (6,4% ; industrie agro-alimentaire du type transformation de pommes de terre et de céréales).

#### **Des défaillances d'entreprises en hausse au niveau national, mais pas encore visibles sur le territoire de la CALL :**

Le confinement a eu un impact soudain et brutal sur la liquidité des entreprises et le tissu productif est lourdement affecté par cette crise, avec des niveaux de défaillances sans précédent<sup>1</sup>. Les défaillances d'entreprises ont, selon les hypothèses retenues par l'OFCE en juin 2020, augmenté en moyenne de 1,4 point, passant de 1,8% dans un monde sans crise à 3,2%.

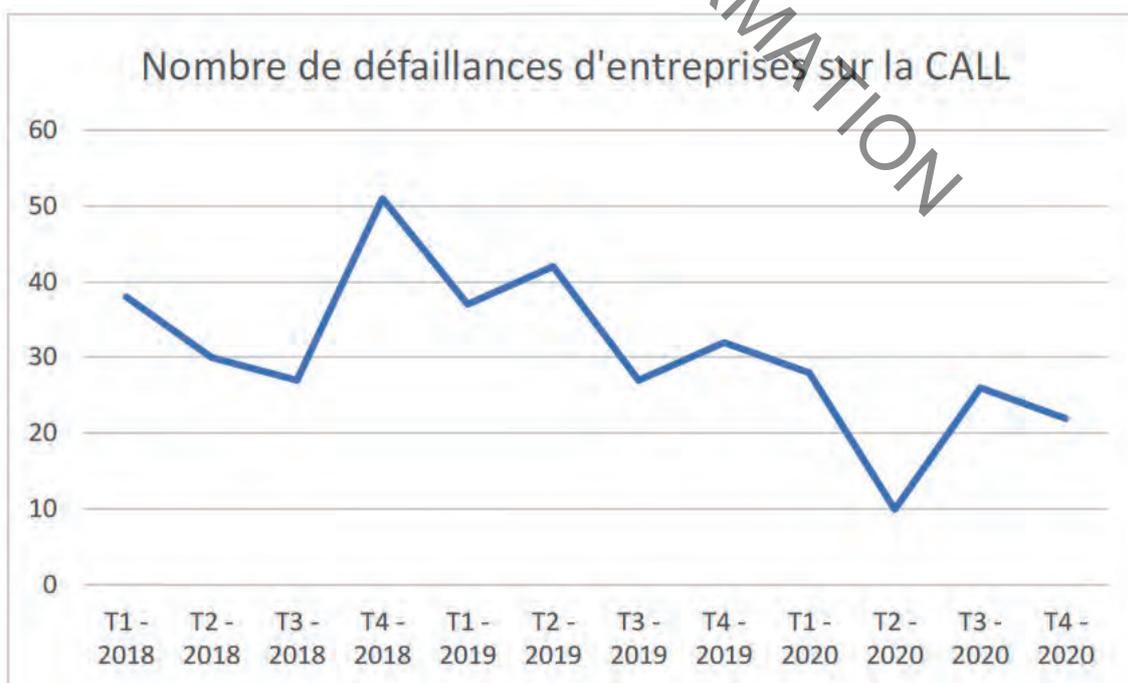
Néanmoins, le dispositif d'activité partielle mis en place par le gouvernement a eu un effet positif important sur la liquidité des entreprises. Sans ce dispositif, le nombre d'entreprises insolvable aurait augmenté en 2020 de 3,2% à 4,5% au niveau national.

Les secteurs de l'hébergement-restauration, les services aux ménages et la construction sont particulièrement exposés aux défaillances d'entreprises. Les entreprises issues des secteurs du commerce et de l'industrie manufacturière sont affectés dans une moindre mesure.

Les microentreprises et les grandes entreprises sont également exposées au risque de faillite, alors que les PME et les ETI sont plus solides, toujours d'après l'étude publiée par l'OFCE.

Les territoires les plus affectés par les défaillances seraient l'Île-de-France et le sud-est de la France.

Ainsi, si des défaillances et des fermetures d'entreprises sont attendues, à ce jour, les estimations ne permettent pas d'observer une explosion des défaillances liée à la crise du Covid sur le territoire de la CALL (source : AULA) :



6- Cf. Policy Brief 73 du 19 juin 2020 de l'OFCE, Dynamique des défaillances d'entreprises en France et crise de la Covid-19.

## Les impacts de la Loi de Finances pour 2021 : entre relance et recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales

L'année 2021 va être pour les collectivités locales celle d'une relative entrée dans l'inconnu, avec de nombreuses incertitudes.

D'une part, les effets de la crise sanitaire et de la crise économique consécutive ne devraient pas se dissiper à court terme. D'autre part, le bouleversement fiscal que provoquent la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement, mais aussi désormais la réduction des impôts dits « de production » modifie en profondeur deux des éléments clefs des stratégies financières locales, à savoir la part des impôts locaux et la capacité à user du pouvoir de taux. Pour les communes et les EPCI, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera désormais l'impôt-pivot.

Par ailleurs, ce bouleversement fiscal, de par ses effets sur les indicateurs de péréquation centrés sur l'identification de la richesse des territoires (potentiel fiscal, potentiel financier), combiné aux effets de la conjoncture économique sur l'évolution des charges publiques, rend inévitable une refonte de la péréquation.

Le maintien de la capacité à investir des collectivités locales est un levier essentiel de la reprise. Néanmoins, leurs interventions sont subordonnées à une certaine prévisibilité et stabilité de leurs ressources, qui n'est pas garantie par les réformes fiscales votées (avec la réforme de la TH, la part des impôts présentant une forte stabilité d'assiette passe de 75% à 52% pour les groupements à fiscalité propre).

### La baisse des impôts dits de production : des incertitudes demeurent sur le niveau des compensations qui seront versées par l'Etat

Le budget de l'Etat pour 2021 intègre une baisse de 10 Md€ des impôts « de production ». Cette mesure a un impact significatif sur la fiscalité locale et les budgets locaux. Les dispositifs de compensation ont fait l'objet de nombreux débats dans le cadre des travaux parlementaires, notamment sur la question du taux et du maintien d'une forme d'autonomie fiscale.

Cette baisse est envisagée selon le dispositif suivant :

- Réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée pour toutes les entreprises redevables, financée par la suppression de sa part régionale (- 7,25 Md€). Pour les entreprises, la disparition de la part régionale prend la forme d'une réduction de moitié des taux de cotisation : la CVAE passe de 1,5% de la valeur ajoutée à 0,75% de celle-ci.
- Réduction de 50 % de la fiscalité des établissements industriels<sup>1</sup> (taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation foncière des entreprises) : un manque à gagner pour le bloc communal de 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE.
- Révision de la méthode de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels, dans un sens défavorable aux budgets locaux (en 2020, si l'on avait appliqué cette nouvelle méthode, la hausse des bases eût été de 0,2% alors qu'elle a été de 1,2% avec l'indice d'actualisation basé sur l'inflation).
- L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 %, afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

<sup>1</sup> Définition des établissements industriels précisée à l'article 1500 du CGI : « Revêtent un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'une activité de fabrication ou de transformation de biens corporels mobiliers qui nécessite d'importants moyens techniques. Revêtent également un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'activités autres que celles mentionnées au premier alinéa qui nécessitent d'importants moyens techniques lorsque le rôle des installations techniques, matériels et outillages mis en œuvre est prépondérant. Toutefois, dans les deux cas mentionnés, lorsque la valeur des installations techniques, matériels et outillages présents dans les bâtiments ou sur les terrains et destinés à l'activité ne dépasse pas un montant de 500 000 €, ces bâtiments et terrains ne revêtent pas un caractère industriel.

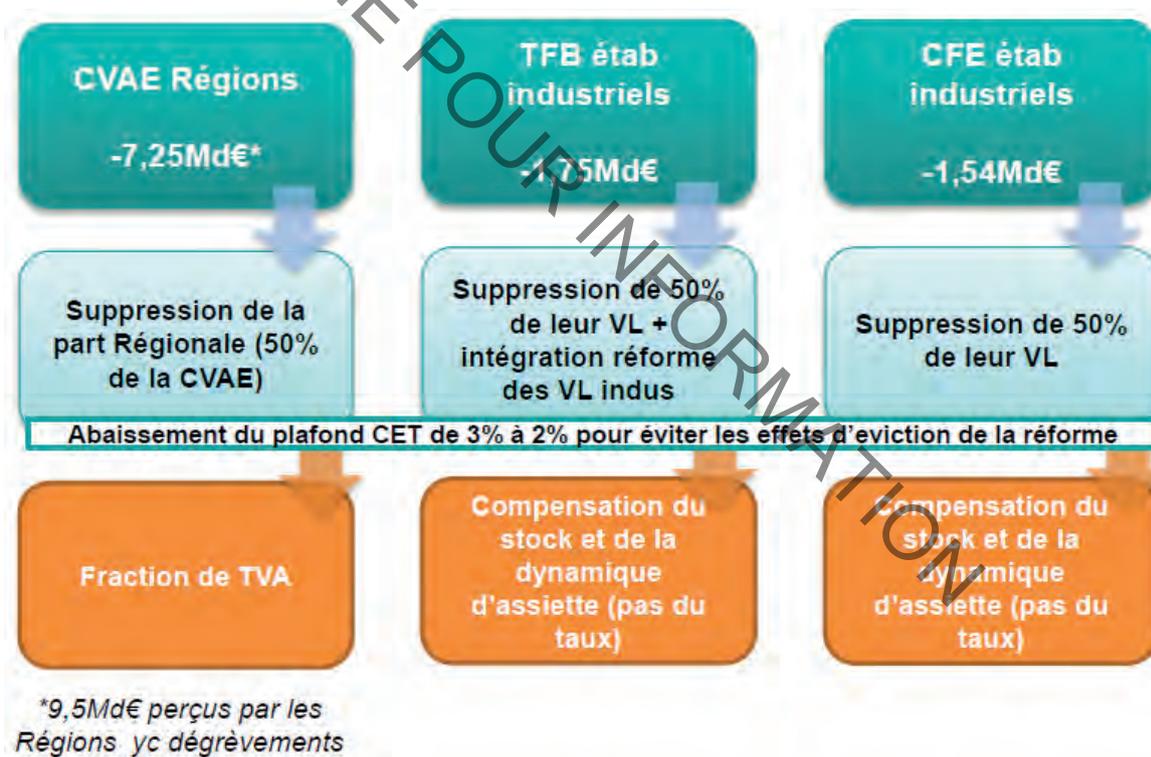
Le franchissement à la hausse du seuil est pris en compte lorsque ce montant est dépassé pendant les trois années précédant celle au titre de laquelle l'imposition est établie.

Les pertes de recettes devraient s'établir en 2021 à 9,5 Md€ pour les régions et 3,3 Md€ pour le bloc communal. Les pertes de recettes du bloc communal (TFPB et CFE) seront compensées par l'État « de façon intégrale ». La compensation ne s'étendra cependant pas aux hausses de taux décidées. Les associations d'élus locaux ont reçu la confirmation que la compensation accordée aux communes et aux EPCI au titre de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels prendra en compte l'évolution des bases. Mais elles restent vigilantes à l'égard de ce dispositif de « neutralisation ».

Les régions se verront attribuer en remplacement de leur part de CVAE une fraction de la TVA. Un dispositif est toutefois prévu en cas de choc économique avec la mise en place d'un «serpent budgétaire» permettant d'épargner une partie de la hausse de la fiscalité des régions (quand l'économie se porte bien) pour alimenter un «fonds de sauvegarde» mobilisé en cas de crise.

Cet Accord précise par ailleurs que les régions recevront 600 millions d'euros sous forme de crédits d'investissement, pour compenser une partie des dépenses supportées en raison de la crise sanitaire. Pour leur part, les régions s'engagent à investir dans la relance à hauteur de 20 milliards d'euros à travers les CPER 2021-2027, soit un effort en augmentation de plus de 30 % par rapport à la génération actuelle de CPER, en contrepartie d'un élargissement des secteurs concernés.

La baisse des impôts de production – synthèse :



**Une promesse de stabilité des montants de DGF et de compensations à relativiser :**

- Une DGF stabilisée globalement (26,756 Md€) mais pas dans sa répartition :
  - Le montant global de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est stable par rapport à 2020, sauf quelques mesures de périmètre.
  - Augmentation des parts de dotations de péréquation : DSU et DSR +180 M€
  - Augmentation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€)
  - Ces évolutions financées en interne impliquent une continuité des baisses observées depuis trois ans sur les dotations forfaitaire.
- Absence de ponction nouvelle au titre des variables d'ajustement 2021 :

En 2021, seules les parts régionales et départementales de la DCRTP font l'objet d'une minoration. Les autres variables sont maintenues à leur niveau antérieur.

- Des indicateurs de répartition de la DGF (potentiels fiscaux / effort fiscal) neutralisés en 2021, une réforme à venir en 2022 :

L'article 58 du PLF 2021 prévoit la mise en place d'une fraction de correction dans le calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation, pour éviter que les réformes fiscales ne déstabilisent la répartition des dotations. Cette fraction serait réduite progressivement de 10% en 2022 puis -20% les années suivantes, jusqu'en 2026. Cette réforme, issue de travaux menés par le Comité des finances locales et qui a vocation à entrer en vigueur en 2022, pourra faire l'objet d'évolutions en loi de finances pour 2022 en fonction des échanges qui se poursuivront l'année prochaine.

**La reconduction en 2021 du « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal :**

Initialement absente du PLF 2021, la reconduction de la clause de sauvegarde pour les recettes fiscales (excluant les recettes domaniales) du bloc communal (communes et intercommunalités) a finalement été intégrée au texte. Toutes les communes et EPCI de France devraient ainsi disposer d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des années 2017-2019. Cette mesure était indispensable pour préserver la prévisibilité des budgets locaux et permettre aux collectivités de s'engager dans la relance.

Le Gouvernement a estimé le montant global à 200 millions d'euros « si les recettes sont au rendez-vous ». Des incertitudes demeurent donc et l'accompagnement de l'Etat est limité et partiel. En effet, son mode de calcul s'appuie sur les trois dernières années plutôt que sur les pertes effectives 2020 et 2021, ce qui en limite l'éligibilité à un nombre très restreint de collectivités. L'Etat semble considérer que le dynamisme relatif de ces trois dernières années est un motif suffisant pour effacer la perte réelle de recettes en 2020 et 2021. Le mode de calcul global proposé, qui implique une absence de compensation de la dynamique des bases, induit un risque de l'ordre de 1 à 1,5 M€ sur les recettes fiscales de la CALL.

**Les plans de relance :**

En réponse à la crise sanitaire et économique, les acteurs institutionnels ont élaboré plusieurs plans de relance susceptibles d'impacter les finances communautaires.

Le plan de relance européen annoncé par la Commission Européenne le 26 mai 2020 a été confirmé suite à l'accord des chefs d'Etats et de gouvernements sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le Green New Deal européen passe à travers les mécanismes suivants : Fonds de Transition Juste, REACT EU et France Relance.

Les règles de financement, les périmètres et les périodes de programmation sont différents, mais les fonds sont mobilisés et mis à disposition en général autour de 3 ans.

En particulier, le plan de relance pour l'économie présenté par le Gouvernement prévoit d'engager 100 milliards d'euros sur deux ans, dont 40% financés par l'Union Européenne. Trois priorités sont fixées et plusieurs mesures concernent les collectivités locales, appelées à prendre toute leur part dans la relance :

- la transition écologique (30 Md€) : rénovation énergétique, décarbonation de l'industrie, infrastructures et mobilités vertes, énergie verte, biodiversité, lutte contre l'artificialisation, recyclage des friches, « fonds économie circulaire » de l'ADEME pour la modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets, activités liées au réemploi, modernisation des réseaux d'eau et des stations d'épuration ;
- la compétitivité (34 Md€ dont 20 financeront la baisse des impôts de production sur 2 ans) ;
- la cohésion sociale et territoriale (36 Md€) : Ségur de la santé, emploi et formation professionnelle, mesures d'urgence 2020 en soutien aux collectivités locales, soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité.

Les collectivités locales devraient bénéficier de 10 Md€ de soutien à l'investissement local en 2020 et 9,5 Md€ en 2021, dont un abondement de 1 Md€ en faveur de la DSIL dans le cadre du plan de relance. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

L'année 2021 sera donc marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer la reprise de l'activité.

## La situation des finances locales

D'après la Note de conjoncture des finances locales - tendances 2020, publiée par La Banque Postale en septembre 2020, les résultats financiers atteints en 2019 par les collectivités locales sont l'illustration de leur capacité à absorber les différentes réformes survenues ces dernières années (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation). Les niveaux d'autofinancement et d'investissement enregistrent en 2019 des points hauts avec en parallèle une dette quasi-stable.

Fortes de ces marges de manœuvre financières retrouvées, les collectivités du bloc communal pouvaient entamer sereinement leur nouveau mandat et relever le nouveau défi de la réforme fiscale. La crise sanitaire est venue remettre en cause la pérennité de cette situation saine.

L'année 2020 est une année de fragilisation. A des dépenses de fonctionnement en hausse se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli sensible, entraînant une contraction des niveaux d'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement, dans des proportions plus importantes que le niveau attendu.

La composition de la fiscalité locale explique que les différents niveaux de collectivités locales ne soient pas tous impactés par la crise dès 2020. En effet, les impôts reposant sur des valeurs locatives restent relativement dynamiques en 2020 : les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) bénéficient d'une revalorisation forfaitaire des bases de 1,2% en 2020, tandis que celle de la taxe d'habitation (TH) est de 0,9% (à quoi s'ajoute une évolution physique). La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), bien qu'étant un impôt de flux, ne subit pas la crise en 2020 du fait de son calendrier de versement (elle est reversée par l'Etat l'année qui suit son paiement par les entreprises), mais sa baisse devrait être significative en 2021 ou 2022.

Ce volume d'impôts en hausse permettrait globalement d'atténuer les très fortes baisses enregistrées sur les autres impôts, même si certains mécanismes de compensation ont été mis en place par l'Etat : -10% pour les droits de mutation à titre onéreux, -12% sur le versement mobilité, -9% sur la TVA des régions, corrélée à l'activité économique.

D'autres ressources subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire en 2020, à savoir les produits des services, du domaine et des ventes, en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement (-10,4%).

### La crise met donc à l'épreuve le sens donné aux dernières et futures réformes fiscales :

- L'accroissement de l'exposition aux risques sur les ressources des collectivités locales devient plus évident avec la hausse de la part des ressources liées aux aléas économiques.
- La baisse des impôts de production introduite par la Loi de Finances pour 2021 aggrave la perte d'autonomie fiscale des collectivités locales, avec une perte de leviers fiscaux.
- L'absence de corrélation entre dynamisme des dépenses de fonctionnement supportées et des recettes perçues est très dommageable (et plus particulièrement encore pour les départements).

# La situation financière de la Communauté d'agglomération

La crise sanitaire est donc venue remettre en cause la pérennité de la situation financière saine des collectivités locales même si la situation de ces dernières diffère, selon la catégorie à laquelle elles appartiennent et les compétences obligatoires qu'elles exercent.

La situation financière de la CALL ne fait pas exception et l'année 2020 est une année de fragilisation également pour les finances de la Communauté d'Agglomération.

A cet égard, la bonne situation financière dans laquelle se trouvait la CALL fin 2019, ainsi que les dynamiques positives de développement du territoire observées, constituent des atouts.

Sur la période 2014-2019, la Communauté d'Agglomération s'est désendettée et, de fait, les frais financiers ont diminué. L'encours de dette consolidé est passé de 197,3 M€ en 2014 à 168,7 M€ fin 2019. Parallèlement, le niveau des dépenses d'équipement réalisées a progressé sur la période, avec un pic atteint en 2019 (56,4 M€).

Fin 2019, la capacité de désendettement consolidée s'élevait à 6,9 années, soit un niveau extrêmement correct (5,6 années sur le budget principal et le budget action économique consolidés), contre 9,6 années en 2014.

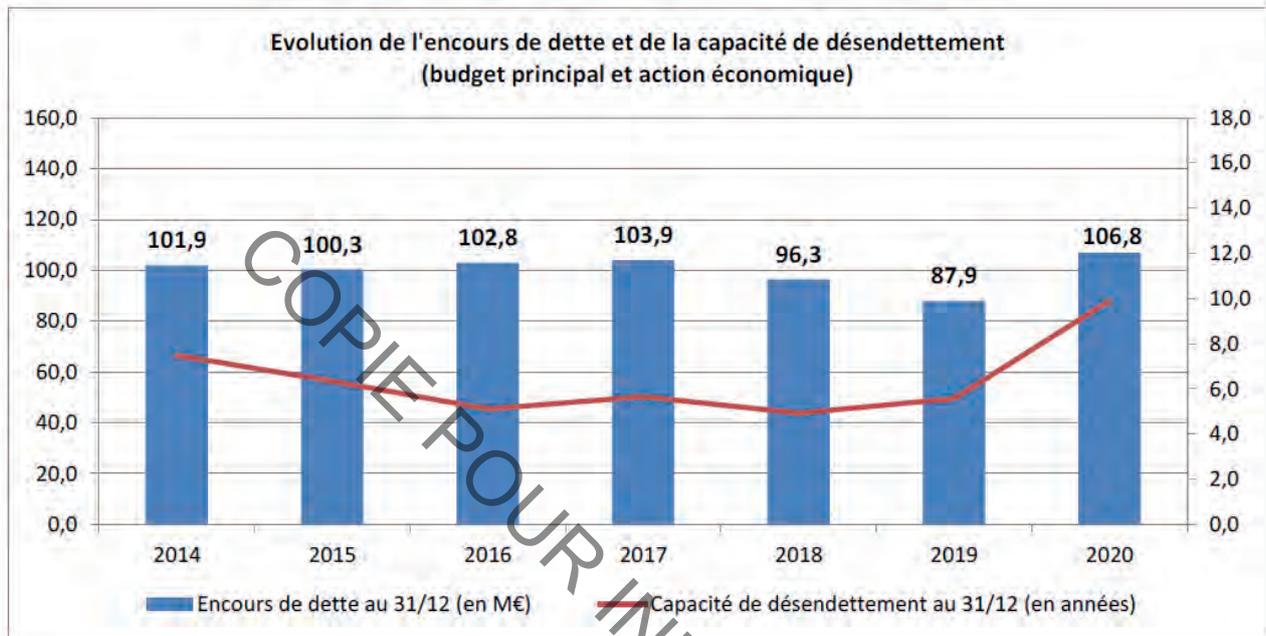
Après un mandat marqué par des performances financières en amélioration, l'année 2020 marque donc un tournant. La crise sanitaire impacte les dépenses et les recettes de la CALL sur le budget principal surtout :

- Les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à la crise sont estimées à 2,5 M€ dont environ 0,61 M€ en soutien aux commerçants (subventions versées dans le cadre du fonds de soutien), une contribution complémentaire de 0,71 M€ versée au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, des coûts supplémentaires liés à la collecte des déchets (+0,87M€), une subvention complémentaire versée à l'Office de Tourisme afin d'alimenter le fonds « Le repos des héros » (50 K€), des achats de matériel sanitaire (de l'ordre de 0,2 M€).
- En 2020, la perte de recettes de fonctionnement en lien direct avec la crise est estimée à 1,9M€, principalement sur la politique « valorisation des déchets ». Le contexte mondial de l'offre et de la demande en matière de recyclage des papiers et autres matériaux, ainsi que la fermeture de la seule usine française produisant du papier journal 100% recyclé, ont eu pour conséquence une chute des prix du papier, qui sont devenus négatifs. Cet effondrement des cours a eu pour conséquence directe pour la CALL des pertes de recettes liées à la valorisation des déchets. Les aides à la tonne triée ont également diminué car la qualité du tri des déchets a été moindre pendant la période de confinement, dans un contexte d'extension des consignes de tri sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Au titre des dépenses d'investissement, 0,25 M€ ont été versés à des TPE du territoire, sous forme d'avances remboursables à taux zéro.

Ces dépenses supplémentaires et moindres recettes ont dégradé la situation financière de la collectivité et fragilisé les équilibres.

Ainsi, à l'issue de la dernière décision modificative 2020 votée en décembre et considérant le compte administratif prévisionnel, la capacité de désendettement devrait s'établir à 9,9 années en 2020 sur les budgets principal, action économique et développement numérique consolidés relevant de la même nomenclature comptable (M14). L'épargne brute devrait s'élever à 10,8 M€ et l'épargne nette à 2,7 M€.

Par ailleurs, la CALL a, contrairement aux deux années précédentes, mobilisé de l'emprunt en 2020 afin de financer son programme d'investissement. Cette situation résulte du choix de la CALL d'utiliser ses réserves pour financer ses investissements, en limitant le recours à l'emprunt sur les années 2017-2019. En 2020, compte de sa qualité de signature et de la situation sur les marchés financiers, la CALL a pu signer des contrats d'emprunts à des conditions très avantageuses, à taux fixe et sur des durées longues.



# Les orientations 2021 et les perspectives pluriannuelles au service des habitants et de l'économie locale

## Une évolution incertaine et limitée des recettes de fonctionnement

Analyse portant sur le regroupement du budget principal et des trois budgets annexes ayant la qualité de service public administratif (budgets action économique, développement numérique et port fluvial).

Compte tenu du contexte économique et institutionnel précisé précédemment, les ressources de fonctionnement communautaires diminueraient globalement de 3,5 M€ (-2,5%) de 2020 (réalisations prévisionnelles) à 2021. Les principales évolutions sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL</b>	140,1 M€	140,4 M€	136,9 M€	138,3 M€	139,8 M€	141,3 M€
		+0,3 M€ 0,2%	-3,5 M€ -2,5%	+1,4 M€ 1,0%	+1,4 M€ 1,0%	+1,6 M€ 1,1%
<b>RECETTES FISCALES</b>	85,1 M€	85,9 M€	87,3 M€	87,6 M€	89,1 M€	90,8 M€
		+0,8 M€ 1,0%	+1,3 M€ 1,6%	+0,3 M€ 0,4%	+1,6 M€ 1,8%	+1,6 M€ 1,8%
CFE	16,8 M€	17,1 M€	16,4 M€	16,0 M€	16,0 M€	16,1 M€
CVAE	10,0 M€	9,7 M€	9,4 M€	8,8 M€	9,1 M€	9,6 M€
IFER	0,9 M€	0,9 M€	0,9 M€	0,9 M€	1,0 M€	1,0 M€
TH / TFB / TFNB	33,8 M€	34,4 M€	5,4 M€	5,4 M€	5,5 M€	5,6 M€
Fraction de TVA (réforme TH)			31,5 M€	32,7 M€	33,4 M€	34,1 M€
TEOM	11,1 M€	11,3 M€	11,5 M€	11,7 M€	11,8 M€	12,0 M€
TASCOM	2,6 M€	2,9 M€	2,6 M€	2,7 M€	2,8 M€	2,9 M€
AUTRES (RS, DSC Siziaf)	10,0 M€	9,5 M€	9,5 M€	9,5 M€	9,5 M€	9,5 M€
<b>DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	42,9 M€	42,8 M€	39,7 M€	39,3 M€	39,0 M€	38,7 M€
		-0,1 M€ -0,1%	-3,2 M€ -7,4%	-0,3 M€ -0,8%	-0,4 M€ -0,9%	-0,3 M€ -0,7%
DGF	22,1 M€	21,8 M€	21,5 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,6 M€
FPIC	2,8 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	2,9 M€	2,9 M€
FNGIR	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€
Compensations fiscales	2,7 M€	2,9 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€
DCRTP	5,2 M€	5,2 M€	5,2 M€	5,2 M€	5,1 M€	5,1 M€
<b>AUTRES RECETTES</b>	12,1 M€	11,7 M€	10,0 M€	11,4 M€	11,7 M€	11,9 M€
		-0,5 M€ -3,8%	-1,7 M€ -14,2%	1,4 M€ 14,3%	0,2 M€ 1,8%	0,2 M€ 1,8%
Dont Valorisation des déchets	5,3 M€	5,1 M€	4,4 M€	4,8 M€	4,9 M€	5,0 M€
Dont Loyers	1,7 M€	1,9 M€	1,4 M€	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€

## 1/ Les recettes fiscales

A partir des éléments actuellement disponibles, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition serait quasiment nulle en 2021.

L'année 2021 est marquée par la première année d'application, pour les collectivités, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter de 2021, la CALL percevra une part de taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la taxe d'habitation qui continuera à s'appliquer sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale.

En 2021 est également mise en œuvre une autre réforme fiscale, à savoir la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels, avec pour conséquence une baisse dans la même proportion de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'ils génèrent. Ces diminutions des recettes des communes et de la CALL seront prises en charge par l'Etat en ce qui concerne le dynamisme des bases (mécanisme de dégrèvement). En revanche, les hausses de taux ne seront pas compensées. La CALL perd donc son pouvoir de taux sur 50% des bases foncières (CFE et TF) des locaux industriels.

Le produit de CFE de la CALL en 2020 (17,1 M€) est issu à 48% des établissements industriels. La compensation de l'Etat est estimée à 4,08 M€ en 2021.

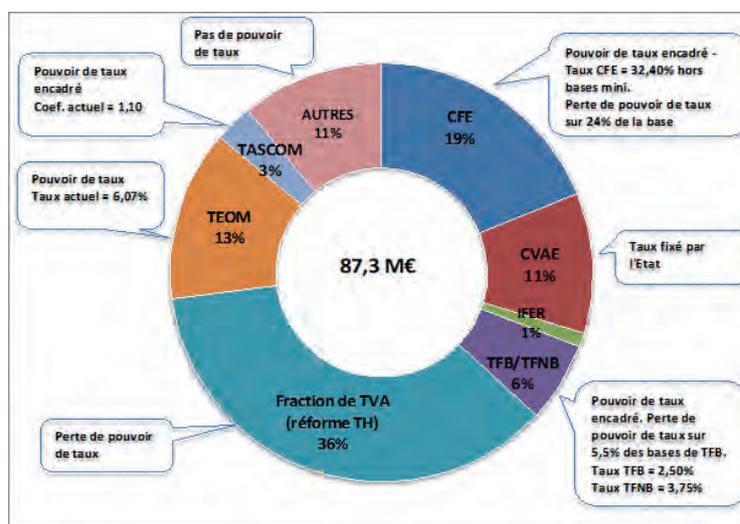
Par ailleurs, les bases économiques représentent environ 30% des bases de foncier bâti du territoire, dont 11% pour les établissements industriels. A ce titre, la compensation de l'Etat devrait s'élever à 250 K€ et devrait évoluer au même rythme que les bases de cette catégorie de locaux.

En termes de croissance, le secteur économique a généré 57% des bases fiscales supplémentaires sur la période 2015-2019 (27% pour le secteur industriel). Les bases des locaux professionnels ont progressé chaque année de +3,4% en moyenne sur la période (+4,4% pour les bases industrielles), contre +1,1% pour les locaux d'habitation. L'évolution favorable des bases industrielles intervient surtout en 2019, avec une hausse très marquée, de +14% en une année.

Si la crise sanitaire a eu un impact limité sur les recettes fiscales de la CALL en 2020, les recettes seront davantage impactées en 2021 et 2022.

L'évolution des recettes fiscales dépend du niveau de défaillance des entreprises du territoire et de l'évolution du chiffre d'affaire des contribuables. En particulier, sont anticipées des diminutions de la CFE (-0,7 M€), de la CVAE (-0,3M€) et de la TASCOM (-0,3M€). La diminution de la CFE devrait être moindre en 2022 (-0,4M€), contrairement au produit de CVAE, qui devrait encore diminuer de 0,8M€.

En 2021, les recettes fiscales représenteront environ 63,7% des recettes de fonctionnement sur le budget général et le budget action économique consolidés. En revanche, le pouvoir de taux sur ces dernières est limité, comme le montre le graphique ci-après.



⇒ En 2021, la CALL dispose d'un pouvoir de taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la TEOM.

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Situation actuelle :

La TEOM s'applique à toutes les propriétés bâties assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées, hors locaux industriels. Elle est établie à partir de la valeur locative des locaux. Le taux de TEOM sur le territoire de la CALL est actuellement fixé uniformément à 6,07%.

Décision possible :

L'EPCI fixe librement le taux de TEOM. Ce taux doit être fixé de façon à ne pas procurer des recettes manifestement disproportionnées par rapport au montant des dépenses engagées par la collectivité pour assurer le service de collecte et de traitement des déchets.

Actuellement, déduction faite des recettes de valorisation des déchets associées, le service de collecte et de traitement des déchets est financé en moyenne à 40% par la TEOM et représente une charge nette d'environ 17M€ par an pour le budget général.

L'impact moyen annuel d'une hausse du taux de TEOM de 2 points serait de 28€ pour un foyer et de 35€ pour un commerce.

Une augmentation de taux de 2 points (soit un taux à 8,07%) permettrait de percevoir un produit supplémentaire de l'ordre de 3,7M€ par an.

Ainsi, en 2021, la TEOM couvrirait près de 53% des dépenses nettes générées par le traitement des déchets ménagers et assimilés, déduction faite des recettes de valorisation des déchets associées (soit 46,2 % des dépenses brutes).

⇒ En 2022, la CALL disposera d'un pouvoir de taux sur la TASCOM (+0,05 point par an maximum) et la cotisation minimale de CFE. Elle pourrait également mettre en œuvre la taxe sur les friches commerciales et les locaux vacants, ainsi que la taxe GEMAPI afin de financer les nouvelles dépenses associées.

## 2/ Les dotations

La Loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas la création de nouvelles variables d'ajustement. Néanmoins, la CALL ne percevra plus la compensation fiscale au titre des exonérations de taxe d'habitation. Cette compensation est intégrée à la fraction de TVA calculée suite à la suppression de la TH sur les résidences principales. En effet, les exonérations concernées par cette compensation payée par l'Etat ne s'appliquaient que sur les résidences principales et non sur les résidences secondaires ou les autres locaux.

La CALL devrait voir, comme chaque année, sa dotation de compensation être réduite afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal. La diminution de la dotation de compensation est évaluée à 0,3 M€, comme de 2019 à 2020.

L'amélioration du coefficient d'intégration fiscale (« CIF ») permettrait de faire progresser le montant de dotation d'intercommunalité de la CALL. Le CIF mesure la part de fiscalité perçue et conservée, après déduction des versements aux communes, par un EPCI, rapportée au total de la fiscalité intercommunale et communale. Il traduit financièrement le niveau d'intégration des EPCI : plus ils exercent de compétences, plus ils supportent de charges et plus ils doivent conserver de fiscalité. Le CIF de la CALL n'est que de 0,357 en 2020, ce qui signifie que la fiscalité qu'elle perçoit ne représente que le tiers de celle levée par les communes membres.

## 3/ Les autres recettes

On peut souligner en particulier la diminution des recettes liées à la valorisation des déchets encore en 2021 (-0,7 M€), comme expliqué précédemment (paragraphe II).

## Une stratégie financière permettant de construire l'avenir, dans un contexte incertain

Depuis plusieurs années, l'Exécutif de la Communauté d'Agglomération a appliqué une stratégie pluriannuelle destinée à améliorer les ratios financiers, tout en mettant en œuvre un projet de territoire ambitieux. Cette stratégie s'articule autour des objectifs financiers suivants :

- Recherche active de subventions et d'économies,
- Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement,
- Maintien d'un niveau d'investissement conséquent,
- Une capacité de désendettement inférieure à 12 années sur le budget principal, le budget action économique et le budget développement numérique consolidés (nomenclature M14),
- Une capacité de désendettement d'une durée inférieure à la durée de vie des biens financés sur les budgets annexes eau et assainissement (de l'ordre de 20 ans), mais un plafond de 15 ans souhaitable,
- Un niveau d'épargne nette suffisant pour préserver la capacité à investir, couvrir les dépenses imprévues et les moindres recettes.

Si la situation financière de la CALL était correcte fin 2019, le contexte sanitaire exceptionnel des derniers mois a toutefois dégradé sensiblement la situation financière. Les perspectives très incertaines et les impacts de la crise économique attendus en 2021 et 2022 viennent encore fragiliser cette situation.

Il s'agit donc de ne pas compromettre les équilibres et marges de manœuvre financières, qui permettront de financer les mesures de soutien et les investissements structurants nécessaires sur le mandat à venir.

Néanmoins, plus que jamais, dans le contexte actuel de crise, le rôle des acteurs publics a été démontré : le rôle « d'atténuateur de crise », le rôle contra-cyclique des collectivités locales, est réel.

**Dans un contexte très incertain, marqué par l'ampleur de la crise sanitaire et économique, aux équilibres bousculés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin entend poursuivre et accélérer la réalisation de son projet de territoire, au service de la qualité de vie des habitants et en soutien à l'économie locale.**

La réalisation de l'acte deux du projet de territoire passe par la mise en œuvre d'une stratégie financière ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité et de développer des politiques en soutien aux habitants et à tous les acteurs économiques et associatifs locaux.

Ce contexte sanitaire exceptionnel contraint aujourd'hui la CALL à ajuster sa trajectoire financière, tout comme le fait l'Etat, les cibles de soldes publics telles que précisées dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 ayant été rendues caduques par la crise, comme l'ont précisé la Mission Cazeneuve et le Haut Conseil des finances publiques. La dégradation des finances publiques à court et moyen terme est devenue un consensus national, en attendant l'adoption prévue d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques en 2021.

La CALL se fixe ainsi un objectif de retour à une capacité de désendettement inférieure à 12 ans à horizon 2022, sur les budgets de la nomenclature M14 consolidés (budgets principal, action économique, développement numérique, port fluvial).

Considérant les niveaux de recettes connus à ce jour et à taux de fiscalité inchangés, les plafonds globaux de dépenses réelles (hors dette) seraient les suivants :

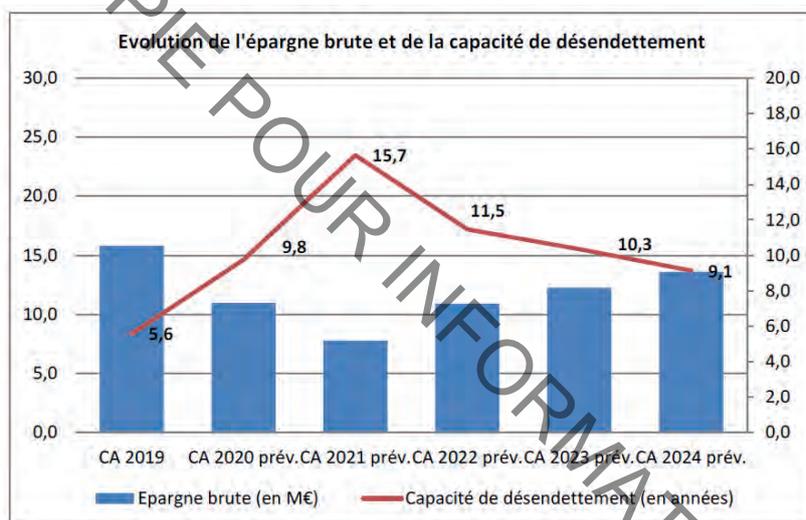
**FONCTIONNEMENT – Dépenses réelles hors dette**

Budgets Principal, Action économique, Développement numérique consolidés	CA 2019	CA 2020 prév.	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES HORS DETTE</b>	121,3 M€	126,5 M€	126,9 M€	125,2 M€	125,4 M€	125,7 M€

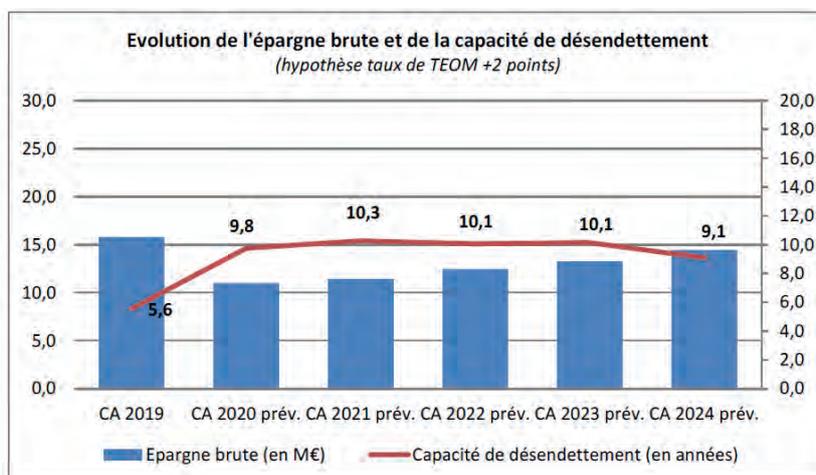
**INVESTISSEMENT – Dépenses réelles hors dette**

Budgets Principal, Action économique, Développement numérique consolidés	CA 2019	CA 2020 prév.	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES HORS DETTE et HORS OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	37,5 M€	36,0 M€	63,6 M€	40,4 M€	35,1 M€	36,7 M€

Sur la base de ces montants plafonds et des recettes anticipées, l'évolution de l'épargne brute et de la capacité de désendettement serait la suivante, sur le budget principal et les budgets actions économique et développement numérique consolidés (réalisations prévisionnelles) :



Une progression du taux de TEOM de 2 points permettrait de rétablir les équilibres budgétaires et financiers en 2021 (une épargne nette positive), puis de préserver la capacité d'investissement sur le mandat à venir (de l'ordre de +4,7M€ inscrits par an en investissement) :



## Les grandes orientations des politiques publiques

### 1/ Pour 2021, le budget réaffirme les axes stratégiques retenus par l'Exécutif pour son projet de territoire

Si la Programmation Pluriannuelle des Investissements et du Fonctionnement (PPIF) pour la période 2021-2025 est en cours d'élaboration, on peut citer ci-après les axes forts du projet de territoire adopté en 2017 qui se poursuivront sur les années à venir et autour desquels se construisent les politiques publiques :

#### 1 - Un territoire qui crée de l'emploi (Travailler) :

- Soutenir l'innovation, promouvoir les filières d'excellence (éco-activités, numérique, tourisme, sport santé bien être, logistique, métiers d'art)
- Réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois
- Construction d'une nouvelle dynamique de développement innovante et partagée s'appuyant notamment sur les enjeux de transition numérique et environnementale, pour réussir le pari de l'emploi et de la formation des jeunes
- Promouvoir l'entrepreneuriat et les initiatives relevant de l'ESS
- Intégrer une logique d'économie circulaire pour contribuer au développement d'une filière locale
- Renforcer l'attractivité du territoire via le développement économique : développement de zones d'activités, soutiens aux clusters et pépinières d'entreprises

#### 2 - Se déplacer pour vivre son territoire (Bouger) :

- Engager le territoire dans la transition énergétique des mobilités et l'inscrire résolument dans la dynamique régionale
- Promouvoir les modes alternatifs de déplacement, pour limiter l'impact négatif de la circulation automobile
- Engager la mutation des filières logistiques et anticiper le canal Seine-Nord

#### 3 - Mieux habiter le territoire (Habiter) :

- Limiter l'évasion résidentielle et renforcer l'attractivité des centres urbains
- Promouvoir de nouvelles formes d'habitat, adaptées aux besoins évolutifs des populations
- Devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat
- Mettre en œuvre le programme « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - ERBM »
- Poursuivre l'accompagnement des territoires dans le renouvellement urbain

#### 4 - Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (Respirer) :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'appropriation des espaces verts et des sites par la population
- Mettre en place une gouvernance partagée au service de l'amélioration du cadre de vie
- Permettre la montée en puissance de la Chaîne des Parcs
- Mettre en œuvre le volet cadre de vie au service de la stratégie de développement touristique

#### 5 - Une centralité dont on puisse être fiers (Rassembler) :

- Mettre en œuvre une centralité suffisamment forte pour organiser, fédérer et rayonner
- Engager la mutation et la réaffectation des lieux symboliques et patrimoniaux du territoire
- Développer et promouvoir les atouts culturels, économiques, sportifs du territoire, pour renforcer son attractivité.

S'y ajoutent les thématiques suivantes, pour lesquelles des actions sont déjà mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération :

- La cohésion sociale et la solidarité territoriale (santé, dépendance, contrat de ville...),
- La transition écologique via notamment un plan de performance énergétique des bâtiments
- L'accompagnement à la transition vers un autre modèle de développement, plus durable et soutenable, via :
  - le développement de l'agriculture urbaine,
  - le soutien à la turbine de l'éco-transition, autour du 11/19,
  - des investissements structurants pour le développement du recyclage des déchets (construction de nouvelles déchetteries, d'une recyclerie)
  - le lancement de l'élaboration du Plan Climat.

- Le cycle de l'eau et les programmes eau et assainissement : préservation de la ressource, du milieu naturel, assurer quantité et qualité de la ressource en eau potable, qualité du patrimoine et conformité réglementaire, gestion des eaux usées et des eaux pluviales, mise en œuvre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

**Par ailleurs, dans ce contexte particulier de crise, le budget 2021 aura la particularité d'être :**

- Un budget de relance : poursuite et accélération de la mise en œuvre du projet de territoire, poursuite du soutien aux acteurs locaux de l'économie, soutien aux habitants
- Un budget évalué au plus juste, la CALL assumant ses responsabilités et s'en tenant à ses compétences
- Un budget maîtrisé, les dépenses étant prévues à hauteur des stricts besoins.

## 2/ L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les années à venir et en l'absence de hausse de taux de fiscalité, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement hors dette est à ce jour estimée ainsi :

Budgets Principal, Action économique, Développement numérique consolidés	CA 2019	CA 2020 prév.	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES HORS DETTE</b>	121,3 M€	126,5 M€ 5,2 M€ 4,3%	126,9 M€ 0,4 M€ 0,3%	125,2 M€ -1,7 M€ -1,4%	125,4 M€ 0,2 M€ 0,1%	125,7 M€ 0,3 M€ 0,2%
Dont:						
Reversements aux communes	43,9 M€	43,9 M€	43,8 M€	43,8 M€	43,8 M€	43,8 M€
Contribution au SDIS	6,8 M€	6,8 M€	6,9 M€	7,0 M€	7,0 M€	7,1 M€
Contribution au SMTAG	6,4 M€	7,1 M€	6,7 M€	6,4 M€	6,4 M€	6,4 M€
Autres participations obligatoires et contributions aux organismes de groupement (Stade couvert, PMA, SCOT)	1,8 M€	1,8 M€	1,8 M€	1,8 M€	1,8 M€	1,8 M€
Charges générales (chap. 011)	38,2 M€	40,0 M€	41,6 M€	40,2 M€	40,1 M€	40,1 M€
<i>dont traitement et collecte des déchets</i>	32,0 M€	33,2 M€	32,9 M€	33,6 M€	33,9 M€	33,8 M€
<i>dont autres charges générales</i>	6,2 M€	6,8 M€	8,7 M€	6,6 M€	6,2 M€	6,3 M€
Masse salariale (chap. 012)	12,4 M€	12,9 M€	13,8 M€	14,0 M€	14,3 M€	14,6 M€
Subventions versées (chap. 65)	10,2 M€	11,1 M€	10,4 M€	10,1 M€	10,0 M€	10,0 M€
Contribution eaux pluviales	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€
Charges exceptionnelles (chap. 67)	0,1 M€	1,4 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	3,0 M€	2,9 M€	2,7 M€	2,6 M€	2,5 M€	2,4 M€

Si les dépenses de fonctionnement hors dette progressent de 0,4 M€ de 2020 (CA prévisionnel) à 2021, elles diminuent en revanche du BP 2020 au BP 2021, passant de 127,6 M€ à 126,9 M€.

Le chapitre 014 « reversements aux communes » est supposé stable, sous réserve de prise en compte des transferts de charges. Ces dépenses représentent 34,5% des dépenses de gestion de la Communauté d'Agglomération en 2021.

La compétence relative au traitement et à la collecte des déchets constitue le principal poste de dépenses en section de fonctionnement (environ 26%), pour les crédits relevant des politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération. Ce budget est fortement impacté par la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Il doit en outre intégrer les coûts d'exploitation des nouvelles déchetteries (Avion en 2021 puis Souchez en 2022).

Déduction faite des recettes de valorisation des déchets associées, ce service est financé en moyenne à 40% par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et représente une charge nette d'environ 17 M€ par an pour le budget général.

L'amélioration de la qualité du tri sélectif et la réduction des déchets incinérés produits ainsi que des tonnages d'encombrants enfouis permettrait de diminuer l'impact de la TGAP et d'optimiser les recettes de valorisation associées. En outre, en lien avec le développement du réseau des déchetteries, l'évolution des fréquences de collecte par type de déchet constitue une piste d'optimisation des dépenses.

Une nouvelle provision est constituée en 2021 pour la contribution au SMTAG, compte tenu de la diminution du produit de versement mobilité, dans ce contexte de crise. Les participations obligatoires et contributions aux organismes de groupement représentent un peu plus de 12% des dépenses de gestion de la CALL en 2021.

A noter que le budget de fonctionnement de la CALL devra également intégrer les crédits dédiés à la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de 175 K€ en 2021 à 370 K€ en 2024).

La répartition détaillée des évolutions par politiques publiques sera l'objet des débats des séances de préparation et de vote du budget de février 2021 (commissions et Conseil).

### 3/ Les engagements pluriannuels d'investissement projetés

Les cibles fixées à ce jour en dépenses d'investissement (en inscriptions budgétaires), compte tenu des recettes connues et des niveaux d'épargnes, hors hausse de taux de fiscalité, représentent plus de 293 M€ sur la période 2021-2024 dont 175,8 M€ sur le budget principal et le budget action économique, 3,8 M€ sur le budget crématorium, 55,7 M€ sur le budget eau potable et 58 M€ sur le budget assainissement.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES HORS DETTE et HORS OPERATIONS</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Total 2021-2024</b>
Budgets Principal, Action économique, Développement numérique consolidés	63,6 M€	40,4 M€	35,1 M€	36,7 M€	175,8 M€
Budget annexe Eau Potable	15,7 M€	15,7 M€	12,9 M€	11,4 M€	55,7 M€
Budget annexe Assainissement	18,1 M€	14,3 M€	14,3 M€	11,4 M€	58,1 M€
Budget annexe Crématorium	3,4 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	3,8 M€
<b>Total</b>	<b>100,8 M€</b>	<b>70,6 M€</b>	<b>62,4 M€</b>	<b>59,6 M€</b>	<b>293,4 M€</b>

Sont déjà engagés pluriannuellement les projets suivants, avec des modifications d'échéanciers proposés :  
Sur le budget principal et le budget action économique :

Libellé des programmes engagés BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ACTION ECONOMIQUE	Cumul réalisé antérieur au 31/12/19	Réalisé 2020	COUT GLOBAL INITIAL	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
				CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
GEMAPI INVESTISSEMENT	27 175	62 198	370 012	63 500				152 874
ACCESSIBILITE CH LENS	188 481	601 928	2 243 586	632 000	44 000			1 466 409
TRAVAUX AMENAGEMENT MEMOIRE SOUCHEZ	1 382 190	947 420	2 670 523	230 000				2 559 610
AMENAGEMENTS PARC DES CYTISES	65 788	196 905	533 663	175 000				437 692
PLAN CLIMAT	35 100	0	135 100	69 500	49 500	9 500	9 500	173 100
ETUDES LOUVRE-LENS	1 429 386	129 084	1 632 604	145 000				1 703 470
REHABILITATION VILLE DE LIMOGES	781 436	58 218	2 343 088	115 000	1 080 000	650 000		2 684 654
PLANS DE MOBILITE DE ZONE	0	100 448	665 000	231 000	180 000	160 000	140 000	811 448
POLE DE CONSERVATION DU LOUVRE	0	135 386	3 270 392	2 348 232	1 994 392	78 928		4 556 938
SECTEUR 11/19	0	291 904	1 012 600	255 100	635 500	280 000		1 722 837
TRAMES VERTES ET BLEUES (Eurovégé 5)	292 503	243 154	11 087 503	861 066	5 150 000	4 583 895		11 130 619
DECHETTERIE PONT A VENDIN	977 289	0	996 140	0				977 289
DECHETTERIE SALLAUMINES	254 565	629 185	967 707	384 288	0			1 268 038
DECHETTERIE AVION	0	155 343	2 574 813	2 348 288	0			2 348 288
DECHETTERIE SOUCHEZ	0	28 960	1 920 000	1 675 196	171 729			1 875 885
DECHETTERIE QUADRAPARC	0	251 723	5 498 497	5 064 078	0			5 315 801
FONDS COMMUNES RURALES	52 482	98 920	1 145 000	363 459	229 000	206 100	297 700	1 247 662
AIDES AUX ENTREPRISES	225 000	292 950	725 000	250 000				767 950
ERBM PART CALL	16 940	16 000	8 899 940	3 025 000	2 894 500	2 275 500	2 656 000	11 034 940
ERBM PART ETAT	0	30 000	7 162 500	4 383 750	3 581 250	2 250 000		10 245 000
SUB. FONDS INTERVENTIONS FONCIERES	0	0	57 000	57 000		90 000		147 000
SUB. FONDS RENOUVELLEMENT URBAIN	360 332	0	500 332	98 000				500 332
SUB. PRECARITE ENERGETIQUE	73 000	169 000	453 000	96 000				338 000
SCHEMA CHAINE DES PARCS	8 225 203	2 371 270	13 216 884	2 268 015	115 000	40 000		18 913 102
SOUTIEN PROJETS COMMUNAUX NPNRU	0	0	1 871 000		500 000	1 000 000	371 000	1 871 000
LOCAUX SOCIAUX ET PEDAGOGIQUES CYTISES			170 000	50 000	288 000	192 000		530 000
SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE		45 880	945 283	150 000				195 880
SUBVENTIONS AGGLO AIDES PARC PRIVE HABITAT	0	17 500	405 000	685 000	120 000			822 500
ANAH SUB. AIDES A LA PIERRE PARC PRIVE	1 015 552	2 507 116	8 995 176	5 682 347	620 000	1 090 000	1 090 000	12 005 015
AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC	555 210	526 557	5 934 241	2 407 255	3 361 918	1 686 129	158 165	8 695 136
SUB. PROJET ACC BATTERIES	0	3 440 000	9 030 000	3 980 000	1 610 000			9 030 000
FONDS DE CONCOURS PLAN PISCINES	0	1 628 442	13 621 222	0	5 046 367	5 928 490	0	12 603 299
ZAC CENTRAUTE - OPERATIONS DE STOCK	131 384	9 968 810	24 410 368	3 937 273	4 645 998	4 015 042		22 698 507
ZAC CENTRAUTE - OPERATIONS HORS STOCK	2 226 367	2 219 027	24 235 947	7 945 657	1 518 124	7 092 044	0	21 001 229
ACQUISITIONS DE TERRAINS ET SERVITUDES	1 715 476	7 802	1 891 742	126 126				1 849 404
REHABILITATION SALLE DES MACHINES DU 11/19	4 929 129	1 699 349	8 665 749	450 000	1 100 000			8 178 478
BATIMENT SIRIUS	7 294 699	260 997	8 539 116	780 620	7 000			8 343 316
QUADRAPARC II	0	0	9 655 405	94 665	1 043 467	1 994 463	6 532 805	9 665 405
TRAVAUX VRD ACTION ECO - PARCS D'ACTIVITES	6 326 002	2 051 767	9 718 825	903 924				9 281 692
ETUDES ET TRAVAUX DE PRE COMMERCIALISATION ZA	894 693	170 779	1 874 693	680 000	150 000			
PPRT SUBVENTIONS COMMUNES	97 776	0	680 369	380 000	153 493			
<b>TOTAL</b>	<b>39 724 159</b>	<b>31 396 023</b>	<b>200 325 613</b>	<b>53 391 239</b>	<b>36 289 248</b>	<b>33 622 096</b>	<b>11 255 170</b>	<b>209 149 799</b>

Sur le budget annexe eau potable :

Libellé des programmes engagés BUDGET EAU	Cumul réalisé antérieur au 31/12/19	Réalisé 2020	COUT GLOBAL INITIAL	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
				CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
MACQ-TERE-ACQUISIT-TERRAINS & SERVITUDES	513 317	23 641	710 997	106 480	50 000	0	0	693 438
MGOP-EAU-TRAVAUX NEUFS	7 401 138	1 932 539	32 594 379	5 131 250	2 390 000	2 585 000	11 385 000	30 824 928
MRESERVOIR-RESERVOIRS INTERCONNEXION	11 676 016	4 063 832	16 531 016	1 125 000	50 000	0	0	16 864 848
MTVXBHNS-E-TRAVAUX EAU POTABLE BHNS	1 807 436	139 773	2 321 436	374 227	0	0	0	2 321 436
<b>Total</b>	<b>21 397 908</b>	<b>6 159 785</b>	<b>52 157 828</b>	<b>6 736 957</b>	<b>2 490 000</b>	<b>2 585 000</b>	<b>11 385 000</b>	<b>50 704 650</b>

Sur le budget annexe assainissement :

Libellé des programmes engagés BUDGET ASSAINISSEMENT	Cumul réalisé antérieur au 31/12/19	Réalisé 2020	COUT GLOBAL INITIAL	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
				CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
MGOP-ASS-TRAVAUX NEUFS	12 231 824	2 411 311	38 286 266	13 850 000	4 420 000	1 455 656	0	34 768 791
MGOP-EAUXP-LUTTE CONTRE INONDATIONS	1 695 610	150 749	14 355 119	50 000	0	0	0	2 446 359
MOPA-MAINT-OPERATIONS DE MAINTENANCE	2 110 354	381 974	2 673 360	39 157	0	0	0	2 531 485
MTVXBHNS-A-TRAVAUX ASSAINISSEMENT BHNS	4 574 448	0	5 003 448	429 000	0	0	0	5 003 448
<b>Total</b>	<b>20 612 237</b>	<b>2 844 034</b>	<b>55 314 745</b>	<b>13 939 157</b>	<b>4 420 000</b>	<b>1 455 656</b>	<b>0</b>	<b>44 750 083</b>

De nouveaux programmes d'investissement seront ensuite proposés au vote lors de l'examen du budget primitif 2021 :

Sur le budget principal et le budget action économique :

Libellé des nouveaux programmes proposés en AP/CP au BP 2021 BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ACTION ECONOMIQUE	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
GEMAPI - Erosion (BV de la Souchez)	280 000	240 000	240 000	720 000	1 480 000
GEMAPI - Aménagements hydrauliques	200 000	1 135 000	475 000	550 000	2 360 000
Acquisitions foncières - Abords Noroxo	431 000				431 000
AMI Friches		30 000	30 000	30 000	90 000
Aides à l'accession à la propriété		2 500 000			2 500 000
Accompagnement à la rénovation du parc de LLS		2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
Projet Tiers SATD (étude de faisabilité en 2021)	54 000				
Salle des boclets (espace Accueil du stade de Trail au sein de la chaîne des parcs)	150 000	100 000			250 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 115 000</b>	<b>6 505 000</b>	<b>3 245 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>14 611 000</b>

Sur le budget annexe eau potable :

Libellé des nouvelles opérations proposées en AP/CP au BP 2021 BUDGET EAU	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
MGOP-EAU-TRAVAUX NEUFS	700 000	0	0	0	700 000
MTVX-ERBME-TRAVAUX EAU POTABLE ERBM	350 000			0	350 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 050 000</b>

Sur le budget annexe assainissement :

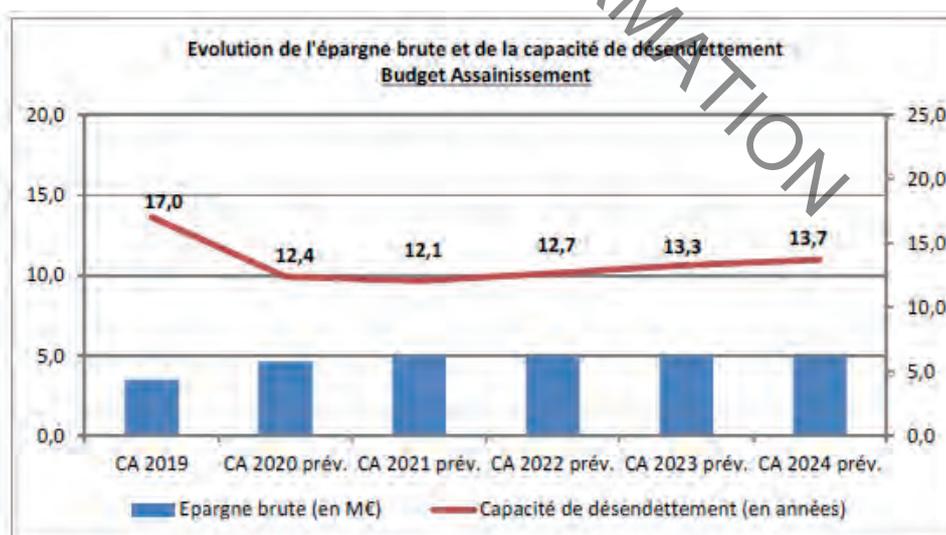
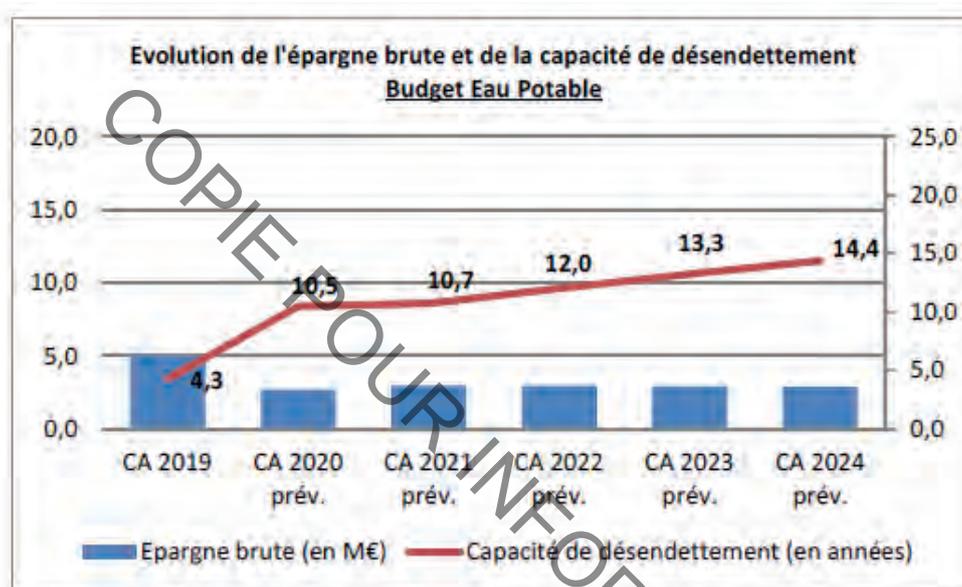
Libellé des nouvelles opérations proposées en AP/CP au BP 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT	PROPOSITIONS BP 2021 - AP/CP				COUT GLOBAL PROPOSE
	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et+	
MGOP-ASS-TRAVAUX NEUFS	400 000			0	400 000
MGOP-EAUXP-LUTTE CONTRE INONDATIONS	550 000	0	0	0	550 000
MTVX-ERBMA-TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM	1 400 000	1 600 000	1 700 000	0	4 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 350 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>0</b>	<b>5 650 000</b>

#### 4/ Les équilibres financiers des budgets annexes

Les orientations budgétaires telles que présentées ci-dessus aboutissent à des équilibres financiers satisfaisants sur les budgets annexes Eau Potable et Assainissement, hors hausse du prix de l'eau :

- Une capacité de désendettement d'une durée inférieure à la durée de vie des biens financés sur les budgets (de l'ordre de 20 ans) et au plafond de 15 ans souhaitable,
- Un niveau d'épargne nette positif et suffisant pour préserver la capacité à investir, couvrir les dépenses imprévues et les moindres recettes (maintien à un plancher de 1M€ sur les deux budgets).

#### Evolution de la capacité de désendettement :



Dans le cadre du plan de relance, de nouvelles subventions d'investissement sont en outre attendues sur ces budgets (via l'Agence de l'Eau).

L'assujettissement de ces budgets à la TVA en 2021 permettra de maximiser la récupération de TVA, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

# Annexes

## 1/ La politique ressources humaines et les dépenses de personnel

La politique des ressources humaines s'organise autour de plusieurs principes qui définissent sa stratégie :

- Valoriser les métiers de la FPT
- L'environnement au travail
- Evoluer dans le cadre de la GPEEC
- Piloter et maîtriser la masse salariale
- La mobilité
- La formation
- Les parcours carrières
- L'égalité femmes - hommes et agir contre les discriminations
- La qualité de vie au travail
- Sécuriser les actes et les procédures
- La dématérialisation

### Evolution des effectifs sur postes permanents :

Au 31 décembre 2020, les effectifs présents s'élevaient à 243 agents sur des emplois permanents.

A ces emplois permanents se sont ajoutés 20 emplois non permanents au cours de l'année 2020.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs sont les suivantes :

- répartition presque équivalente entre filière administrative (51%) et filière technique (48%) ;
- prépondérance des agents relevant de la catégorie C (51% ; 17% catégorie B et 32% catégorie A).

### Structure des effectifs

#### Effectif Permanent

Effectif rémunéré au 31/12		2017	2018	2019	2020
Effectif sur emploi permanent	Titulaires et Stagiaires	197	202	204	211
	Contractuels	10	15	32	32
<b>Total</b>		<b>207</b>	<b>217</b>	<b>236</b>	<b>243</b>

#### Effectif Permanent par filière - Répartition des hommes et des femmes

Au 31/12/2020

Filières	Fonctionnaires		Contractuels		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	87	19	15	4	125
Technique	30	73	6	7	116
Animation	1				1
Culturelle		1			1
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>93</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>243</b>

### Effectif Permanent par catégorie - Répartition des hommes et des femmes

Au 31/12/2020

Catégories	Fonctionnaires		Contractuels		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A	26	30	14	8	78
B	26	12	2	2	42
C	66	51	5	1	123
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>93</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>243</b>

### Effectif Non Permanent

Effectif rémunéré dans l'année	2017	2018	2019	2020
Contrats aidés	5	0	0	0
Apprentis	0	1	1	1
Contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou accroissement temporaire d'activité	26	32	35	13
Service Civique	0	0	0	6
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>20</b>

L'objectif en 2021 est de veiller à garantir la qualité du service public et assurer l'adaptation des effectifs aux évolutions des compétences de la collectivité. Une étude est à réaliser lors des départs à la retraite ou autres départs non prévisibles.

### Evolution des carrières

#### Carrière

		2017	2018	2019	2020
Avancement de grade	Catégorie A	3	0	0	4
	Catégorie B	3	7	6	1
	Catégorie C	52	3	17	4
Promotion interne	Catégorie A	2	4	0	1
	Catégorie B	1	1	0	2
	Catégorie C	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>61</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>12</b>

En 2020, la collectivité a permis à 9 agents de bénéficier d'un avancement de grade dont 4 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 4 agents de catégorie C.

En ce qui concerne la promotion interne, 2 agents étaient inscrits sur liste d'aptitude pour la catégorie B et 2 réinscriptions pour la catégorie A.

La loi de Transformation de la Fonction Publique a supprimé la compétence des CAP pour examiner les décisions individuelles en matière d'avancement de grade. L'article 30 de la loi prévoit la création de Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial. Les LDG définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (emplois et compétences), indiquent les orientations générales pour la promotion et la valorisation des parcours.

Pour accompagner l'évolution professionnelle des agents et faciliter leur mobilité, la collectivité met en place l'entretien carrière. L'entretien carrière est un moment de conseil et d'orientation professionnelle.

**Perspectives 2021 :** La gestion des carrières sera réalisée à la fois par la mise en œuvre des évolutions statutaires ainsi que par des mesures internes pilotées par la collectivité (lignes de gestion).

Une étude est lancée pour favoriser l'embauche des jeunes : apprentissage, contrat en alternance, service civique.

Dans le cadre de la GPEC, un pyramidage des postes est nécessaire afin d'en faire un outil de pilotage.

#### Le budget Ressources Humaines :

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant du budget alloué aux Ressources Humaines s'élève à 13,93 M€ en 2019, dont près de 12,3 M€ affectés à la masse salariale.

	Réa. 2018	Réa. 2019	Réa. 2020	Prév. BP 2021
Masse salariale	11,70 M€	12,42 M€	12,91 M€	13,75 M€
Budget RRH hors masse salariale	0,30 M€	0,29 M€	0,26 M€	0,32 M€
Indemnités et charges des élus	1,01 M€	0,99 M€	0,98 M€	1,02 M€
Formation des élus	0,10 M€	0,08 M€	0,05 M€	0,08 M€
Frais de personnel des groupes d'élus	0,15 M€	0,12 M€	0,12 M€	0,15 M€
<b>Total</b>	<b>13,25 M€</b>	<b>13,89 M€</b>	<b>14,32 M€</b>	<b>15,32 M€</b>

La masse salariale a progressé sensiblement depuis 2017, cette évolution étant la traduction de la volonté de la CALL de renforcer ses moyens humains, nécessaires à la conduite des projets communautaires et à la mise en œuvre du projet de territoire.

Les budgets 2021 et suivants s'inscrivent, pour les Ressources humaines, dans un contexte de maîtrise des dépenses de personnel, en veillant au respect des priorités données aux politiques publiques, au développement des projets inscrits dans le projet de territoire et à l'optimisation des moyens dédiés.

#### Temps de travail :

Au 31/12	2017	2018	2019	2020
Temps complet	190	201	222	226
Temps partiel	17	16	14	17
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>217</b>	<b>236</b>	<b>243</b>

En 2020, la collectivité a accordé un temps partiel de droit à 2 agents suite à congé maternité.

La loi de Transformation de la Fonction Publique réaffirme le principe des 1607 heures effectives. La loi prévoit donc la suppression des dérogations à la durée hebdomadaire de 35 heures dans la FPT.

La collectivité a un an, à compter du renouvellement de son assemblée délibérante (7/7/2020), pour définir les règles relatives au temps de travail des agents.

#### **Evolution de l'absentéisme :**

Absentéisme par type d'arrêt en 2019 et 2020 :

Type d'arrêt	Nombre de jours 2019	Nombre de jours 2020
Maladie ordinaire	3136	2302
Longue maladie	754	568
Maladie longue durée	1436	1207
Maladie professionnelle	730	732
Accident de travail	627	635
Grossesse pathologique - maternité	302	318
Disponibilité d'office	568	732
<b>Total</b>	<b>7553</b>	<b>6494</b>

La lutte contre l'absentéisme fait partie intégrante de la politique RH. Il est proposé de développer l'accompagnement des agents, d'organiser des actions de prévention, de déployer la politique de reclassement et de prévention afin d'agir sur les situations à risques.

#### **Egalité :**

L'article 80 de la loi de Transformation de la Fonction Publique prévoit la mise en place obligatoire d'un dispositif de recueil des signalements des victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

La collectivité réalise un plan d'action pluriannuel (3 ans maximum) de lutte contre le harcèlement et de promotion de l'égalité professionnelle. La collectivité doit élaborer des rapports réguliers sur la situation comparée des femmes et des hommes pour :

- Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération
- Garantie d'un égal accès aux différents grades et cadres d'emplois de la fonction publique. La promotion et l'avancement de grade peuvent être des leviers pour corriger un éventuel déséquilibre.
- Amélioration de l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévention et traitement des discriminations, des actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

#### **Formation :**

La formation professionnelle est un élément essentiel de la politique RH de la collectivité et un enjeu majeur dans un contexte de transformation de l'action publique. Outil au service de la professionnalisation des agents au sein de leur filière professionnelle, la formation est également un instrument d'accompagnement des parcours.

L'objectif de la collectivité est de développer la mutualisation des formations en organisant des actions de formation sur le territoire en collaboration avec le CNFPT. Un partenariat a déjà été engagé. Ces actions prennent la forme d'un plan de formation territorialisé initié en 2020 et qui se poursuivra en 2021.

Pour un management au service des transformations et du développement durable des ressources humaines, la collectivité envisage un plan de développement managérial. Le rôle des managers, qu'ils soient cadres supérieurs ou de proximité, en responsabilité d'équipes, s'avère stratégique dans leur capacité à donner du sens et à fédérer les équipes autour de valeurs et de projets communs.

La collectivité, consciente du rôle déterminant des relations de travail pour la performance du service public et la qualité de vie au travail des équipes, souhaite accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs missions en leur apportant des repères, des conseils méthodologiques, des réflexes, pour agir dans une diversité de situations.

**Action sociale :**

La CALL verse chaque année une subvention au CNAS (60 K€ en 2020) et une subvention au Comité des Œuvres Sociales (155 K€ en 2020).

**Avantages en nature :**

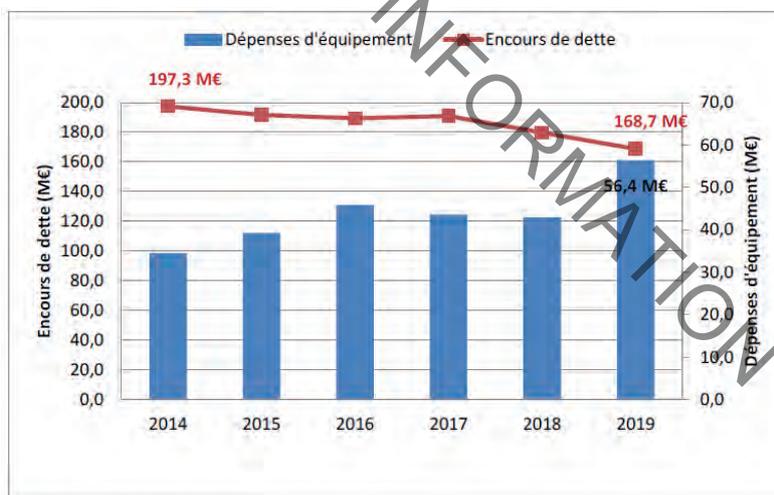
Avantages en nature / nombre d'agents	2017	2018	2019	2020
Véhicules	14	12	11	12
Logement	1	1	1	1

**Participation aux frais de transport domicile-travail :**

Prise en charge à 50% du montant de l'abonnement avec une limite mensuelle	2017	2018	2019	2020
	762,71 €	843,06 €	2 253,31 €	3 178,09 €
Nombre d'agents	7	6	14	16

**2/ Rapport sur l'état de la dette : une dette sécurisée et maîtrisée**

Malgré un haut niveau d'investissement sur la fin du mandat, la CALL s'est désendettée en 2018 et en 2019. L'encours de dette consolidé (tous budgets confondus) est ainsi passé de 179,6 M€ fin 2018 à 168,7 M€ fin 2019 (-6,07%). Il était de 197,3 M€ en 2014.



L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève à 191,2 M€. Il se répartit principalement entre le budget principal, le budget assainissement, le budget eau potable et le budget action économique :

Budget	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Principal	69 756 887,18	36,49%
Assainissement	59 336 703,76	31,04%
Action économique	33 342 493,47	17,44%
Eau potable	28 255 504,97	14,78%
Port fluvial	489 888,96	0,26%
<b>Total</b>	<b>191 181 478,34</b>	<b>100,00%</b>

Fin 2020, la capacité de désendettement, consolidée s'établit à 10,8 années, soit un niveau inférieur à la limite fixée dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

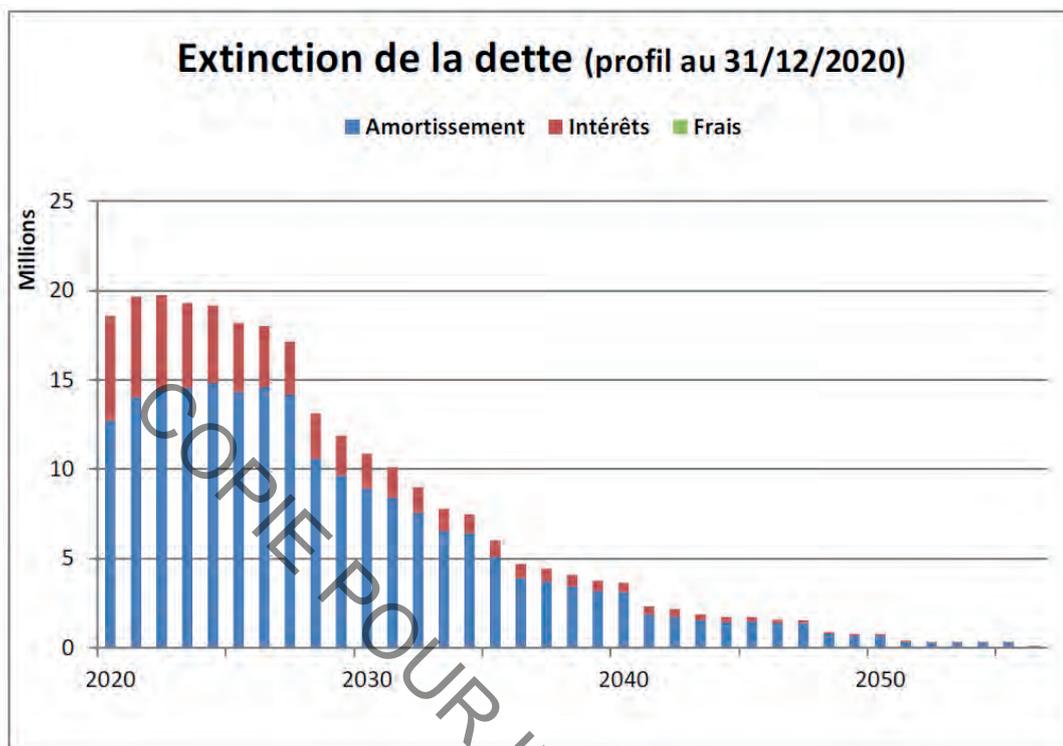
La solvabilité s'analyse également au regard de la durée de vie de la dette.

La durée de vie résiduelle de la dette est la durée restante avant l'extinction totale de la dette. Elle est de 15 et 8 mois au 31 décembre 2020.

La durée de vie moyenne de la dette représente la vitesse de remboursement de la dette, en tenant compte de son rythme d'amortissement. Elle est égale à la durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû. Elle s'établit pour la CALL à 8 ans et 6 mois.

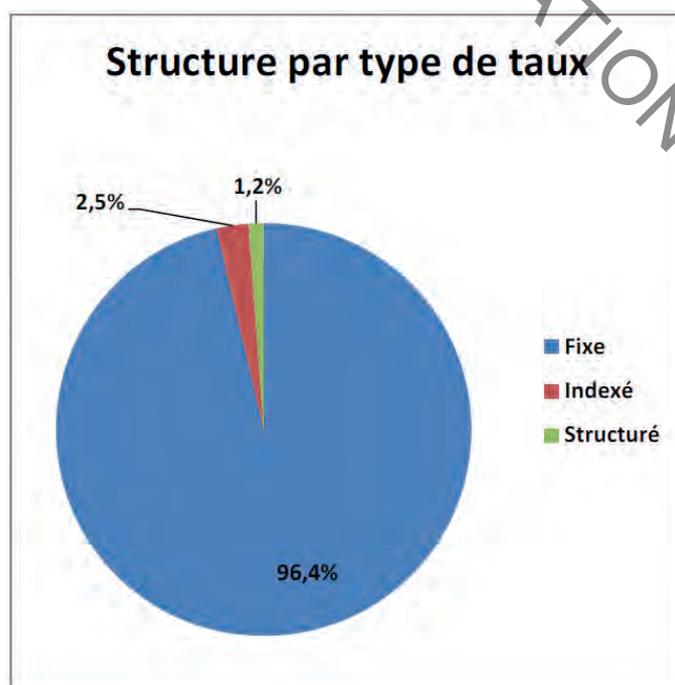
Situation générale	31/12/2020
Encours total	191 181 478,34
Nbre d'emprunts	111
Dispo. ligne trésor.	10 000 000,00
Durée résiduelle	15 ans 8 mois
Vie moy. Résiduelle	8 ans 6 mois
Taux moyen annuel	3,44%
Taux act. Résiduel	12,70%
Taux de marché	- 0,26%
Marge moyenne	0,48%

**Profil d'extinction :**



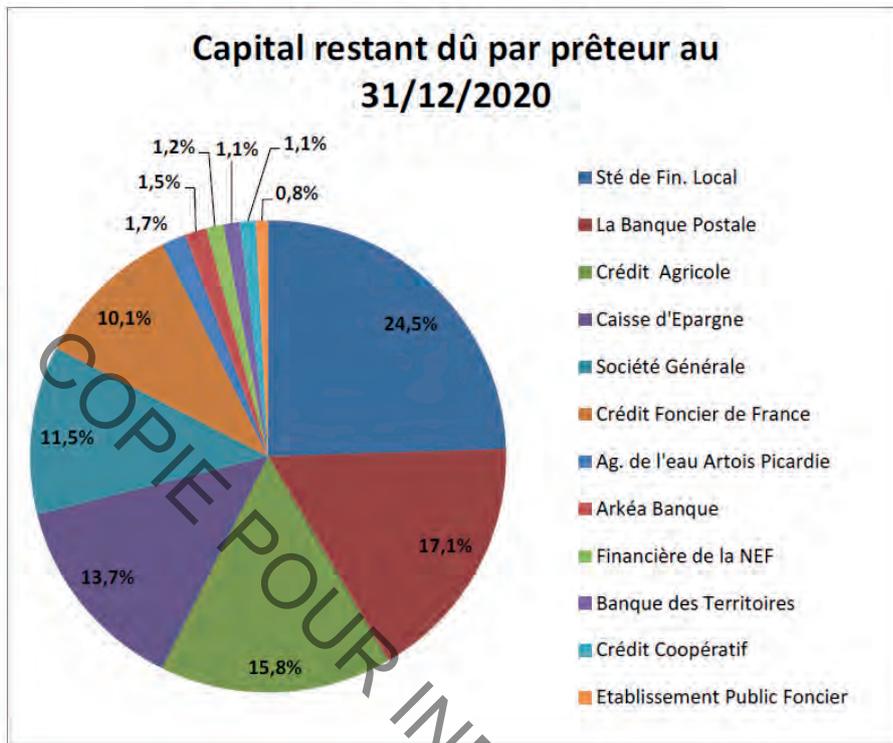
**Structure : un encours de dette sécurisé :**

La dette de la Communauté d'Agglomération est saine, avec une absence d'emprunts toxiques. Elle est très majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe (96,4%), prémunissant la collectivité en cas de hausse des taux. En particulier, 2,5% de l'encours est à taux fixe à 0%.



**Un portefeuille de prêteurs équilibré :**

Les principaux prêteurs à fin 2020 sont les suivants :



**Classification selon la charte Gissler :**

La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales a introduit une classification de la dette, reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Appliqué à la dette communautaire, ce classement met en lumière la grande simplicité des produits utilisés par la CALL :

Présentation Gissler	Capital restant dû au 31/12/2020	%
A1	188 972 192,32	98,84%
B1	2 209 286,02	1,16%
<b>Total</b>	<b>191 181 478,34</b>	<b>100,00%</b>

La catégorie A1 représente 98,84% de la dette et est composée de produits fixes ou variables classiques.

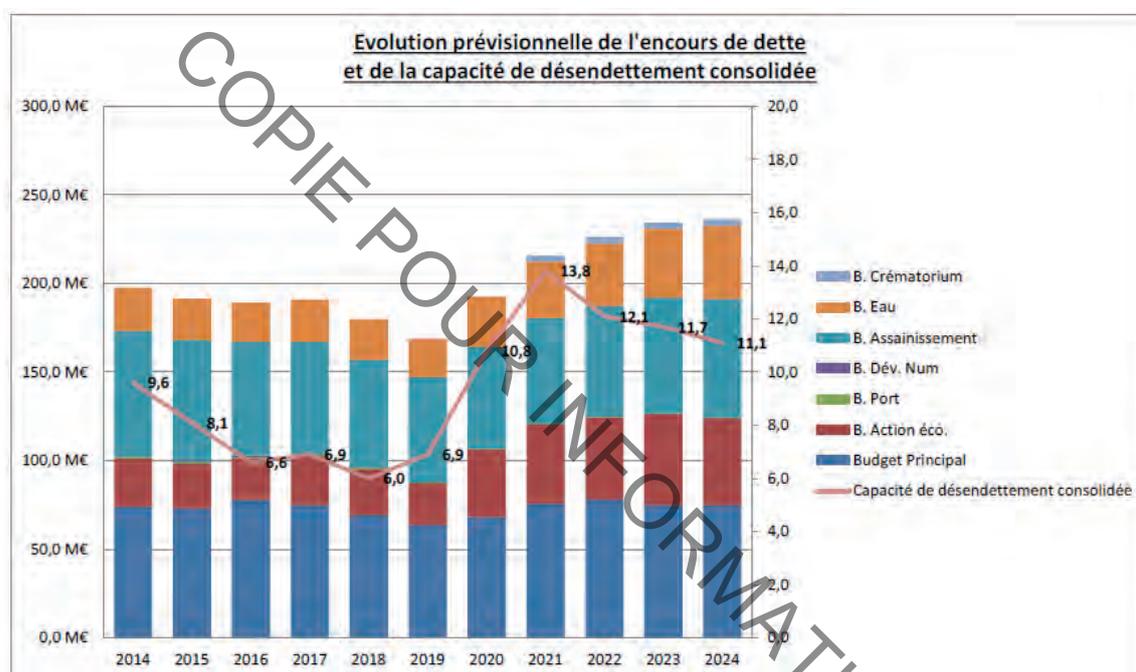
La catégorie B1 est composée d'emprunts à barrière simples, au niveau le plus faible de risque (indice 1, zone euro), pour 1,16% de la dette globale. Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option dans lequel le taux est conditionné par la fluctuation de l'indice sous-jacent par rapport à un seuil fixé à l'avance (la barrière). La barrière est déterminée à l'avance dans le contrat de prêt et fait automatiquement basculer le taux sur la nouvelle structure ou le nouvel indice.

**Perspectives :**

Après une période de désendettement et d'utilisation de ses excédents disponibles, la CALL va connaître une phase d'endettement à partir de 2020, qui financera un ambitieux programme d'investissement. Ce réendettement se fait dans un contexte de taux historiquement bas sur les marchés financiers. L'encours de dette consolidé devrait ainsi évoluer de 169 M€ fin 2019 à 192 M€ fin 2020, 215 M€ fin 2021, pour atteindre environ 236 M€ en 2024, considérant les programmes d'investissements projetés.

Cet encours et une maîtrise de l'évolution de l'épargne permettra de limiter la hausse de la capacité de désendettement à un niveau proche de 11 années en consolidé à échéance 2024. Il s'agit d'un niveau correct considérant le contexte actuel de crise, respectant les plafonds qui avaient été posés par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'encours de dette consolidé et par budget ainsi que la capacité de désendettement consolidée sans hypothèse de hausse de taux de fiscalité.



**A ce jour, au vu des conditions actuelles sur les marchés financiers, le taux fixe est privilégié.** En effet, si les incertitudes sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'économie de la zone Euro ont pesé sur les taux longs au début de la période de confinement, la politique de la BCE ainsi que les plans de relance annoncés ont conduit à une nouvelle baisse des taux longs européens vers leurs plus bas historiques. C'est pourquoi la CALL a levé en 2020 la totalité de ses emprunts à taux fixe, profitant des opportunités de marchés.

Pour les années à venir, la CALL poursuivra son objectif de développement de partenariats avec les banques commerciales historiques et veillera à diversifier son portefeuille en consultant l'ensemble des établissements bancaires afin d'optimiser les conditions de financement. En outre, des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants seront recherchées auprès des banques institutionnelles (Banque Européenne d'Investissement ou Banque des Territoires), avec lesquelles des échanges ont déjà commencé en 2020.

COPIE POUR INFORMATION



**Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

21 rue Marcel Sembat

62300 Lens

Tél : 03 21 790 790

[www.agglo-lenslievin.fr](http://www.agglo-lenslievin.fr)

[f](#) [t](#) [in](#) [@](#) @AggloLenslievin

